



Stratégie Locale pour la préservation des sources de la Touvre 2025-2029

Version du 23/05/2025

TABLE DES MATIERES

I.	Objet de la stratégie territorial.....	3
II.	Territoire, contexte et enjeux	3
1.	Présentation des 2 co-porteurs	3
2.	Présentation de la prise d'eau.....	4
3.	Présentation de l'aire d'alimentation de captage.....	5
4.	État de l'eau	7
a)	Etat de l'eau au captage	7
b)	Etat des eaux souterraines (source : ADES)	8
c)	Etat des eaux superficielles	14
5.	Le contexte réglementaire.....	17
III.	Diagnostic de territoire.....	18
1.	Contexte géologique et pédologique.....	18
2.	Identification des zones vulnérables aux pollutions diffuses	18
3.	Les pressions potentielles des activités du territoire	19
a)	Contexte agricole	19
b)	Contexte non-agricole	21
c)	Le milieu naturel.....	22
4.	Le croisement de la vulnérabilité et des pressions potentielles.....	24
IV.	Stratégie et programme d'actions.....	25
1.	Construction du programme d'actions.....	25
2.	Stratégie globale du programme d'actions	27
a)	Rappel du contexte et de l'objectif	27
b)	Axes de travail principaux	28
c)	Axes de travail complémentaires	31
3.	Programme d'actions 2025-2029	32
4.	Animation, suivi et évaluation du programme.....	32
V.	Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche	33
1.	Les collectivités porteuses et l'animation	33
2.	Les instances de gouvernances	33
a)	Le comité de suivi	33
b)	Le comité technique.....	34
c)	Les groupes de travail.....	34
VI.	Engagement des signataires de la Stratégie Locale	34
VII.	Données financières.....	36
VIII.	Liste des annexes	38

ENTRE :

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente), représenté par son Président Monsieur Jean-Claude GODINEAU, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n°24-46 du comité syndical en date du 16/10/2024,

Et

L'agglomération de GrandAngoulême, représentée par son Président Monsieur Xavier Bonnefont, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n° 2024.11.208 du conseil communautaire en date du 14/11/2024.

I. Objet de la stratégie territorial

En 2018, Grand Angoulême a sollicité l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour restructurer l'usine du Pontil qui prélève dans l'une des sources de Touvre (source du Bouillant). Par courrier en date du 26 février 2021, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a conditionné le versement d'une aide complémentaire à la réalisation d'une étude de délimitation des zones de protection du captage puis la définition d'un plan d'actions afin de préserver cette ressource stratégique. Cette décision fait également suite au classement de ce captage dans la liste des captages sensibles de priorité 4 en mars 2022.

Au-delà des enjeux d'eau potable de GrandAngoulême, la Touvre et le Karst de La Rochefoucauld jouent un rôle structurant dans le fonctionnement hydrologique du bassin de la Charente dans son ensemble.

Le débit de la Touvre à l'étiage peut être supérieur au débit de la Charente au niveau de la confluence malgré la réalimentation et le soutien des débits de la Charente par les barrages de Lavaud et Mas Chaban.

Ainsi, la Touvre contribue de manière non négligeable, à l'étiage notamment, au maintien du débit de la Charente à l'aval d'Angoulême où il existe plusieurs captages destinés à l'alimentation en eau potable.

Compte tenu de son rôle majeur pour la sécurité de l'alimentation en eau potable pour les départements de Charente et de Charente-Maritime, le système karstique de la Touvre est considéré comme réserve stratégique d'intérêt régional. Ce qui a motivé l'engagement de l'EPTB Charente au côté de GrandAngoulême.

II. Territoire, contexte et enjeux

1. Présentation des 2 co-porteurs

Depuis 2022, l'EPTB Charente et GrandAngoulême ont engagé une démarche de préservation de la qualité de l'eau sur le bassin d'alimentation du captage de la Touvre. Une convention de partenariat a été définie depuis 2023 entre les deux structures pour dans un premier temps mener une étude de diagnostic afin de co-construire en concertation des actions de préservation de la qualité de l'eau sur le territoire.

- **L'EPTB Charente :**

L'EPTB Charente a été créé en 1977, sous la forme d'une institution interdépartementale, par les délibérations concordantes des Départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Vienne et des Deux-Sèvres. Il a été reconnu Établissement Public Territorial de Bassin en 2007. Dans le contexte de la réforme des collectivités territoriales, l'institution interdépartementale a évolué en syndicat mixte ouvert le 21 juillet 2017. L'EPTB Charente accueille désormais de nouveaux membres comme les EPCI, des syndicats de bassins versants, le conseil départemental de la Dordogne et la Région Nouvelle Aquitaine.

Ses principales missions concernent :

- La gestion des étiages,
- La prévention des inondations,
- La préservation et la restauration de la continuité écologique pour les poissons migrateurs,
- **La reconquête de la qualité des cours d'eau,**
- Le SAGE Charente.

- **L'agglomération de GrandAngoulême :**

La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême (GrandAngoulême) est composée de 38 communes, avec 5 captages d'eau potable provenant d'eaux souterraines dont fait partie les sources de la Touvre.

Deux captages, les sources de la Touvre ainsi que celui du Maine Joizeau (Brie) font partie des captages sensibles de priorité 4.

La compétence eau potable est organisée par GrandAngoulême sur l'ensemble du territoire, sauf Voulgézac qui reste membre du syndicat sud. L'agglomération assure la production d'eau potable pour 71 011 habitants (RPQS 2022).

Liste des communes de l'agglomération

Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Bouéx, Brie, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Jauldes, L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Marsac, Mornac, Mouthiers-sur-Boème, Nersac, Plassac-Rouffiac, Puymoyen, Rouillet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Voeuil-et-Giget, Voulgézac, Vouzan
--

2. Présentation de la prise d'eau

Le captage de la Touvre est une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable de Grand Angoulême car il assure en moyenne 87 % de l'approvisionnement en eau potable du territoire.

L'Agglomération prélève l'eau des sources de la Touvre par l'intermédiaire de la station de pompage et de traitement du « Pontil », située sur la commune de Touvre.

En 2023, l'usine a fait l'objet d'une restructuration. Cette opération a permis la réalisation :

- D'une station d'alerte sur la prise d'eau.
- D'un bassin de temporisation d'une heure entre le captage et la station permettant d'analyser l'eau brute
- D'une nouvelle filière Eau capable de traiter la qualité de l'eau des sources de la Touvre pour un débit de 2 000 m³/h d'eau produite
- D'une filière Boue
- De postes généraux (voirie, clôture, espaces verts, conduites, électricité, bâtiment, chauffage, ventilation, etc.)
- Du réaménagement des ouvrages conservés (bâtiment d'exploitation)
- Et de la démolition des ouvrages abandonnés.

Les sources de la Touvre (constituées de 3 résurgences principales) sont situées à 7 km à l'est d'Angoulême, dans le département de la Charente (16).

- Le Bouillant
- Le Dormant
- La Font de Lussac

3. Présentation de l'aire d'alimentation de captage

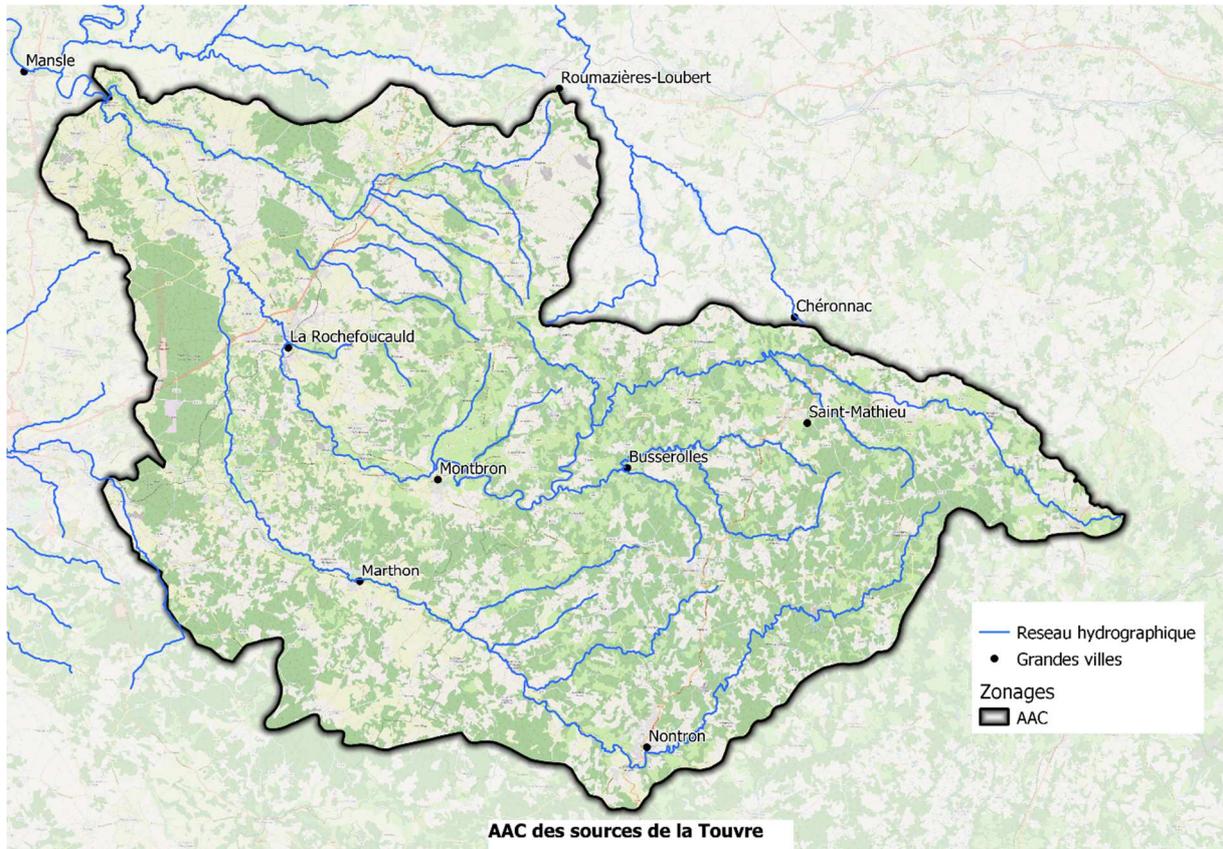


Figure 1 : Aire d'alimentation du captage des sources de la Touvre

L'étude réalisée en 2023 sur le bassin a permis de déterminer le bassin d'alimentation du captage de la Touvre (Figure 1 : Aire d'alimentation du captage des sources de la Touvre) qui concerne 110 communes, situées sur les départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne. Le territoire s'étend sur une surface de 1 486km² découpé de la manière suivante (Figure 2 : les différents zonages du bassin d'alimentation des sources de la Touvre) :

- Zone 0 : Bassin versant de la Tardoire : 412 km²
- Zone 1 : Bassin versant du Bandiat : 418 km²
- Zone 2 : Bassin versant de la Bonnieure (hors zone karstique) : 90km²
- Zone 4 : Zone karstique : 566 km²

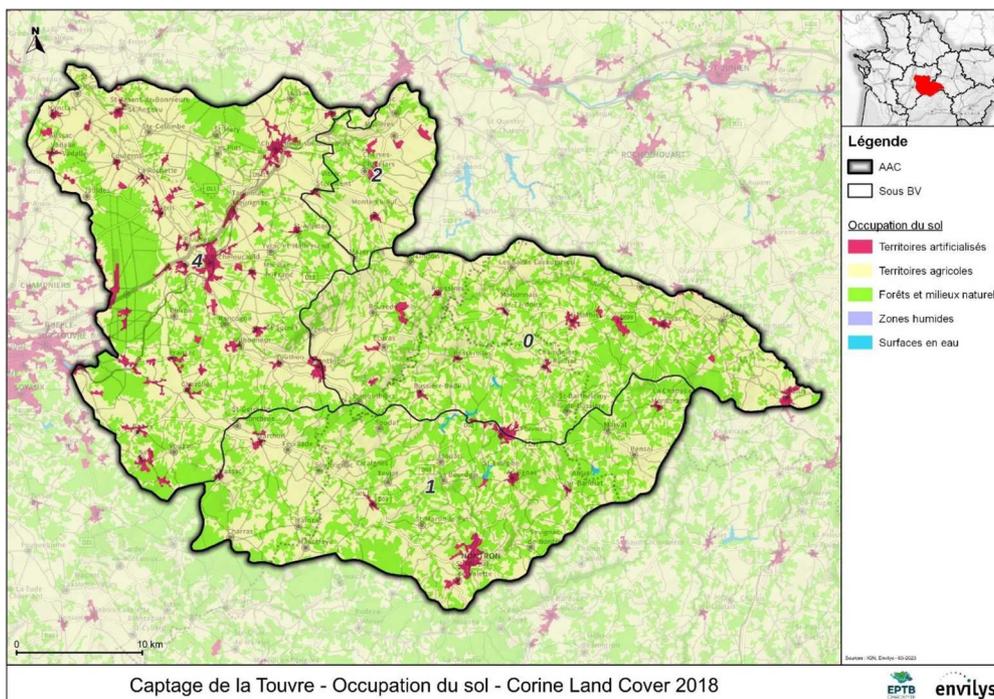


Figure 2 : les différents zonages du bassin d'alimentation des sources de la Touvre

L'aire d'alimentation de captage est caractérisée par la présence d'un Karst. Ce système karstique des sources de la Touvre est un aquifère relativement complexe et dont l'alimentation provient en grande partie des pertes des ruisseaux de la Tardoire et du Bandiat. Le reste de l'alimentation provient de l'infiltration efficace sur l'impluvium karstique (ou karst de La Rochefoucauld), représenté par les calcaires jurassiques à l'affleurement et affectés d'une intense karstification. Les 3 bassins versants en eaux superficielles (Bonnieure, Tardoire et Bandiat), correspondent aux impluviums non-karstiques et participent à l'alimentation des eaux du captage de la Touvre au Bouillant (Figure 3 : Délimitation de l'AAC et des différents bassins versants)

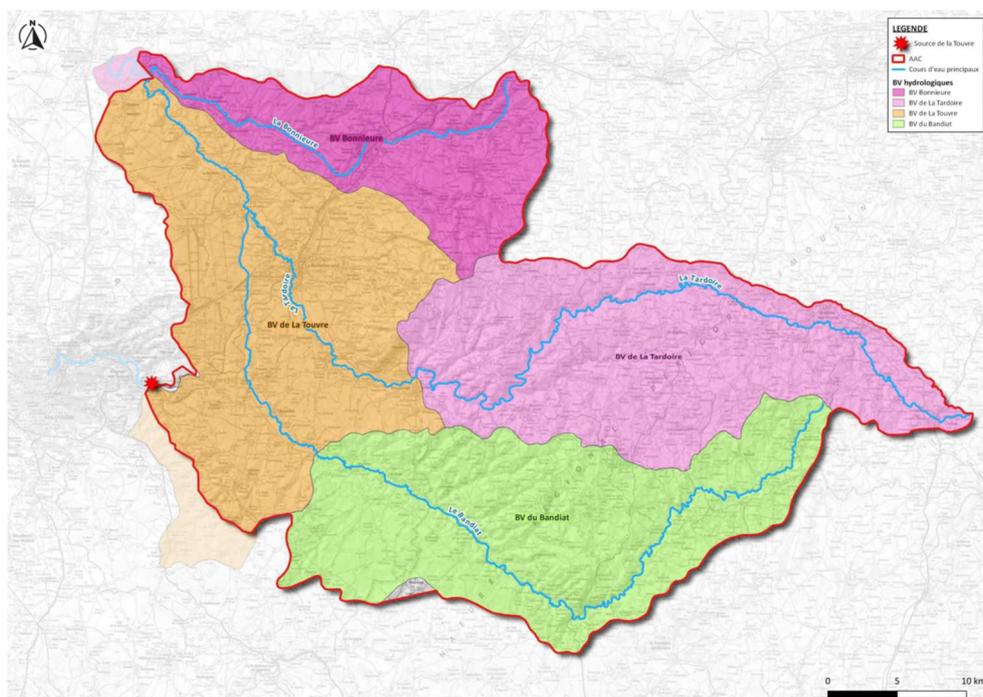


Figure 3 : Délimitation de l'AAC et des différents bassins versants

Le tableau ci-dessous décrit les différentes caractéristiques de l'AAC du captage des sources de la Touvre :

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU BASSIN D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE LA TOUVRE	
Surface totale	1486 km ²
Nombres de communes concernées	110
EPCI concernés (Figure 4 : Les EPCI du territoire)	GrandAngoulême – Charente Limousine – La Rochefoucauld – Porte Océane du Limousin – Pays de Nexon Monts de Chalus – Lavalette Tude Drone – Périgord Nontronnais – Cœur de Charente
Syndicats de bassins concernés (Figure 5 : Les syndicats de bassins du territoire)	SYBTB – SYMBA BT - SYBRA
Surface Agricole Utile (SAU)	105 568 ha
Nombres d'exploitations agricoles	1330
Orientation agricole principale du territoire	Polyculture – Élevage



Figure 4 : Les EPCI du territoire

Figure 5 : Les syndicats de bassins du territoire

4. État de l'eau

a) Etat de l'eau au captage

Les suivis qualité des eaux brutes sont réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire (à minima un prélèvement par mois et environ 200 molécules recherchées). Le seuil réglementaire sur les eaux traitées est fixé à 50mg/L de nitrate et à 0.1µg/L pour les molécules issues de produits phytosanitaires.

Nitrates

Nitrates

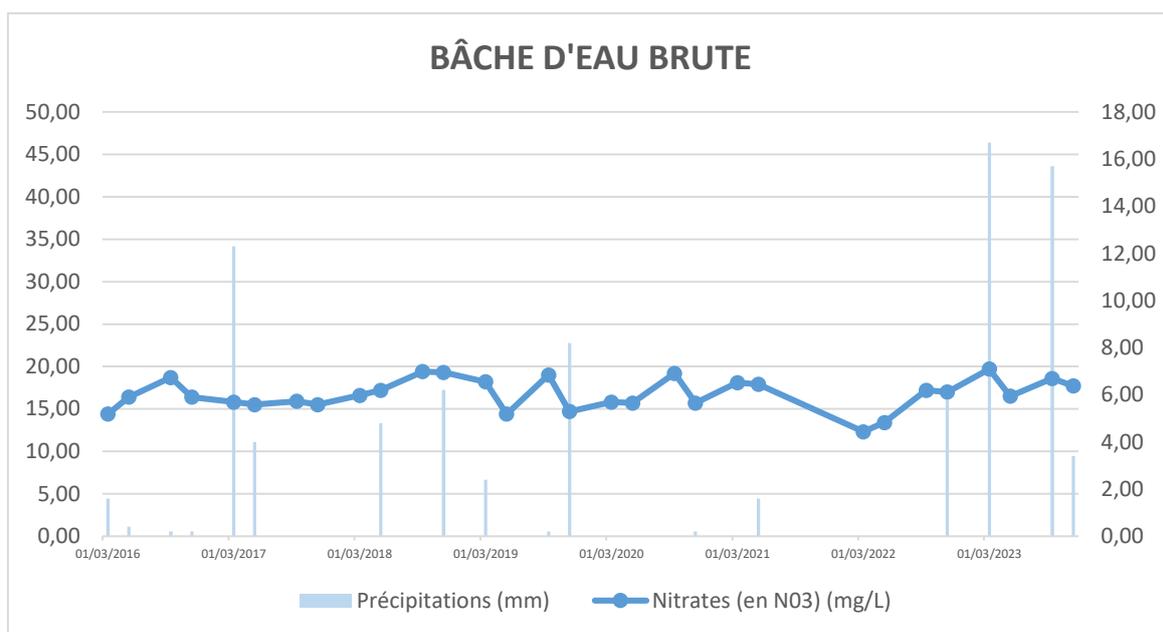


Figure 6 : Évolution de la concentration des nitrates à l'usine de traitement du Pontil de 2016 à 2023

Pesticides

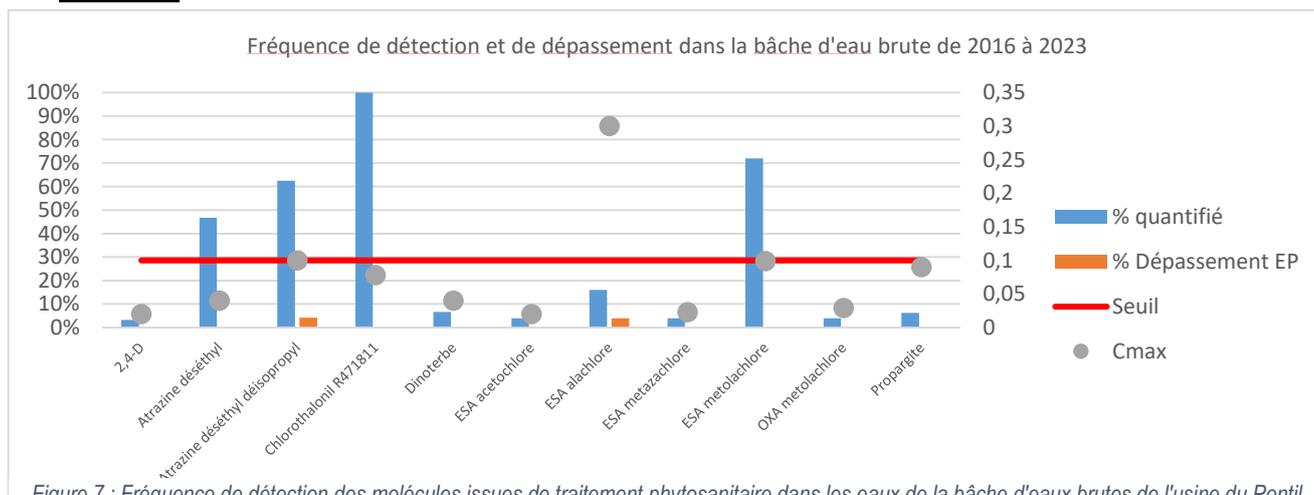


Figure 7 : Fréquence de détection des molécules issues de traitement phytosanitaire dans les eaux de la bache d'eaux brutes de l'usine du Pontil

Les concentrations relevées en nitrates (15mg/L) et en produits phytosanitaires sont généralement inférieures aux seuils en eau potable. Il y a malgré tout une tendance à l'augmentation des nitrates, avec une hausse relevée de 0,25mg/L/an en moyenne. Deux matières actives ont dépassé au moins une fois le seuil de potabilité, ce sont des herbicides qui ne sont plus autorisés aujourd'hui.

b) Etat des eaux souterraines (source : ADES)

Pour les eaux souterraines, ont été analysés :

- La résurgence de la Touvre (2 stations)
- Le Karst au niveau de la Rochefoucauld

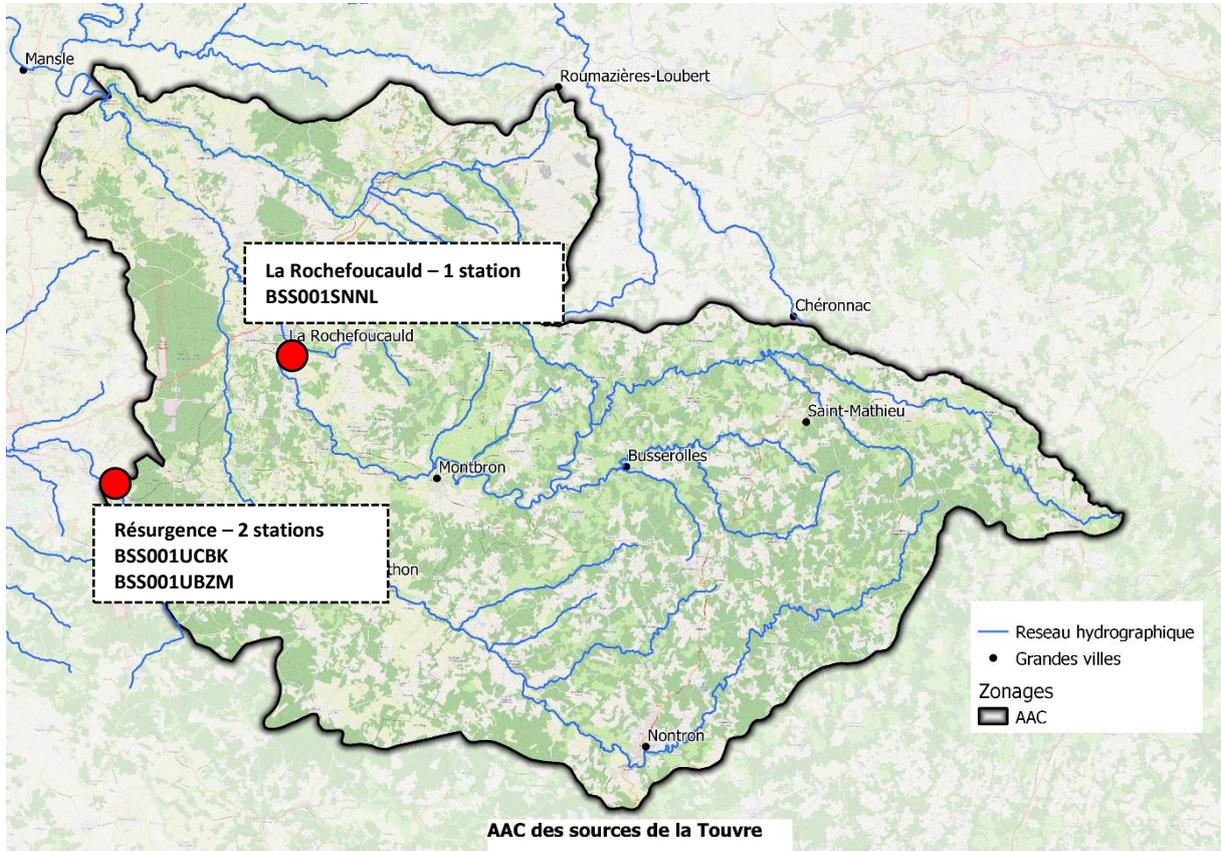


Figure 8 : Localisation des points de suivi

Nitrates

On observe actuellement au niveau de la résurgence des sources de la Touvre une concentration en nitrates autour de 17mg/L. La tendance des 20 dernières années est légèrement haussière, elle était de 15mg/L il y a 20 ans.

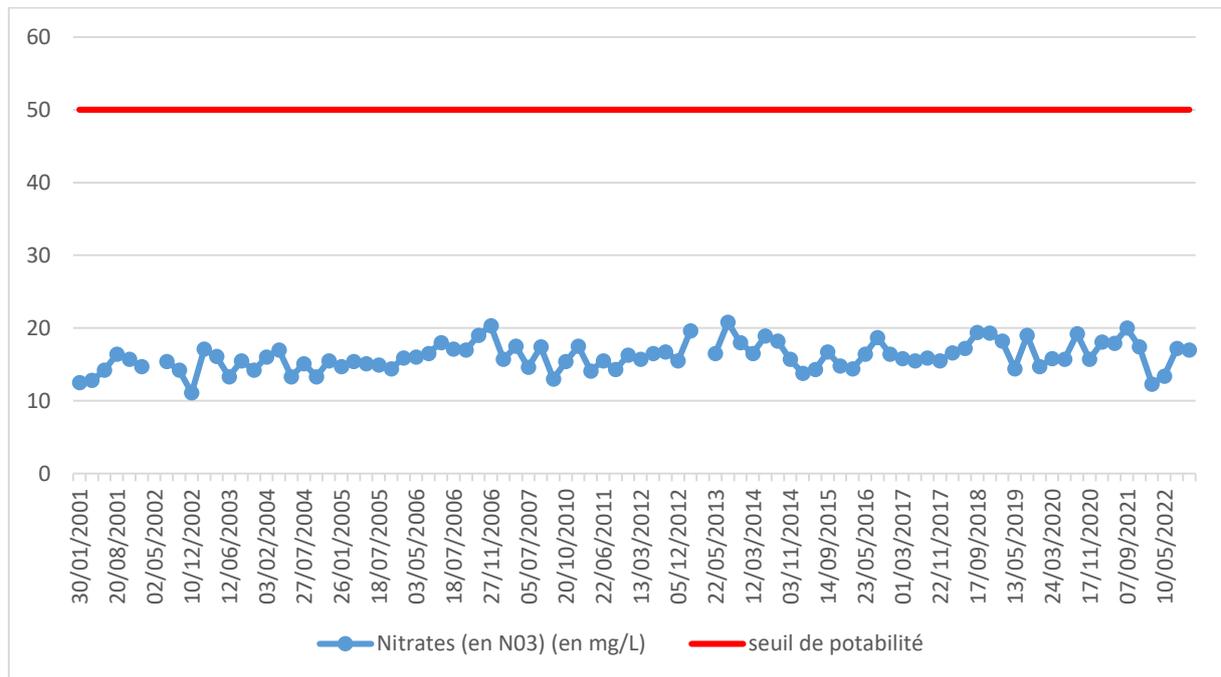


Figure 8 : Évolution de la concentration des nitrates à la station BSS001UBZM (résurgence)

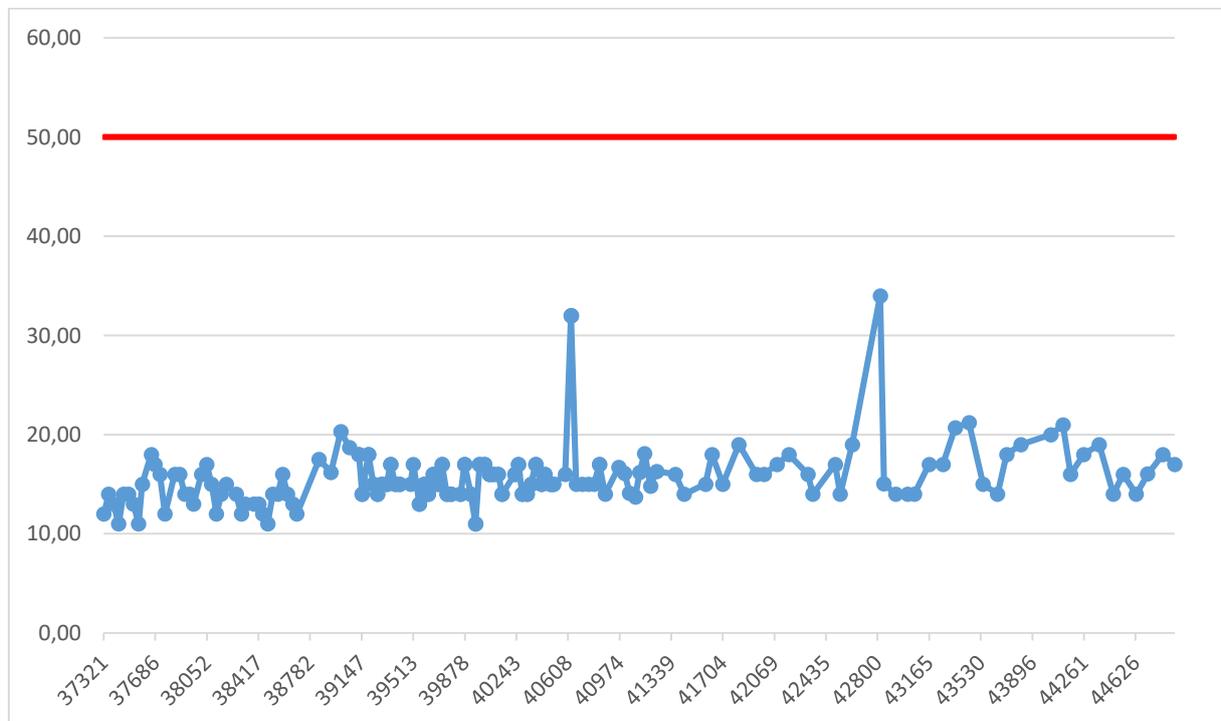


Figure 9 : Évolution de la concentration des nitrates à la station BSS0001UCBK (résurgence)

Dans le Karst à la Rochefoucauld en Angoumois, on observe actuellement une concentration en nitrate autour de 33mg/L.

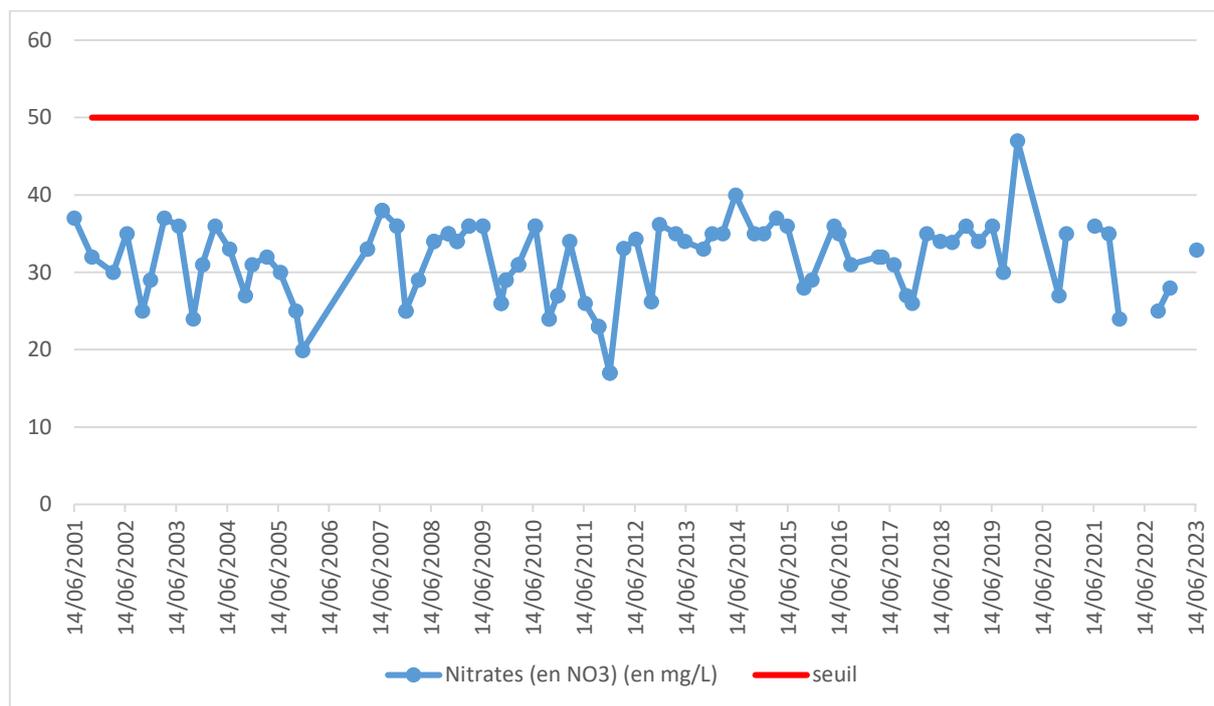


Figure 10: Évolution de la concentration des nitrates à la station BSS0001SNNL (La Rochefoucauld)

Plusieurs éléments ressortent de ces graphiques. Sur 20 ans la concentration en nitrate est en augmentation sur toutes les stations. Néanmoins, sur des chroniques plus récentes et plus courtes (5 ans ou 10 ans) la concentration en nitrate se stabilise, voir diminue sur la station de La Rochefoucauld. Les efforts et les politiques menées sur le territoire vis-à-vis des pollutions aux nitrates semblent avoir amélioré la qualité des cours d'eau sur ce critère.

Pesticides

→ LA RESURGENCE

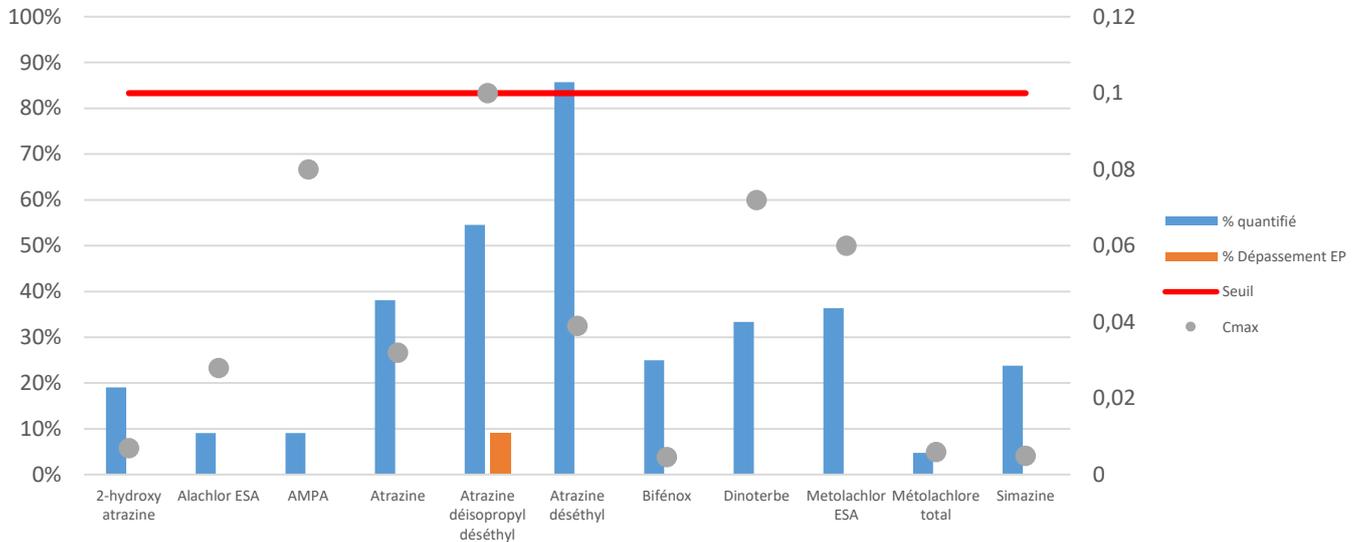


Figure 11 : Fréquence de détection des molécules issues de traitement phytosanitaire à la station BSS001UCBK de la résurgence de la Touvre de 2013 à 2023

Molécules quantifiées	11
Molécule dépassant le seuil AEP	1

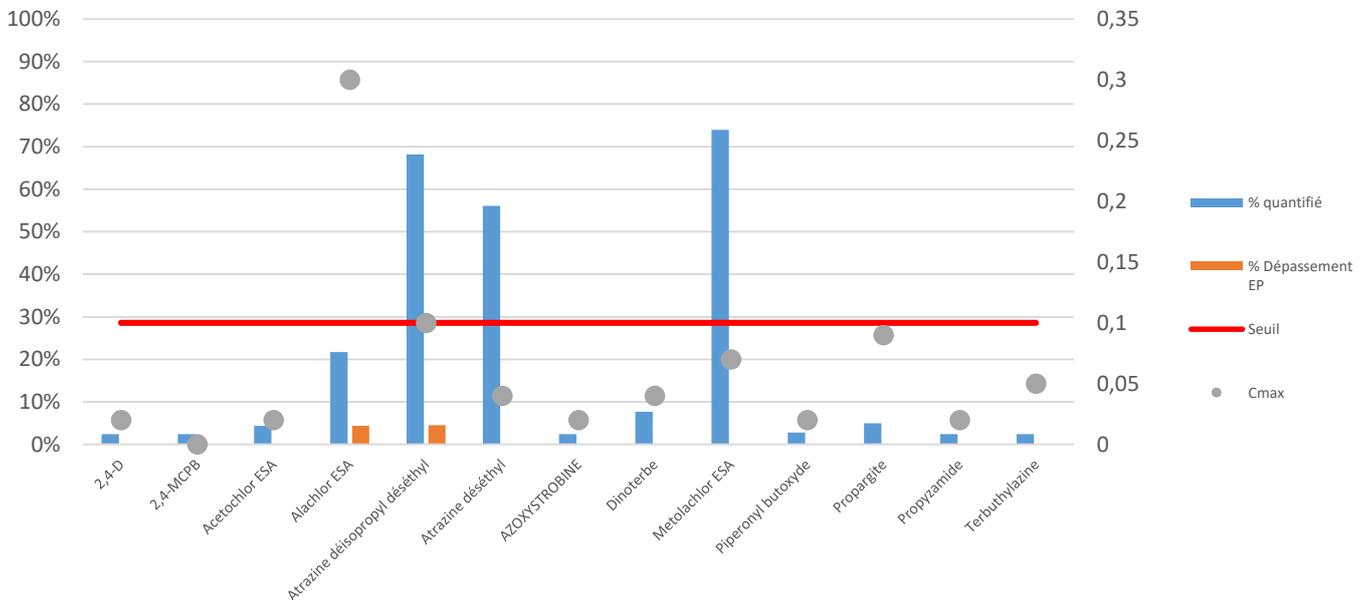


Figure 12 : Fréquence de détection des molécules issues de traitement phytosanitaire à la station BSS001UBZM de la résurgence de la Touvre de 2013 à 2023

Molécules quantifiées	13
Molécule dépassant le seuil AEP	2

➔ LE KARST AU NIVEAU DE LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS

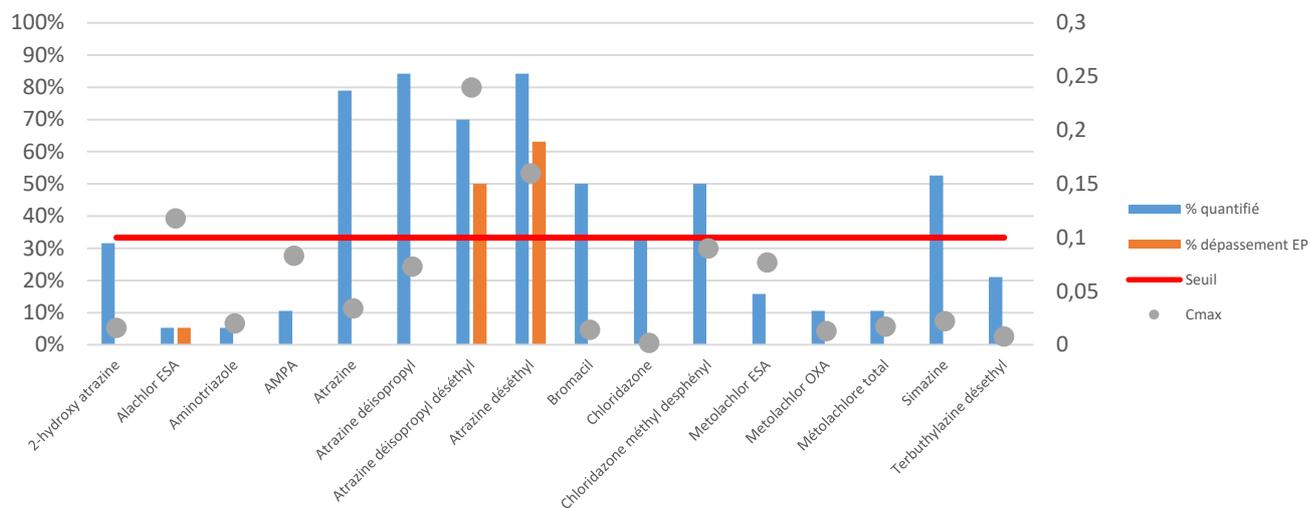


Figure 13 Fréquence de détection des molécules issues de traitement phytosanitaire à la station de La Rochefoucauld de 2013 à 2023

Molécules quantifiées	16
Molécule dépassant le seuil AEP	3

c) Etat des eaux superficielles

3 stations ont été analysées. Elles ont été choisies pour caractériser les eaux superficielles provenant des 3 cours d’eaux principaux avant leur entrée dans le karst. Les stations sont les suivantes :

- La Bonniere à Saint Ciers sur Bonniere
- La Tardoire à Vouthon
- Le Bandiat à Feuillade

➔ LA BONNIEURE À SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE



Molécules quantifiées	18
Molécule dépassant le seuil AEP sur la période 2017-2022	5
• Métolachlor ESA	
• AMPA	
• Diméthénamide	
• Glyphosate	
• Métolachlore total	
Concentration moyenne en nitrate sur la période 2009-2023	15mg/L

Figure 14 : Localisation de la station de Saint Ciers sur Bonniere

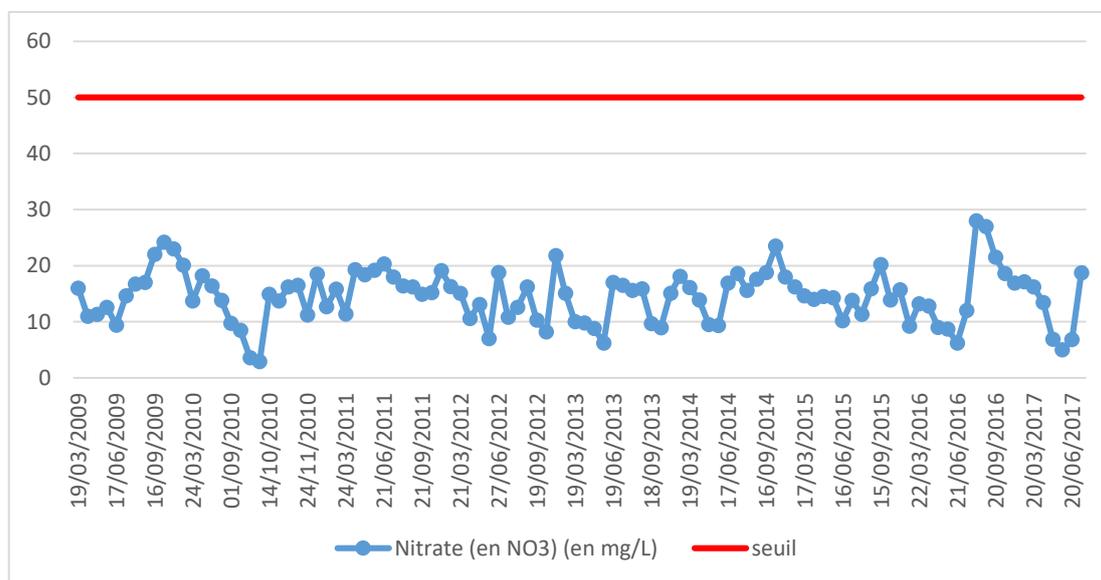


Figure 15 : Évolution de la concentration en Nitrates au point d'eau La Bonniere à Saint-Ciers-sur-Bonniere (05019940) entre 2009 et 2023

➔ LA TARDOIRE A VOUTHON

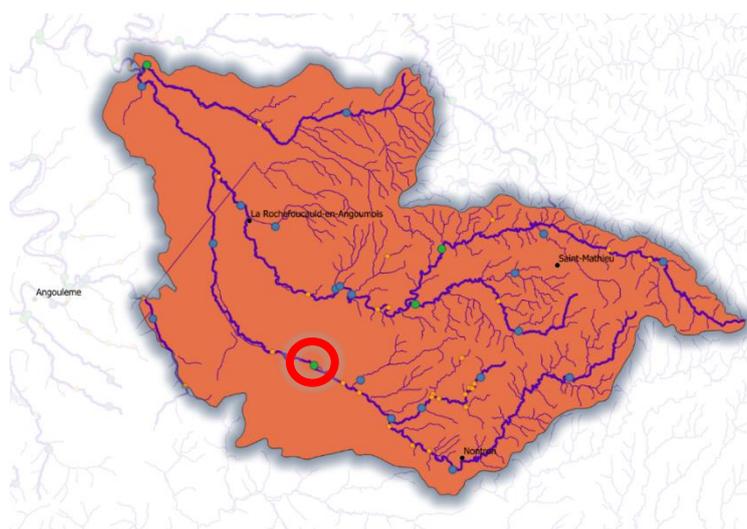


Figure 16 Localisation de la Station de Vouthon

Molécules recherchées	254
Molécules quantifiées	?
Molécule dépassant le seuil AEP sur la période 2017-2022	3
<ul style="list-style-type: none"> • Métolachlor ESA • AMPA • Paraquat 	
Concentration moyenne en nitrate entre 1971 et 2023	6.5mg/L

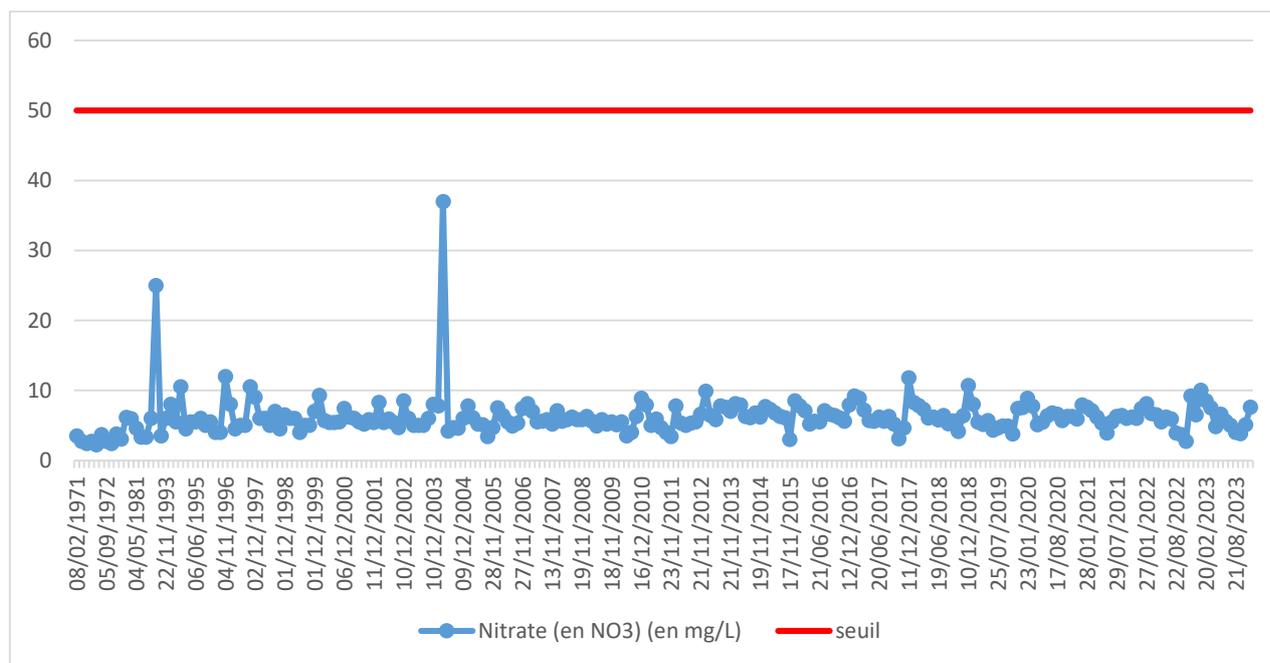
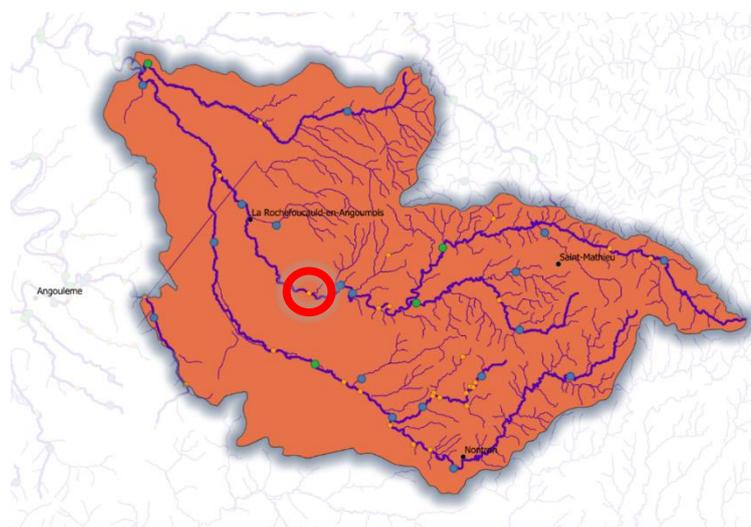


Figure 17 : Évolution de la concentration en nitrates au point d'eau La Tardoire à Vouthon (05021000) entre 1971 et 2023

→ LE BANDIAT À FEUILLADE



Molécules recherchées	?
Molécules quantifiées	?
Molécule dépassant le seuil AEP sur la période 2017-2023	2
<ul style="list-style-type: none"> • AMPA • Paraquat 	
Concentration moyenne en nitrate entre 1971 et 2023	7.5mg/L

Figure 18 : Localisation de la Station de Feuillade

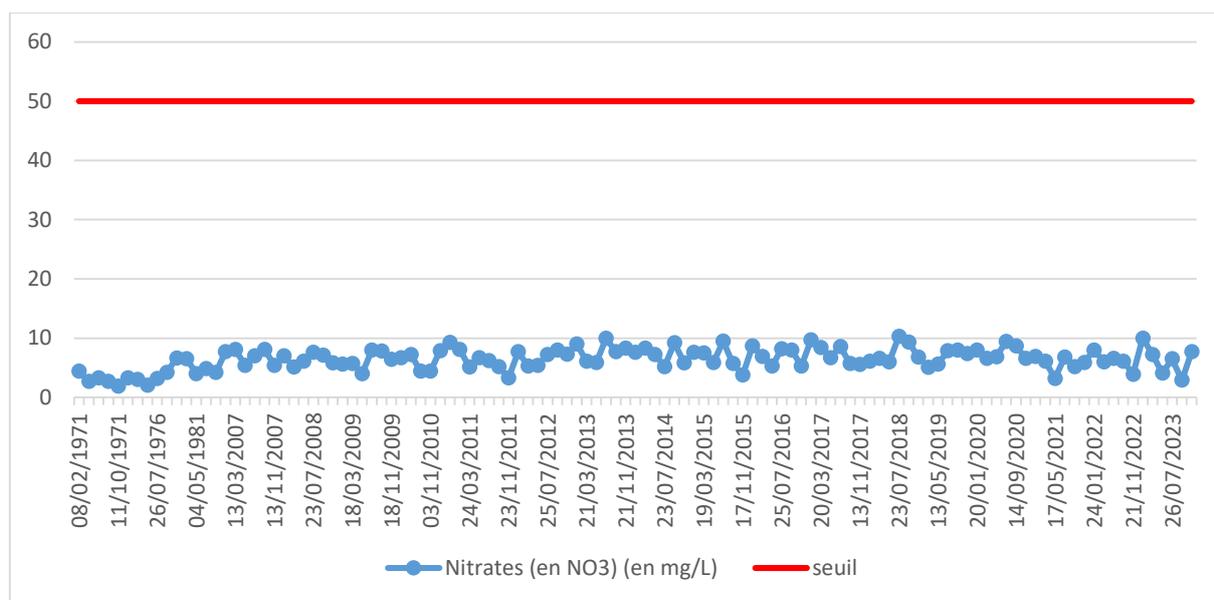


Figure 19 : Évolution de la concentration en Nitrates au point d'eau Le Bandiat à Feuillade (05022000) entre 1971 et 2023

En résumé et concernant les nitrates, l'étude des données montre une qualité des eaux très préservée sur l'amont de l'AAC avec des teneurs inférieures à 10mg/L. On observe une dégradation de la ressource au niveau du Karst avec des teneurs dépassant les 30mg/L et une concentration moyenne de 15mg/L à la résurgence.

On peut observer une dilution de la ressource en eau par l'infiltration du Bandiat et de la Tardoire au moment de leur entrée dans la zone Karstique. La qualité préservée de la ressource au niveau du captage semble être le résultat d'un équilibre entre les eaux préservées de l'amont et celles plus dégradées s'infiltrant directement depuis la zone karstique.

Concernant les pesticides, les molécules retrouvées sont principalement issues d'herbicides.

5. Le contexte réglementaire

La préservation de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine constitue un objectif prioritaire de la directive cadre sur l'eau, fixé en son article 7.

5. Le contexte réglementaire

La préservation de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine constitue un objectif prioritaire de la directive cadre sur l'eau, fixé en son article 7.

Sur le bassin Adour-Garonne, on recense environ 5 300 captages d'alimentation en eau potable.

Parmi ces captages, environ 300 sont dits « dégradés », c'est-à-dire qu'ils utilisent une ressource d'eau brute dégradée durablement par les pollutions diffuses (phytosanitaires et nitrates).

Parmi ces captages "dégradés", on distingue :

- les captages "prioritaires" au sens du SDAGE au nombre de 95 (rassemblés en 76 champs captants) identifiés dans le SDAGE 2022-2027 et sur lesquels des programmes d'action de réduction des pollutions doivent être mis en œuvre d'ici fin 2024 ;
- les autres captages dégradés sont dits captages "sensibles" au nombre de 230 (rassemblés en 173 champs captants) identifiés dès l'approbation du SDAGE 2022-2027. Les captages « sensibles » et faisant l'objet d'une problématique conjointe d'eau brute et d'eau distribuée (104 captages) doivent faire l'objet de l'établissement d'un programme de réduction des pollutions diffuses d'ici 2027. Les autres captages « sensibles » (126 captages) doivent faire l'objet de l'initiation d'un plan d'actions d'ici 2027.

Le captage de la Touvre est identifié en captage sensible de priorité 4 (sur 4 niveaux de priorité) avec obligation d'initier un plan d'actions d'ici 2027.

La classification en captage sensible pour la Touvre repose principalement sur les critères suivants :

- la présence d'une ressource très vulnérable dans laquelle est prélevée l'eau (Karst de La Rochefoucauld) ;
- des signes de dégradation de la qualité de l'eau mais sans dépassement des normes de qualité
- l'absence de ressource alternative suffisante en cas de contamination des eaux menant à l'impossibilité de potabilisation

Pour répondre à la demande du SDAGE, le producteur d'eau potable (GrandAngoulême) a engagé une démarche de préservation du captage des sources de la Touvre à partir de 2023, en initiant une étude préalable pour définir l'aire d'alimentation du captage, dresser un état des lieux des pressions sur le territoire, et définir des zones à risque. Cette étude et la concertation mise en place ont permis de définir des actions pour préserver cette ressource. Ces actions sont présentées dans la présente Stratégie Locale.

III. Diagnostic de territoire

Les données présentées dans cette partie sont issues de l'étude réalisée en 2023 (Antea, Envilys) pour déterminer les zones prioritaires sur l'Aire d'Alimentation de Captage de la Touvre. Les conclusions de cette étude sont basées sur le croisement entre l'évaluation de la vulnérabilité du territoire et le diagnostic des pressions potentielles. Elles ont été validées lors du COPIL du 18/12/2023.

1. Contexte géologique et pédologique

Les sources de la Touvre drainent le massif de calcaires du Jurassique moyen et supérieur et émergent à travers la formation imperméable du Kimméridgien supérieur.

Le toit de la formation aquifère (calcaires récifaux du Kimméridgien inférieur) serait situé à une vingtaine de mètres de profondeur dans la source de Font de Lussac et à une trentaine de mètres dans le Bouillant. Cette émergence se fait à la faveur de la faille de l'Echelle qui met en contact des calcaires avec les marnes du Kimméridgien supérieur. Vers l'Ouest, les eaux souterraines sont bloquées d'une part à la faveur des failles, par les marnes argileuses du Kimméridgien supérieur et d'autre part par le passage à des faciès argileux au sein même des séries du Bajocien au Kimméridgien inférieur.

Ce massif calcaire constitue le karst de La Rochefoucauld, dont la majeure partie du système souterrain se développe sous le massif forestier de la Braconne et du Bois Blanc. La Figure 20 : Contexte géologique et structural du système de la Touvre résume de façon schématique le contexte géologique et structural du système de la Touvre.

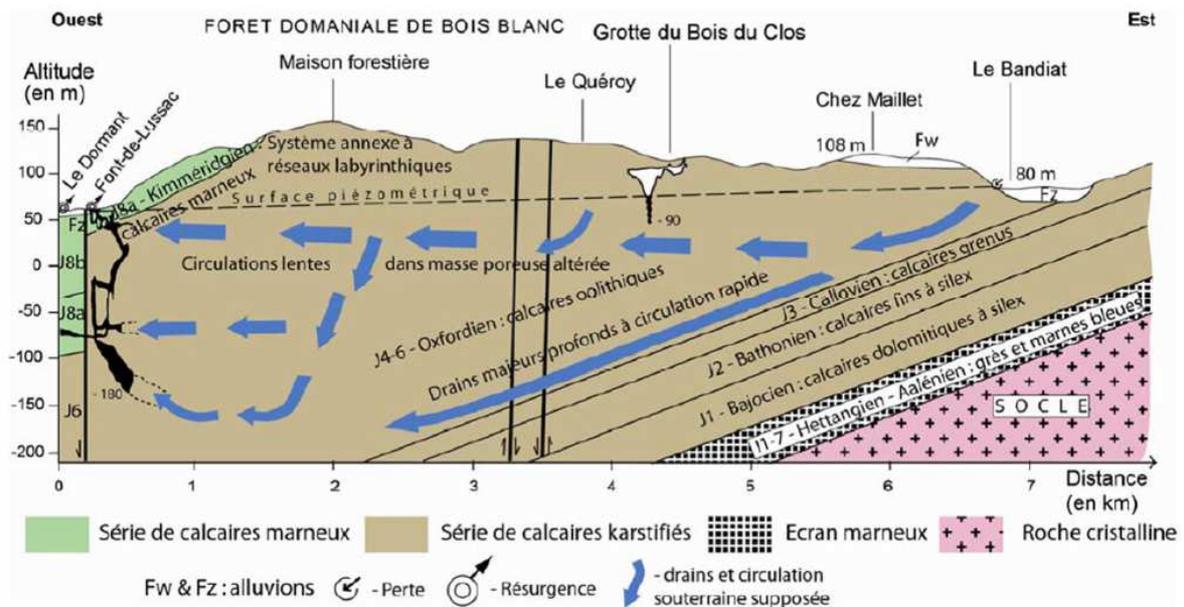


Figure 20 : Contexte géologique et structural du système de la Touvre

2. Identification des zones vulnérables aux pollutions diffuses

La caractérisation de la vulnérabilité de l'aire d'alimentation du captage des sources de la Touvre permet d'identifier les zones qui, selon leurs caractéristiques intrinsèques (type de sol, occupation du sol, contribution aux transferts rapides), sont plus susceptibles de générer des transferts de pollutions diffuses.

La vulnérabilité de l'aire d'alimentation du captage est reprise dans la Figure 21 : Carte de la vulnérabilité du BAC de la Touvre. L'indice de vulnérabilité de la carte varie entre 1 (vulnérabilité faible) et 4 (vulnérabilité très élevée).

Dans les bassins versants superficiels en amont des pertes dans le karst, les zones où la ressource apparaît plus vulnérable sont localisées en bordure des cours d'eau, dans les secteurs où l'activité agricole est concentrée. La vulnérabilité s'intensifie en entrant dans le karst.

Le bassin versant de la Bonnieure présente une partie karstique et une partie non-karstique : globalement ce secteur au nord de l'AAC démontre moins de vulnérabilité que le reste du territoire, notamment le karst dans les zones de pertes diffuses au droit des indices karstiques (centre du karst et aux abords de la Tardoire et du Bandiat).

Il apparaît que les zones à protéger prioritairement sont les zones dont l'indice est de 3 (orange) et 4 (rouge) sur la carte de vulnérabilité, correspondant aux secteurs où le karst est affleurant et aux secteurs aval des bassins versants superficiels (Tardoire, Bandiat et Bonnieure).

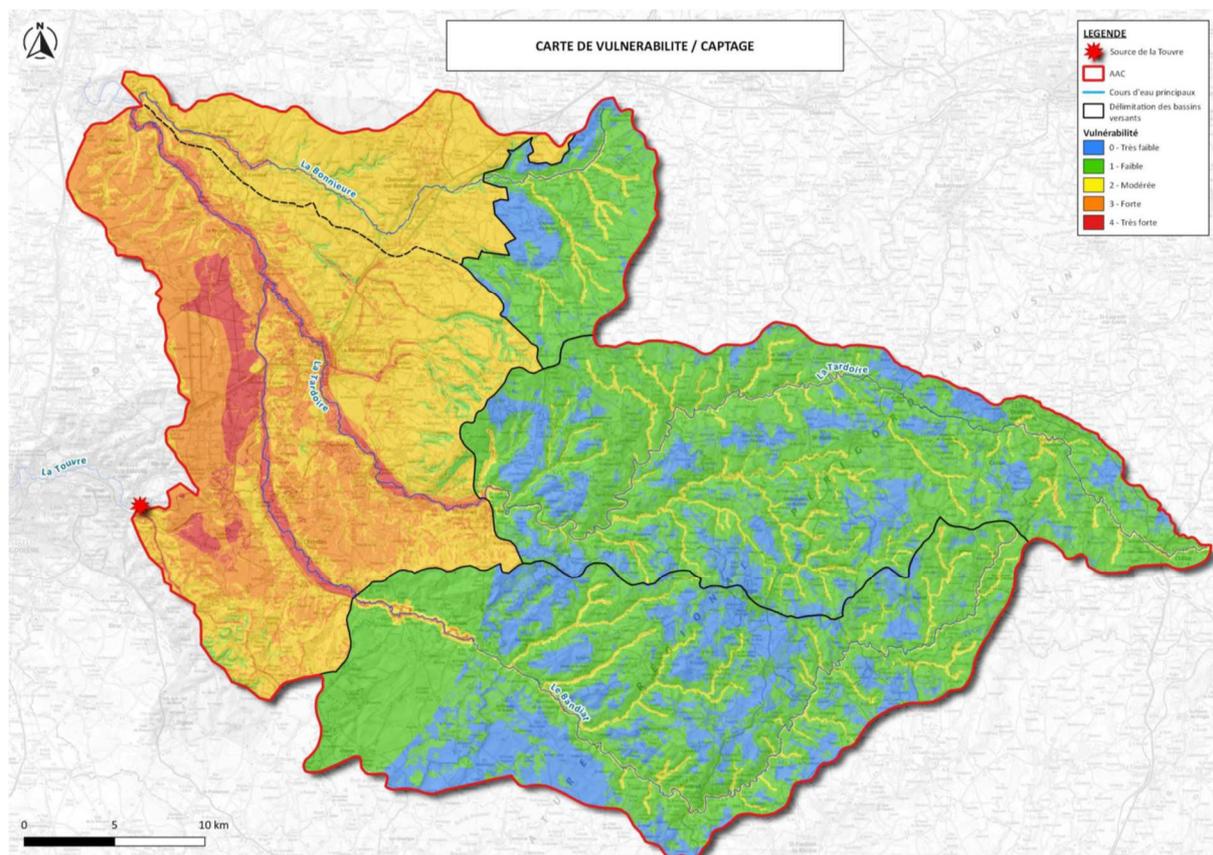


Figure 21 : Carte de la vulnérabilité du BAC de la Touvre (source : étude ANTEA Envilys)

3. Les pressions potentielles des activités du territoire

L'agriculture est très présente sur l'aire d'alimentation du captage de la Touvre, et représente plus de **50% de la superficie totale du territoire**.

Les milieux naturels et forestiers sont également présents avec notamment la forêt de la Braconne qui s'étend à l'extrémité ouest de la zone d'étude.

a) Contexte agricole

Sur l'ensemble des communes du territoire d'étude se trouvent 1330 exploitations agricoles en 2020, soit une SAU totale de **105 568 ha**.

Selon les dires des acteurs enquêtés, il y a un gradient de potentiel agronomique croissant entre le Sud-Ouest et le Nord-Est. Le secteur nord semble se démarquer avec des sols plus profonds qui permettent de meilleurs rendements. Au contraire, sur le bassin versant du Bandiat et de la Tardoire, l'élevage est l'un des seuls moyens de valoriser les surfaces agricoles à faible potentiel (sous-sol granitique, fin du Massif central).

Des hétérogénéités de sol peuvent être très importantes, même au sein d'une seule parcelle.

L'orientation technico-économique des exploitations présentes sur les communes de l'AAC est la suivante:

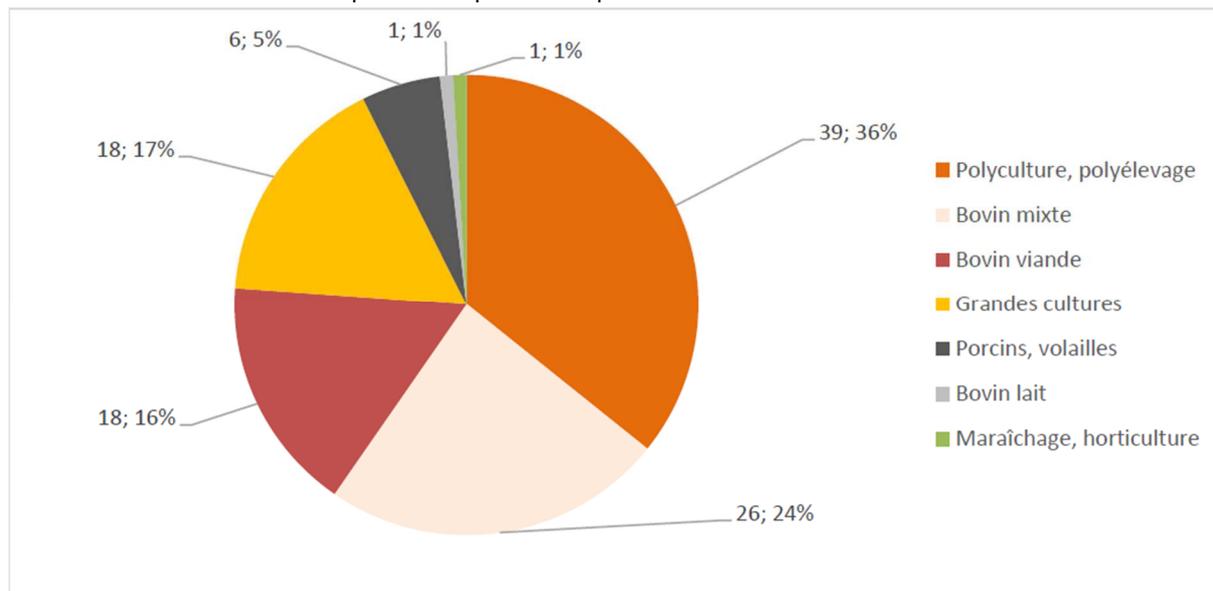


Figure 22 : Orientation technico-économique des exploitations agricoles présentes sur le BAC

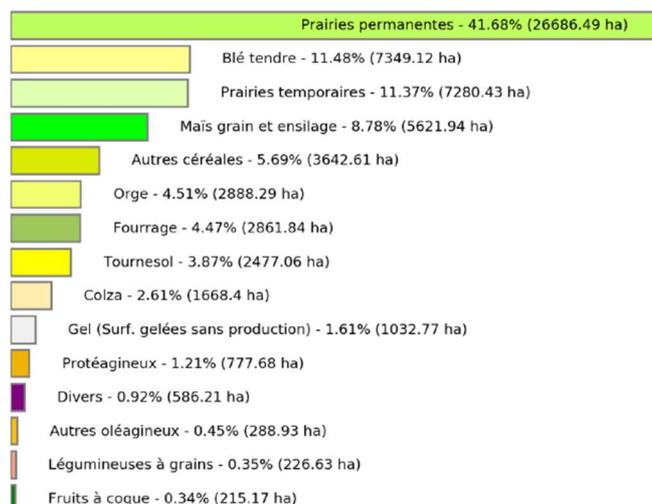
L'assolement sur le secteur de la Tardoire est représentatif de l'orientation des exploitations agricoles vers l'élevage, avec une large majorité de prairies (77% des surfaces) et la présence de cultures pouvant être utilisées pour l'alimentation du bétail (650ha de maïs ensilage).

Le secteur de la Bonnière amont concerne une surface très faible en regard des autres sous-zones, et est essentiellement composé de prairies (74% de la SAU). La zone présente néanmoins la particularité de comporter des surfaces en pépinière (115ha) et en millet (34ha).

L'essentiel de la sole en blé tendre d'hiver se situe sur le secteur du Karst : en 2021, sur les 7 349ha cultivés à l'échelle du bassin versant, 5 450 se trouvaient sur la zone. Sur ce territoire de polyculture, les prairies sont assez peu présentes et les surfaces sont majoritairement destinées à la production de céréales d'hiver et de colza (environ un tiers de la SAU) et de culture de printemps (maïs et tournesol : 17% de la SAU).

Le secteur du Bandiat est la seconde zone de production de céréales à paille d'hiver (blé tendre, orge, triticale, avoine, blé dur : 19% de la SAU) et de cultures de printemps (13% de la SAU, dont 9% de maïs).

Figure 23 : Répartition des groupes de cultures RPG (15 groupes) - 2021



L'étude de l'occupation agricole et forestière du sol et des rotations a permis d'établir une carte des pressions potentielles à la parcelle. Cette carte traduit le potentiel de pollution diffuse en fonction des rotations de culture. Il est important de noter que cela ne traduit pas les pratiques individuelles des exploitants.

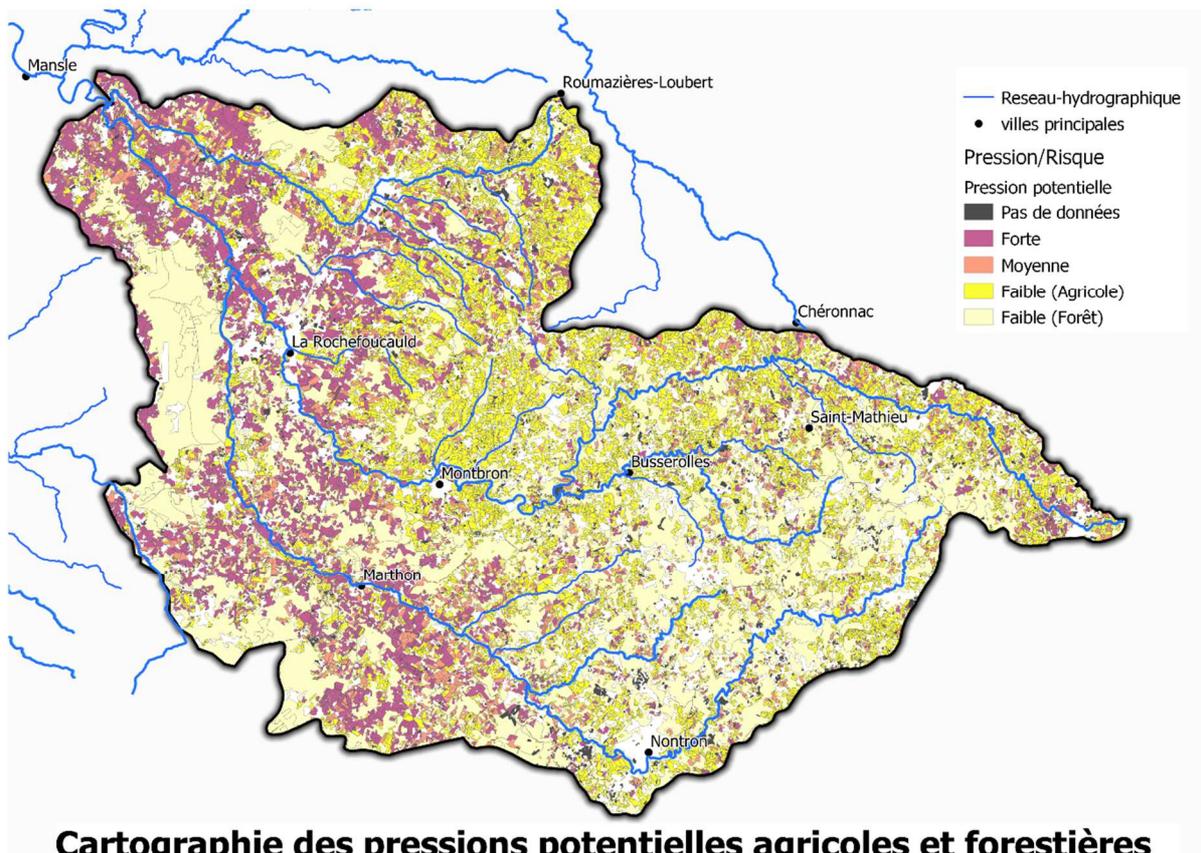


Figure 24 Cartographie des pressions potentielles agricoles et forestières

b) Contexte non-agricole

➔ Assainissement collectif

Au total, 95 stations d'épuration ont été répertoriées sur le territoire de l'AAC. Leur localisation est présentée sur la Figure 25 : Localisation des stations d'épuration sur le territoire et leurs capacités nominale (Source : SIEAG) ci-dessous. La conformité est globalement satisfaisante sur l'ensemble du territoire selon les acteurs de l'assainissement collectif. Les collectivités en charge de leur gestion sont les suivantes :

- GrandAngoulême
- Cœur de Charente
- Charente Limousine
- Périgord Nontronnais
- La Rochefoucauld – Porte du Perigord
- Ouest Limousin
- Pays de Nexon Monts de Chalus
- Porte Océane du Limousin

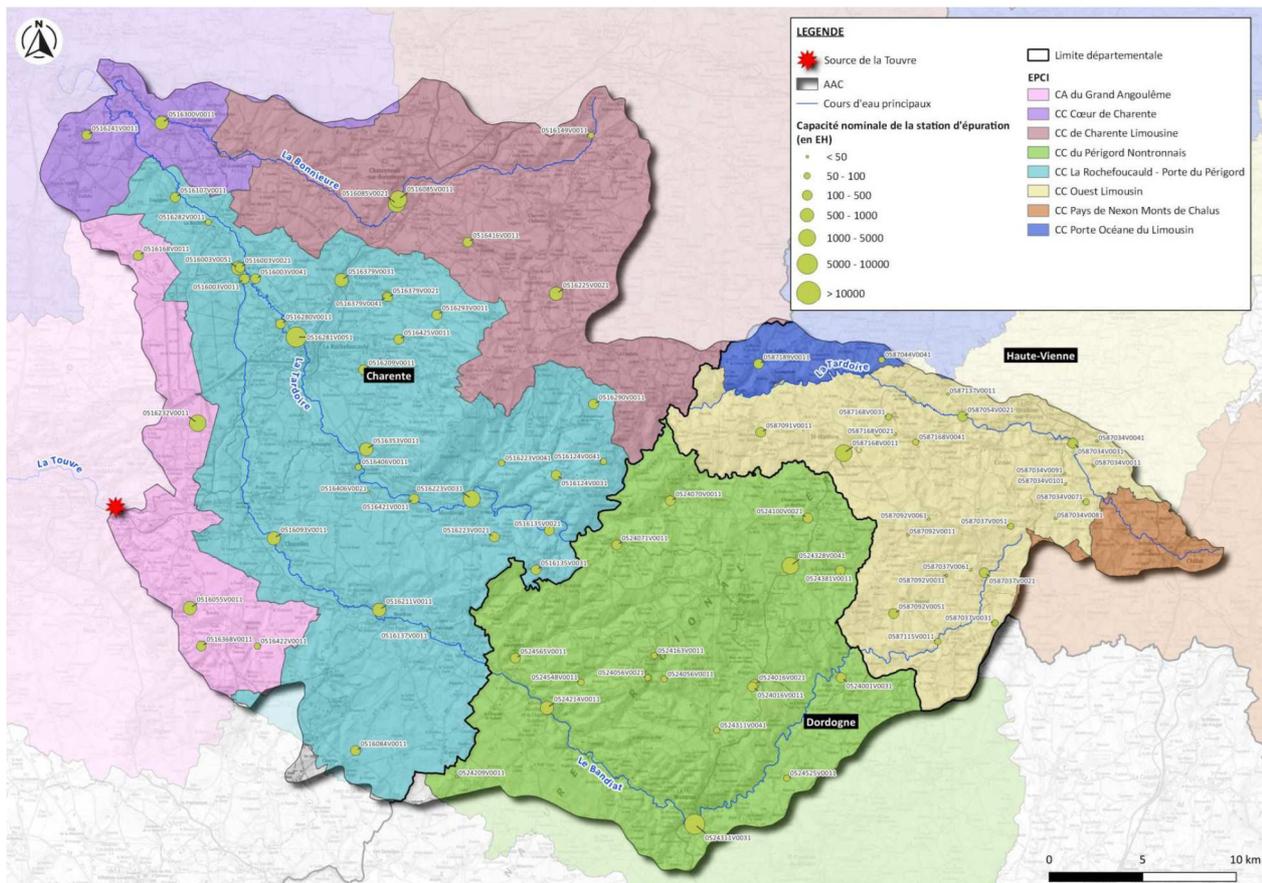


Figure 25 : Localisation des stations d'épuration sur le territoire et leurs capacités nominale (Source : SIEAG)

➔ Assainissement non-collectif

1 337 installations d'ANC sont identifiées, couvrant 70 % des communes concernées. Les installations d'ANC sont plus impactantes pour les milieux aquatiques lorsqu'elles sont très concentrées spatialement dans une même zone ou dimensionnées pour des habitats collectifs (nombre d'équivalents-habitants élevé), car cela peut engendrer des rejets conséquents dans le milieu si ces installations deviennent défectueuses.

➔ Les activités industrielles :

Les infrastructures routières et industrielles se situent en grande partie au sein ou près des sous-bassins des gouffres, ce qui témoigne d'un certain degré de pression sur ces zones d'infiltration préférentielle en cas d'accident industriel ou de rejet d'hydrocarbures.

Les données sur la qualité des rejets industriels montrent des concentrations élevées en DBO5 et en DCO dans une entité hydrographique du bassin de la Bonnieure. À noter que de nombreux établissements industriels ne renseignent pas le type de milieu récepteur du point de rejet direct, il n'a donc pas été possible de connaître les milieux potentiellement impactés par ces rejets.

c) Le milieu naturel

➔ La forêt

Les forêts occupent une part importante du territoire environ 40% de la superficie totale du bassin selon Corine Land Cover. Elles sont particulièrement présentes sur les parties amont dans les bassins du Bandiat et de la Tardoire. La grande majorité des surfaces forestières sont composées de forêts de feuillus.

	BV Tardoire	BV Bandiat	BV Bonnieure	BV Touvre (Karst)
Surface totale du bassin (ha)	41 203,8	41 813,8	9 000,5	56 602,7
Surface en forêt (CLC 2018)	16 916,2	19 944,4	2 165,1	19 968,4
% de Forêt	41%	48%	24%	35%
Forêts de feuillus	86%	60%	99%	90%
Forêts de conifères	4%	6%	0%	5%
Forêts mélangées	9%	33%	0%	2%
Landes et broussailles	0%	0%	1%	0%
Forêt et végétation arbustive en mutation	0%	1%	0%	3%

Figure 26 : Occupation du sol par le forêt par sous bassin versant

À l'exception de la forêt domaniale de la Braconne, la majorité des forêts du territoire appartient à des propriétaires privés. La forêt joue de nombreux rôles dans le cycle de l'eau et sa présence est souvent un atout pour la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau. En forêt, les phénomènes de relargage ou de fuites d'éléments minéraux sont limités. La pérennité du couvert forestier est également un atout par rapport à d'autres usages du sol, y compris agricoles, car au sein des sols forestiers, on observe une activité biologique plus constante et un recyclage des éléments minéraux très efficace. Aucun intrant n'est utilisé dans les itinéraires techniques sur le territoire, toutes essences confondues.

→ Les plans d'eau

La présence de plans d'eau aggrave les effets d'évaporation et de réchauffement des eaux, pouvant entraîner des phénomènes de dérèglement et d'eutrophisation. En effet, les retenues génèrent une forte évaporation en période estivale, car une eau stagnante et peu profonde se réchauffe beaucoup plus vite et plus intensément qu'une eau courante. Sur une longue durée d'ensoleillement, plus la surface d'eau exposée est importante, plus les pertes par évaporation seront significatives.

La Figure 27 : Impact d'un plan d'eau sur la continuité des écoulements (source : SyBTB) montre un exemple de l'assèchement d'un affluent de la Tardoire, lié à la présence d'ouvrages tels que des barrages (plans d'eau, étangs). Le cours d'eau, alimenté par une source, coule jusqu'à un premier ouvrage, puis se retrouve en assèchement à la sortie de celui-ci, faute de débit suffisant pour poursuivre vers l'aval. Une nouvelle source un peu plus en aval permet au cours d'eau de retrouver un écoulement faible jusqu'à un nouvel ouvrage, où il s'assèche à nouveau en aval de celui-ci.



Figure 27 : Impact d'un plan d'eau sur la continuité des écoulements (source : SyBTB)

→ Les zones humides

Les milieux humides sont des écosystèmes riches et diversifiés (tourbières, marais, mares, prairies humides, etc.) qui assurent des services écosystémiques tels que :

- La régulation de la ressource en eau ;
- La régulation des débits de crues (zones tampons) ;
- L'alimentation des nappes phréatiques, tout en retardant les effets de la sécheresse ;
- La régulation de la qualité de l'eau ;
- Le captage du carbone.

Leur présence représente un atout fondamental dans la gestion des pollutions diffuses azotées. L'efficacité des zones humides dans la réduction des pressions dépend de deux facteurs principaux :

- L'état de fonctionnement des zones humides ;
- Leur positionnement dans les versants, qui influe sur leur capacité à intercepter les eaux de ruissellement.

Sur l'aire d'alimentation de captage, à ce jour, aucun inventaire des zones humides n'a été réalisé. Les zones humides potentielles sont présentées dans la Figure 28 : Cartographie des zones humides potentielles sur le bassin de la Touvre

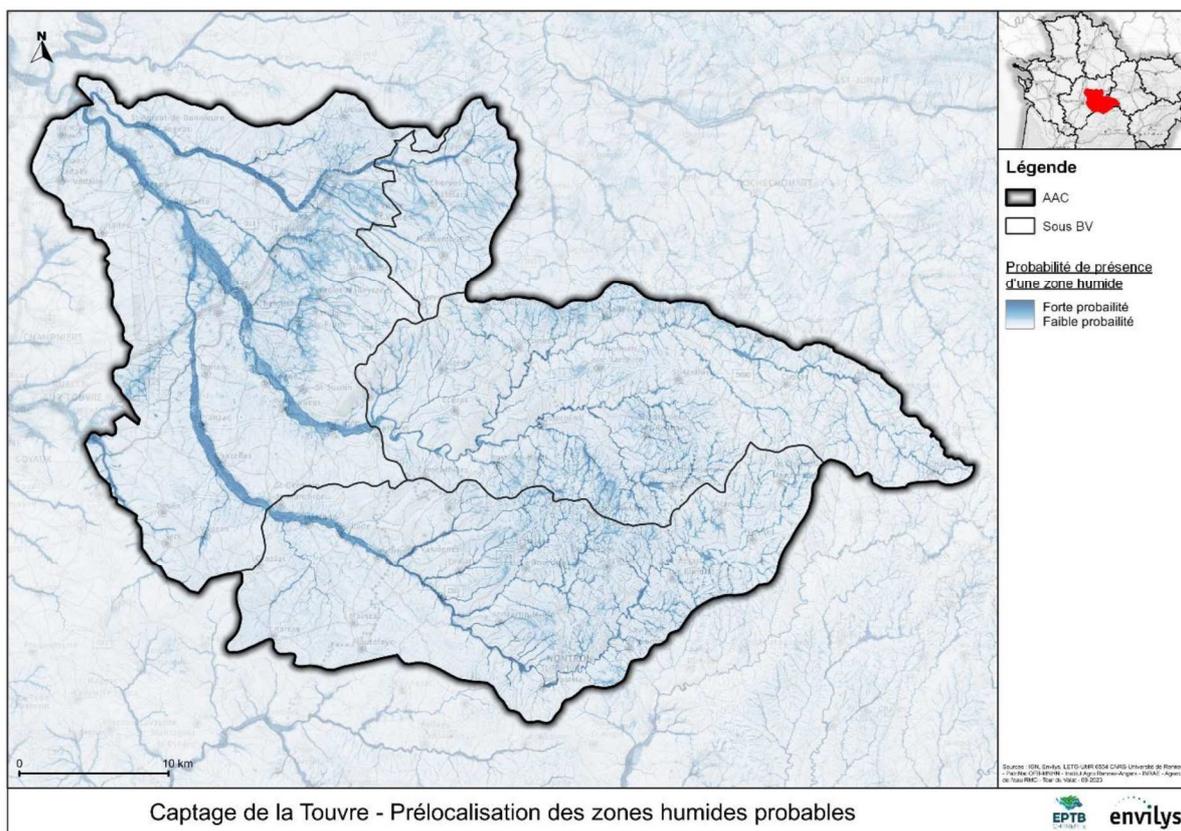


Figure 28 : Cartographie des zones humides potentielles sur le bassin de la Touvre

4. Le croisement de la vulnérabilité et des pressions potentielles

Afin de déterminer les zones prioritaires d'action, un croisement de la cartographie de la vulnérabilité du territoire et des pressions potentielles agricoles et forestière a été réalisé.

Le risque très fort est principalement localisé sur la zone d'infiltration préférentielle du karst et représente moins de 2% de la surface.

Les risques de pollutions diffuses sont Fort sur seulement 20 % du territoire, soit un peu plus de 22 000 ha.

Dans les zones d'écoulement de surface (BVE et zones karstiques hors zone d'infiltration préférentielle), le risque fort et moyen est présent en plus forte densité sur :

- les zones karstiques
- des parcelles où les successions présentent la pression la plus forte
- ou dans les zones où la vulnérabilité eaux de surface est forte.

Il est important de noter que la majorité de l'aire d'alimentation du captage de la Touvre présente un risque faible de pollutions diffuses (59 %).

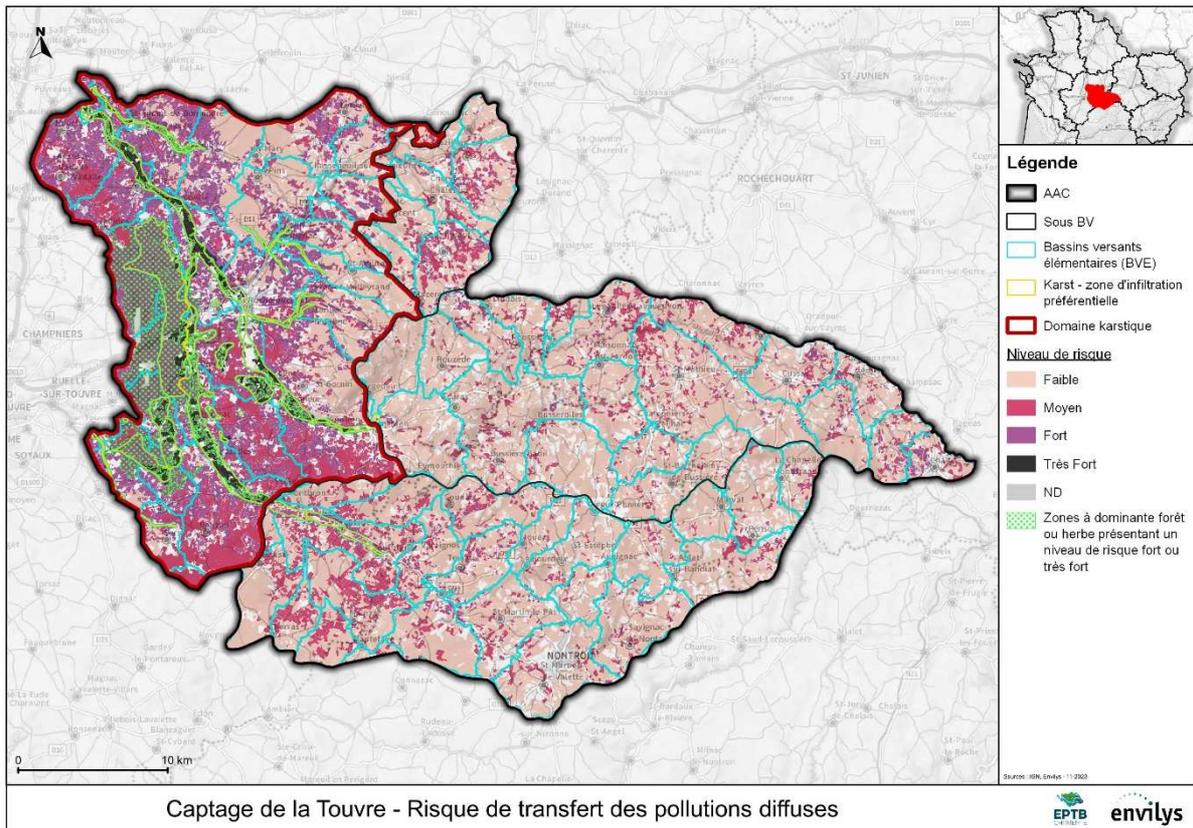


Figure 29 Cartographie du risque de transfert des pollutions diffuses

Cette carte de risque représente la conclusion de l'étude réalisée. Elle servira de support de réflexion et de priorisation sur la localisation des actions.

IV. Stratégie et programme d'actions

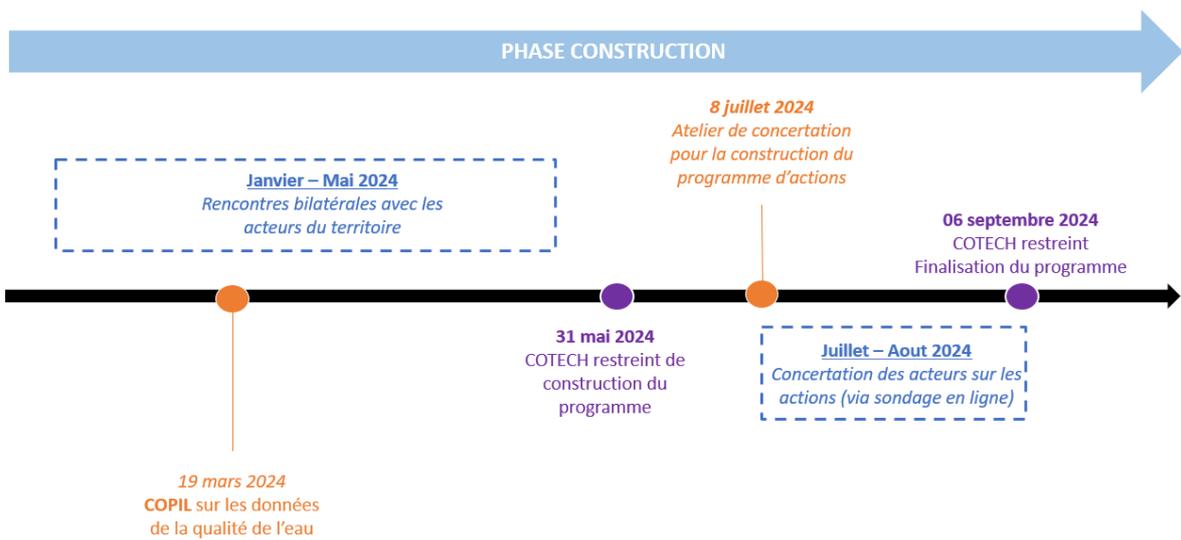
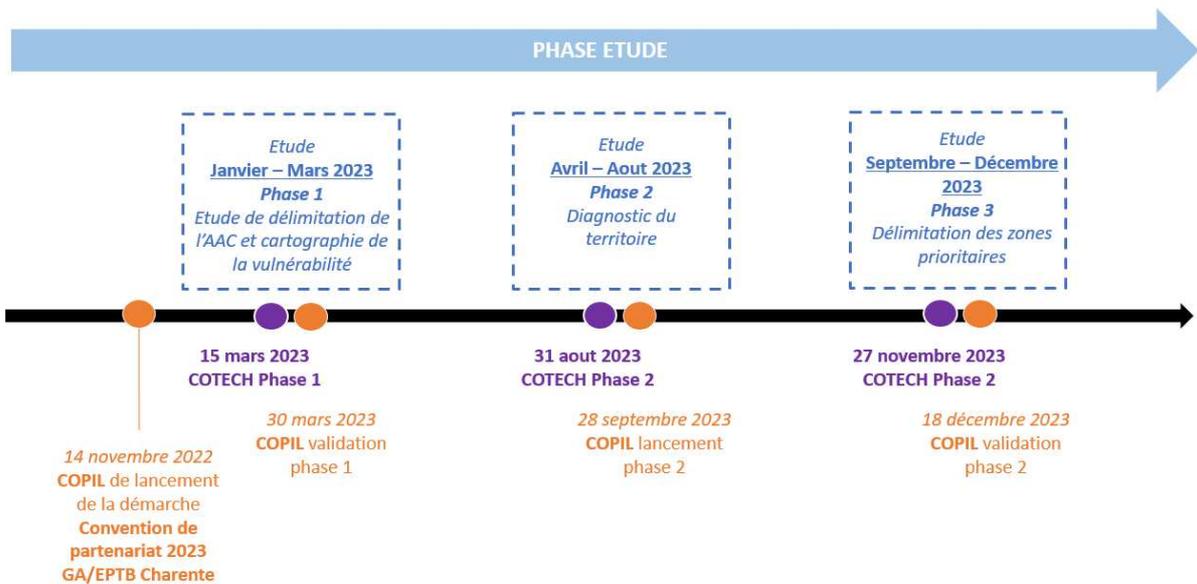
1. Construction du programme d'actions

Afin d'élaborer un programme d'actions partagé et répondant aux besoins et attentes du territoire, un travail de concertation a été engagé en 2023 avec l'ensemble des acteurs locaux par la réalisation d'une étude pour déterminer les zones prioritaires du bassin et les principales sources de pollutions. Ce travail issu d'un croisement entre la vulnérabilité du territoire et le diagnostic des pressions potentielles a été restitué aux acteurs du territoire lors des réunions du comité technique et du comité de suivi mises en place pour suivre la démarche.

Chacun des acteurs a ensuite été rencontré individuellement de janvier à juin 2024 afin d'identifier les potentielles actions à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie sur le bassin de la Touvre. Un atelier de concertation a été organisé en juillet 2024 afin de partager et compléter les propositions d'actions issues des échanges individuels.

De plus, une réunion spécifique sur la qualité des eaux de l'AAC a été organisée en mars 2024 à la demande du COPIL afin de préciser l'état de l'eau au captage, dans le Karst et sur les bassins versants superficiels amonts.

L'ensemble des étapes de construction de la stratégie et les différentes réunions sont présentés dans la frise chronologique suivante :



2. Stratégie globale du programme d'actions

a) Rappel du contexte et de l'objectif

L'étude a permis de mettre en évidence une qualité de l'eau globalement satisfaisante au captage de la Touvre. Cependant de fortes hétérogénéités subsistent selon les zones géographiques sur le bassin d'alimentation de ce captage. Pour exemple, on observe une concentration en nitrates 15 mg/L au point de captage, autour de 30 mg/L dans la zone karstique, et environ 8 mg/L dans la zone amont. Il apparaît donc que les eaux issues de la zone amont jouent un rôle de dilution une fois infiltrées dans le karst, avant leur résurgence au niveau des sources de la Touvre.

Ces disparités s'expliquent en partie par les différences d'occupation du sol et de pratiques agricoles entre les zones karstique et amont. Ainsi, la zone amont est majoritairement composée de prairies avec une activité d'élevage extensif occupant 70 % de la SAU. On y trouve également un paysage bocager avec une forte présence de haies, dont le système racinaire contribue à la filtration des eaux, limitant ainsi l'impact des pollutions diffuses et favorisant la préservation de la qualité de l'eau. À l'inverse, la zone karstique se distingue par une proportion plus importante de cultures céréalières, ce qui accentue la pression exercée sur la ressource, notamment en matière de contamination par les pesticides et les nitrates. Cette différence d'usage du sol renforce la sensibilité de cette zone aux pollutions diffuses. Cette sensibilité est renforcée par la présence de gouffres qui constituent des zones d'infiltrations directes dans la nappe karstique et accroissent le risque de contamination rapide du milieu souterrain.

Le diagnostic a également révélé un manque de suivi concernant la qualité de la masse d'eau, notamment sur certaines sections du Bandiat. Bien que la qualité globale de l'eau sur l'AAC soit satisfaisante, elle repose sur un équilibre fragile qu'il convient de surveiller étroitement afin d'anticiper et de comprendre toute éventuelle dégradation.

Au regard de l'enjeu stratégique de la ressource vis-à-vis de la production d'eau potable pour l'agglomération de GrandAngoulême et du rôle important de dilution de la Touvre pour le fleuve Charente (qualité et quantité), la stratégie locale a pour objectif de **préserver la ressource en maintenant la bonne qualité de l'eau sur les paramètres nitrates et pesticides.**

Pour répondre à cet objectif, il est proposé de travailler sur 4 axes principaux, à savoir :

- **Suivre efficacement la qualité de l'eau** : mieux comprendre l'origine des éventuelles pollutions mais aussi de suivre finement les évolutions de la qualité de l'eau sur les paramètres pesticides et nitrates
- **Préserver les activités d'élevage** extensif et les surfaces en herbe associées
- **Préserver les boisements et le bocage**
- **Protéger les zones d'infiltrations directes** (gouffres)

Les actions proposées dans cette stratégie sont adaptées au contexte local. De plus, afin de prioriser et d'être plus efficace, certaines actions ne seront mises en place que sur certains secteurs de l'AAC. Les zones d'action seront précisées dans chacune des fiches. Les cartes sont également disponibles en [Annexe 5](#).

D'autres axes de travail complémentaires ont également été identifiés avec les partenaires locaux lors de la phase de concertation comme contribuant à l'atteinte de l'objectif de préservation de la qualité de l'eau sur le bassin de la Touvre. La plupart de ces actions sont déjà mises en place par d'autres acteurs locaux, il s'agira donc de les poursuivre et de les renforcer en veillant à ce qu'elles intègrent l'enjeu de préservation des sources de la Touvre.

b) Axes de travail principaux



SUIVRE LA QUALITE DE L'EAU

Il est essentiel de pouvoir suivre précisément la qualité de l'eau sur l'AAC afin de mieux comprendre l'origine des éventuelles pollutions mais aussi de suivre finement les évolutions de la qualité de l'eau sur les paramètres pesticides et nitrates.

Cet axe prévoit d'augmenter le nombre de stations ainsi que les fréquences de suivis des stations qualité. Il est également prévu la mise en œuvre d'installations hydrométriques nécessaires pour assurer le suivi et l'analyse en flux.



SUIVRE LA QUALITE DE L'EAU

Éléments concernés : Surveillance de l'état de la masse d'eau
Secteur : AAC
Acteurs et organismes mobilisés : Syndicats de bassin, collectivités, EPTB Charente



Aire d'alimentation de captage des sources de la Touvre

Fiche(s) action de référence : C1

Objectif : améliorer la connaissance du territoire et de son fonctionnement

Actions prioritaires à mettre en œuvre :

- Compléter le maillage de suivi pour un meilleur monitoring de la qualité de l'eau :
 - **Mise en place de nouvelles stations :** Le Bandiat à Saint Martial de Valette (fréquence 12 pour les Macropolluants, 6 Pesticides)
 - **Augmentation des fréquences de suivis :** Le Bandiat à Feuillade (de fréquence 6 à 12 pour les Macropolluants)
- Mettre en œuvre le matériel hydrométrique nécessaire au suivi en flux des cours d'eau
 - Automatisation des échelles du Trieux à Bussière-Badil et de la Doue à Bourdeix
- Actualiser et diffuser annuellement les données de la qualité de l'eau



PRESERVER ET MAINTENIR L'ELEVAGE

Le diagnostic du territoire a mis en évidence une qualité de l'eau globalement bonne sur la zone amont de l'AAC, tant en ce qui concerne les concentrations en nitrates que la présence de molécules phytosanitaires. Cette qualité s'explique principalement par la forte proportion de surfaces en herbe, directement liée à la prédominance de l'élevage extensif sur cette partie du bassin versant. Dans ce contexte, il apparaît essentiel d'engager des actions ambitieuses pour activer les leviers de soutien à la filière élevage sur l'amont de l'AAC, afin de préserver durablement cet équilibre favorable.



PRESERVER ET MAINTENIR L'ELEVAGE

Activités concernées : exploitations d'élevage
Secteur : zone amont
Superficie : environ 25 000 ha de prairies
Acteurs et organismes mobilisés : OPA, Chambres d'agriculture, Syndicats de rivière



Fiche(s) action de référence : A1, A4, A5, A6

Objectif : Maintenir l'élevage et les surfaces en herbes associées

Actions prioritaires à mettre en œuvre :

- Accompagner financièrement et techniquement les exploitations possédant un atelier d'élevage :
 - Réaliser un état des lieux de la situation de l'élevage sur le secteur amont du bassin avec l'aide des partenaires locaux.
 - Proposer des aides financières aux éleveurs qui rendent des services à l'environnement et préservent la qualité de l'eau au travers d'outils financiers adaptés (PSE, etc.)
 - Mettre en place un groupe thématique sur l'élevage

Actions complémentaires

- Réfléchir à la mise en place d'autres accompagnements financiers à destination des agriculteurs du territoire (MAEC, aides directes...)



PRESERVER LE BOCAGE ET LES BOISEMENTS

Les zones de boisement ont un rôle de filtre, à la fois sur les zones de ruissellement (Amont) et d'infiltration (Zone karstique). La préservation de ces éléments sur l'AAC semble essentielle au maintien de la bonne qualité de l'eau. Il convient donc de mettre en place des actions pour préserver les zones boisées mais aussi pour préserver les infrastructures agro-écologiques (les haies notamment) qui jouent en rôle de filtre majeur sur le bassin.



PRESERVER LES BOISEMENTS ET LE BOCAGE

Éléments concernés : Forêts, zones boisées, zone de bocage
Secteur : AAC
Acteurs et organismes mobilisés : CETEF, ONF, Collectivités, propriétaires forestiers, exploitants forestiers, Prom'haies



Fiche(s) action de référence : F1, F2

Objectif : Maintenir les zones boisées et les haies qui permettent une meilleure épuration des eaux

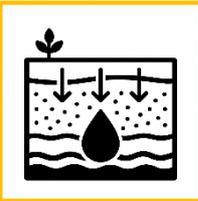
Actions prioritaires à mettre en œuvre :

- Suivre l'inventaire du maillage bocager et accompagner les collectivités dans la protection des haies
- Proposer des plans de gestion agro-environnementaux à l'échelle communale
- Accompagner financièrement la gestion des propriétaires de petite surface de forêts (non concernés par les plans de gestion durable des forêts).
 - Réalisation de diagnostics
 - Accompagnement des projets crédits carbone



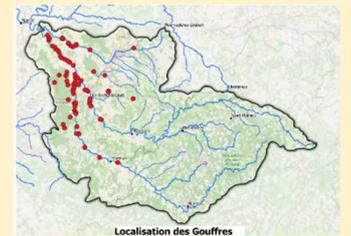
PROTEGER LES ZONES D'INFILTRATIONS IMMEDIATES

Les gouffres font partie des caractéristiques d'un karst. Ces zones d'infiltration directes créent une connexion plus ou moins rapides entre le bassin amont et la résurgence. Elles se créent et se referment spontanément ce qui rend le territoire particulièrement sensible aux pollutions diffuses. Il conviendra donc de suivre finement l'état des lieux des gouffres sur le territoire mais aussi de mettre en place des actions de protection sur les périmètres immédiats afin d'adapter les pratiques et de réduire le risque de pollution.



PROTEGER LES ZONES D'INFILTRATIONS IMMEDIATES

Eléments concernés : Gouffres et leurs périmètres immédiats
Secteur : Zone Karstique
Acteurs et organismes mobilisés : SAFER, syndicats de bassin, EPCI



Fiche(s) action de référence : F3

Objectif : Limiter les transferts

Actions à mettre en œuvre :

- Suivre et actualiser la localisation des gouffres.
- Protéger les zones d'infiltrations immédiates et proposer des solutions adaptées (maîtrise/gestion foncière,...).

c) Axes de travail complémentaires

Parmi les actions présentées dans les fiches actions, certaines font référence à des actions déjà engagées dans le cadre de plans et programmes spécifiques (par exemple, PPG des syndicats de bassins). Bien que la majorité du temps d'animation sera consacrée aux 4 axes de travail prioritaires, il conviendra également de prévoir un temps pour le suivi de l'avancement de la mise en œuvre ces actions déjà engagées et en lien avec la préservation de la ressource.

Les axes de travail complémentaires sont les suivants :

- ❖ **Accompagner les actions collectives et individuelles agricoles**
- ❖ **Sensibiliser et communiquer**
- ❖ **Limiter les transferts d'origine urbaine**
- ❖ **Préserver les milieux aquatiques**

➔ *Accompagner les actions collectives et individuelles agricoles (fiches actions A2, A3, A6)*

Finalités :

- **Valoriser les bonnes pratiques agricoles et encourager l'évolution de pratiques en grandes cultures**
- **Etudier de nouveaux débouchés pour les productions locales**

L'accompagnement des exploitations est un enjeu majeur pour la préservation de la qualité de l'eau. L'objectif est de valoriser les bonnes pratiques tout en facilitant leur adaptation dans un contexte de changement climatique.

Il s'agira de proposer aux exploitants agricoles du territoire différents outils et modalités d'accompagnement :

- Accompagnement technique collectif par l'organisation de journées techniques ou dynamique de groupe.
- Accompagnement individuel par la réalisation d'un diagnostic, la définition d'une démarche de progrès et d'un suivi technique et agronomique.
- Accompagner les projets filières et faire le lien avec les Projets Alimentaires Territoriaux

➔ *Sensibiliser et communiquer (fiche action Com 1)*

Finalités :

- **Informar, sensibiliser le plus grand nombre à l'enjeu de préservation des sources de la Touvre**
- **Valoriser**

Le partage des connaissances ainsi que la sensibilisation du grand public sont un élément central afin de mieux faire connaître l'enjeu de préservation des sources de la Touvre et son programme d'action associé : Fonctionnement du karst de la Rochefoucauld, rôles des zones humides et du bocage, enjeux liés à l'eau potable, etc. Il sera également essentiel de valoriser les différents partenaires concernés dans le programme de préservation des sources de la Touvre et les actions engagées.

Il s'agira notamment de participer à des événements locaux, de mieux faire connaître les enjeux de l'eau par la diffusion de bilans qualité de l'eau, de sensibiliser les scolaires via des dispositifs adaptés (Educ'Eau, Mon Territoire Au Fil de l'Eau, ...).

➔ *Limiter les transferts d'origine urbaine (Fiche action E1)*

Finalité :

- **Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement**

L'assainissement peut aussi être problématique vis-à-vis des rejets vers le milieu. Un travail de mise aux normes devrait être engagé. Une veille auprès des acteurs en charge de la gestion de l'assainissement sera également engagé.

→ *Préserver les milieux aquatiques (Fiches actions : M1, M2 et M3)*

Finalités :

- **Préservation des zones humides**
- **Améliorer l'autoépuration des cours d'eau**

La préservation des milieux aquatiques permet de favoriser les phénomènes d'épuration naturels ainsi que les continuités d'écoulement, garant de la qualité globale de l'eau à l'échelle de l'aire d'alimentation de captage. Dans cet axe, les actions inscrites s'appuient notamment sur le travail quotidien des syndicats de bassin.

Il s'agit notamment de :

- Réaliser un inventaire des zones humides
- Réaliser des travaux de rehaussements des lits mineurs et de remise à l'état naturel des cours d'eaux

3. Programme d'actions 2025-2029

Le programme d'action sera engagé à partir de 2025 pour une durée de 5 ans. L'[annexe 1](#) présente la synthèse des actions proposées ainsi que les financeurs. L'ensemble des fiches actions est présenté dans l'[annexe 2](#), où sont détaillées leurs modalités de mises en œuvre, leurs montants et le plan de financement prévisionnel.

Dans cette [annexe 2](#), les actions prioritaires sont identifiées avec les pictogrammes correspondant à leurs axes :



4. Animation, suivi et évaluation du programme

L'animateur a un rôle crucial dans la mise en œuvre du programme d'actions en sensibilisant et mobilisant les acteurs de terrain autour de l'objectif de préservation de la qualité de l'eau. Il établit une relation de confiance avec les acteurs de terrain en étant l'intermédiaire entre eux, les collectivités porteuses et les différents partenaires, et veille aux partages des informations. Il est par ailleurs garant du bon avancement de la mise en œuvre des actions (du point de vue technique et financier) et de leur adéquation avec la stratégie et les objectifs fixés par les co-porteurs du programme et leurs partenaires. Son rôle sera d'impulser les dynamiques, de suivre et de faciliter la mise en œuvre des actions sur le territoire.

L'animation du programme sera assurée par l'EPTB Charente (0,5 ETP) et sera principalement consacrée aux axes de travail prioritaires et actions identifiées.

Des instances de gouvernance, animées par l'EPTB Charente, seront mises en place et permettront à tous les partenaires de participer activement à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie locale.

Un bilan annuel ainsi que les perspectives pour l'année suivante seront présentés en comité de suivi. Ce bilan devra permettre :

- De faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifiques et des programmes associés ;
- De vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuel ;
- De favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication ;
- D'aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers ;

- De justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Un rapport d'activités rédigé par l'EPTB Charente et transmis aux financeurs formalisera le bilan annuel et les conclusions du comité de suivi.

En dernière année de programmation, la stratégie locale fera l'objet d'un bilan évaluatif qui sera présenté au comité de suivi. L'établissement de ce bilan évaluatif doit permettre :

- De questionner la pertinence de la stratégie d'action par rapport aux enjeux identifiés ;
- D'analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation) ;
- D'analyser les réalisations, résultats et impacts des actions ;
- De sensibiliser et de mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- D'établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et d'identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, un nouveau programme d'action.
- Une synthèse du bilan évaluatif de fin de contrat sera réalisée et transmise à l'ensemble des partenaires.

V. Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche

1. Les collectivités porteuses et l'animation

Les **porteurs de projet sont l'EPTB Charente et l'agglomération de GrandAngoulême**. L'EPTB Charente agit en qualité de coordonnateur pour assurer l'animation et la coordination du programme d'actions. Ce partenariat fait l'objet d'une convention 2024-2029 signée par les deux parties qui définit les modalités de fonctionnement du partenariat.

Le coordonnateur a pour mission de :

- Élaborer puis animer le programme d'actions ;
- Assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et de coordonner l'ensemble des dossiers ;
- Préparer et animer le comité de suivi et certaines commissions et groupes de travail techniques ;
- Réaliser le suivi des actions via leur(s) indicateurs(s), les bilans annuels ;
- Contribuer à la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat ;
- Représenter les porteurs de projet localement ;
- Prendre en charge certaines actions notamment les actions d'amélioration des connaissances, la communication et la sensibilisation.

2. Les instances de gouvernances

La composition des instances de gouvernances est présentée en **annexe 4**.

a) Le comité de suivi

Présidé par les deux structures porteuses, le Comité de suivi rassemble, au moins une fois par an, tous les représentants des différents acteurs concernés. Il a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de :

- De prendre connaissance des avancements des actions du programme
- Examiner les bilans annuels (ainsi que le bilan évaluatif de fin de programmation), évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations.

b) Le comité technique

Le Comité technique rassemble, au moins une fois par an, les co-porteurs, les partenaires financiers, les syndicats de bassins et Charente Eaux. Il a pour rôle de :

- Garantir une orientation stratégique en adéquation avec les objectifs de la stratégie locale et les attentes des partenaires institutionnels et financiers.
- Donner un avis technique sur les actions proposées par les groupes de travail : cohérence du dimensionnement, pertinence vis-à-vis des objectifs de la stratégie locale, position sur les modalités de financements etc.
- Valider ce qui sera présenté en Comité de suivi.

c) Les groupes de travail

Des groupes de travail pourront être constitués à la demande des membres du Comité de suivi ou des co-porteurs. Ces groupes constituent des instances de concertation, d'échange et de construction entre les membres. Ils seront animés par l'EPTB Charente et les productions de ces groupes seront restituées en comités technique et de suivi.

VI. Engagement des signataires de la Stratégie Locale

Les Porteurs de projet (EPTB Charente, GrandAngoulême)

S'engagent à :

- Assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires. Ils associent l'ensemble des acteurs concernés au comité de suivi ;
- Contribuer aux actions des partenaires engagés ;
- Réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués ;
- Participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement ;
- Valoriser et communiquer sur les actions mises en place par les partenaires dans le cadre de la stratégie ;
- Réaliser des bilans annuels et le bilan évaluatif de fin de programmation, en s'assurant de la mise en œuvre des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement de l'opération et de l'efficacité des actions menées ;
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles (ils sont destinataires de toutes les études, informations collectives et individuelles financées dans le cadre du contrat).

L'Agence de l'eau Adour-Garonne

S'engage à :

- Sous réserve du respect des échéances et des objectifs du contrat, présenter à ses instances en 2025, les demandes d'aide pour les opérations inscrites au contrat selon les modalités d'attribution des aides en vigueur et dans la limite de ses dotations financières disponibles ;
- Pour les années de 2025 à 2029, les aides seront proposées dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention ;
- Transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose.

Les maitres d'ouvrage

S'engagent à :

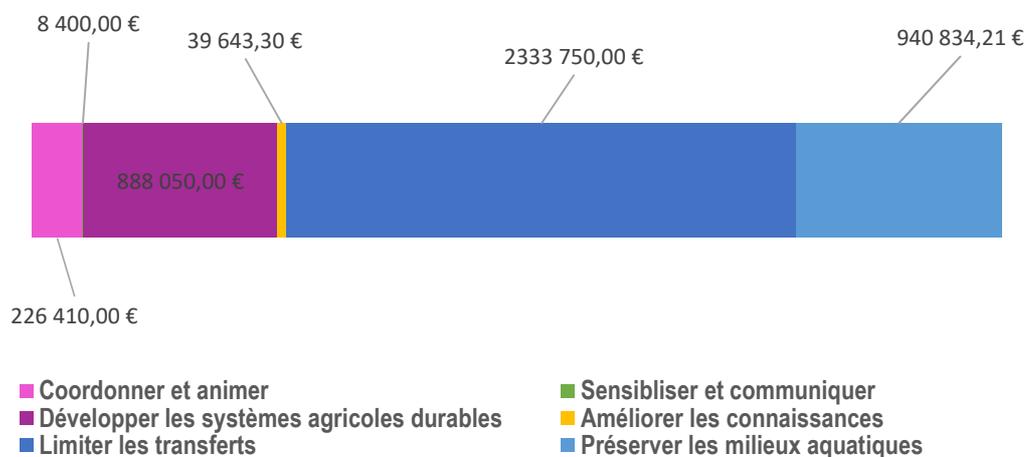
- Concourir collectivement, aux côtés des porteurs de projets et des partenaires financiers, au développement d'une dynamique volontaire sur le territoire ;
- Réaliser les actions prévues dans le contrat dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués ;
- Participer aux différentes instances de gouvernance qui les concernent (comité de suivi, comité technique, groupes de travail) ;
- Sensibiliser le public auprès duquel ils interviennent à la préservation de la qualité de l'eau (promotion des actions proposées) ;
- Contribuer au suivi annuel du programme d'action particulièrement en apportant leur regard sur les actions engagées ;
- Transmettre aux porteurs de projet toute information et donnée susceptible de les aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

VII. Données financières

Le coût prévisionnel des actions financées dans le cadre de la Stratégie Locale du bassin versant de la Touvre s'élève à **3 621 253 euros**.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des actions présentées dans le programme s'élève à **4 637 087 euros**. Ce coût prend notamment en compte le coût des actions menées dans le cadre des PPG portés par le SyBTB et le SYMBA BT qui concourent à l'enjeu de préservation des sources de la Touvre

Le diagramme ci-dessous présente la répartition du coût prévisionnel de l'ensemble des actions du programme par axe de travail :



Le plan de financement prévisionnel synthétique des actions financées dans le cadre de la Stratégie Locale de la Touvre est présenté en **Annexe 3**.

Fait à....., le.....

VIII. Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse des actions

Annexe 2 : Fiches actions

Annexe 3 : Tableau de bord financier

Annexe 4 : Composition des instances de gouvernance : Comité de suivi et comité technique

Annexe 5 : Carte des zonages d'actions

Annexe 6 : Extrait des actions des PPG du SYBTB et SYMBA BT

Annexe 1 : Synthèse des actions

Axes de travail	FICHES ACTIONS	
Coordonner et animer	Anim	Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre des actions
Sensibiliser et communiquer	COM1	Faire connaître l'enjeu et la démarche au grand public
Améliorer les connaissances	C1	Amélioration de la connaissance sur le territoire de la Touvre
Développer les systèmes agricoles durables	A1	Mobiliser des aides financières pour accompagner les agriculteurs
	A2	Accompagner les actions collectives
	A3	Accompagner les actions individuelles
	A4	Sécuriser l'accès à l'eau aux bovins
	A5	Favoriser l'autonomie fourragère des cheptels
	A6	Etudier de nouveaux débouchés pour les productions locales
Limiter les transferts	F1	Favoriser l'implantation d'infrastructures agroécologies
	F2	Maintenir les zones forestières et leur bonne gestion
	F3	Protéger les zones de gouffres
	E1	Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement
Préserver les milieux aquatiques	M1	Préservation des zones humides
	M2	Restauration hydro-morphologique des cours d'eau
	M3	Gestion des plans d'eau

Annexe 2 : Fiches actions

Anim	Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre des actions					
Enjeu - Objectifs stratégiques	Axe transversal du programme					
Constats	> L'animateur a un rôle crucial dans la mise en œuvre du programme d'actions, en sensibilisant et mobilisant les acteurs de terrain autour de l'objectif de préservation de la qualité de l'eau. > L'animateur est également le garant de la mise en œuvre des actions (du point de vue technique et financier) et de leur adéquation avec la stratégie et les objectifs fixés par les co-porteurs du programme et leurs partenaires.					
Objectifs de l'axe de travail	Animer et coordonner le programme d'actions Réaliser l'animation entre les différents partenaires Suivre et accompagner les actions					
Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
	PREVISIONNEL					
	Coût Anim	45 282 €	45 282 €	45 282 €	45 282 €	45 282 €
Suivi administratif et financier du programme > Suivi des financements et accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leurs demandes d'aide/solde > Réalisation des bilans financiers par fiche actions > Réflexion et mobilisation des outils financiers (appels à projets ...)	Pilotage (jour)	10	10	10	10	10
Animation locale > Accompagnement et appui technique des partenaires > Collecte de retours d'expériences concernant les différentes fiches actions > Mise en cohérence et articulation des différents programmes sur le bassin (PPG, autres actions...)	Pilotage (jour) Somme du temps consacré pour chaque action	83	83	83	83	75
Pilotage des instances de gouvernances et autres groupes > Animation et organisation des comités de pilotages et comités techniques (4 jours /an) > Animation et organisation des réunions techniques (2 jours/an) > Animation et organisation des points annuels de suivi (5 jours/an) > Organisation et animation d'autres instances/groupes à la demande des acteurs du territoire dont les groupes de la fiche A6 + les groupes géographiques à créer (4 jours/an)	Pilotage (jour)	10	10	10	10	10
Suivi et évaluation du programme d'actions Des indicateurs de suivi propres à chaque action sont définis dans le contrat (cf.fiches actions). > Collecte des indicateurs > Analyse des données issues des suivis de la qualité de l'eau > Réalisation d'une synthèse annuelle des actions menées dans le cadre du programme > Réalisation de l'évaluation (année 5)	Pilotage (jour)	2	2	2	2	10
Liens actions	Toutes les fiches actions du programme					
Indicateurs de suivi de réalisation	Indicateurs de suivi de réalisation des fiches actions opérationnelles Nombre de réunions organisées					
Indicateurs de suivi de résultat	Indicateurs de suivi de résultat des fiches actions opérationnelles Taux de participation aux réunions					
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Atteinte des objectifs fixés dans chaque fiche action opérationnelle Favoriser et entretenir la dynamique territoriale					
Priorité	+++					
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Tous les partenaires du programme d'action					
Maître d'ouvrage	EPTB Charente (en partenariat GrandAngoulême)					
	Coût prévisionnel de l'action	226 410 €	100%	45 282 €	45 282 €	45 282 €
	Pilotage Fiche Anim	118 j		22 j	22 j	30 j
	Pilotage des Fiches actions	407 j		83 j	83 j	75 j
	Pilotage totale de la stratégie	525 j		105 j	105 j	105 j
	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	22 641 €	22 641 €	22 641 €	22 641 €
	EPTB Charente	25%	11 321 €	11 321 €	11 321 €	11 321 €
	GrandAngoulême	25%	11 321 €	11 321 €	11 321 €	11 321 €

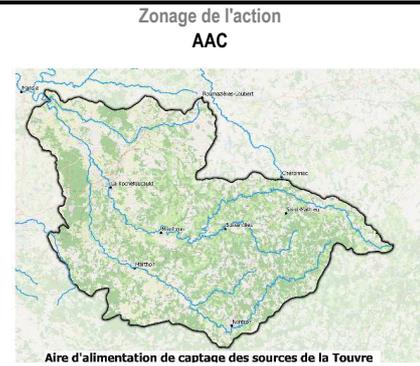
Zonage de l'action

AAC



Aire d'alimentation de captage des sources de la Touvre

COM1	Faire connaître l'enjeu et la démarche au grand public					
Enjeu - Objectifs stratégiques	Axe transversal - Sensibiliser, informer					
Constats	<p>> Le partage des connaissances ainsi que la sensibilisation du grand public est un élément central afin de mieux faire connaître la démarche et ses enjeux.</p> <p>> Il est important de rappeler que l'état de l'eau est actuellement bonne sur le territoire et que nous sommes sur une démarche de préservation où nous avons tous un rôle à jouer.</p>					
Objectifs de l'axe de travail	Informer, sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du programme d'actions					
Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
	PREVISIONNEL					
<p>Organisation ou participation à des événements</p> <p>> Organisation ou participation à des événements ayant pour but de sensibiliser et d'informer le grand public au programme d'actions et aux enjeux de qualité de l'eau (événement des partenaires, des collectivités du territoire par exemple).</p> <p>> Communiquer sur la démarche mise en place et présenter les enjeux sur le territoire (provenance de l'eau - échelle locale, comment est-elle protégée, qui participe à sa préservation...). Il sera également important de rappeler aux citoyens ce qui est interdit vis à vis de l'usage de l'eau</p>	Coût	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	Pilotage (jour)	2	2	2	2	2
<p>Diffusion des données sur la qualité de l'eau</p> <p>Mettre à disposition des partenaires les données qualité de l'eau au captage et sur l'ensemble des points de suivis du bassin versant de la Touvre. Créer un support de diffusion de ces données ou intégrer un outil existant (ex : EQualité géré par l'EPTB Charente).</p> <p>Reflexion à la diffusion de ces données au grand public (par les supports de communication des partenaires par exemple)</p>	Coût	500 €	100 €	100 €	100 €	100 €
	Pilotage (jour)	2	2	2	2	2
	Vidéos + impression flyer	1	1	1	1	1
<p>Développer des chartes et outils pour valoriser les actions</p> <p>> Créer une charte graphique reconnaissable pour communiquer sur l'ensemble des aspects de la démarche.</p> <p>> Proposer des visites de l'usine du Pontils (GrandAngoulême)</p> <p>> Valoriser les actions de la démarche et les acteurs engagés au travers de retours d'expériences (1 vidéo par an)</p>	Coût	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	Pilotage (jour)	5	2	2	2	2
<p>Sensibiliser les scolaires aux enjeux de l'eau</p> <p>Proposer aux enseignants des supports adaptés pour faciliter l'intégration de ces modules à leurs programmes scolaires en s'appuyant sur des outils et structures référentes (Charente Nature, CPIE, programme MTAFE, Educ'Eau...)/ 1 classe accompagnée /département /an</p>	Coût	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	Pilotage (jour)	1	1	1	1	1
Liens actions	Ensemble des actions					
Indicateurs de suivi de réalisation	<p>Nombre d'événements organisés</p> <p>Nombre de participation à des événements</p>					
Indicateurs de suivi de résultats	<p>Nombre de participants aux événements organisés</p> <p>Nombre de participants aux événements auxquels le programme a participé</p> <p>Nombre de brochures/plaquettes distribuées</p>					
Résultats visés	Compréhension des enjeux de la démarche, facilitation de certaines actions, mobilisation des riverains					
Priorité	++					
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	GrandAngoulême, associations d'éducation à l'environnement					
Maître d'ouvrage	EPTB Charente					
		A1	A2	A3	A4	A5
	Coût prévisionnel de la fiche action	8 400 €	2 000 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
	Pilotage (coût reporté dans Anim)	38 j	10 j	7 j	7 j	7 j
	Animation porteurs d'actions		à définir annuellement avec chaque partenaires			
	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	1 000 €	800 €	800 €	800 €
	EPTB Charente	25%	500 €	400 €	400 €	400 €
	GrandAngoulême	25%	500 €	400 €	400 €	400 €



C1 Amélioration de la connaissance sur le territoire de la Touvre								
Enjeu - Objectifs stratégiques	Améliorer la connaissance du territoire et de son fonctionnement							
Constats	<p>> L'étude de la qualité des eaux montre que le bassin est peu équipé et que les analyses sont trop irrégulières pour dégager des tendances précises.</p> <p>> Les prélèvements pour analyser la qualité de l'eau seront renforcés sur certaines stations du bassin afin de mieux suivre l'évolution de la qualité de l'eau.</p> <p>> Un bilan annuel de la qualité de l'eau sera réalisé afin de suivre les évolutions mais aussi l'impact des actions mises en place</p> <p>> Mettre en place des suivis quantités face aux suivis qualité pour déterminer les flux</p>							
Objectifs de l'axe de travail	<p>Poursuite du suivi de qualité de l'eau pré-existant</p> <p>Renforcement des suivis sur certaines stations du bassin</p> <p>Initier une réflexion sur le travail en flux</p> <p>Suivre l'évolution du territoire</p>							
Descriptif et calendrier		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5	
 <p>Poursuite et amélioration du réseau de suivi de la qualité de l'eau</p> <p>> Renforcer et/ou maintenir les suivis qualité de l'eau sur les stations identifiées. L'objectif est d'atteindre une fréquence 12 sur les nitrates et 6 sur les pesticides sur les stations identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Bandiat à Feuillade - Le Bandiat à Saint Martial sur Valette - La Doue à Le Bourdeix - Le Trieux à Bussière Badil - La Tardoire à Roussines - La Bonneure au Pont des Pins - La Tardoire à Vouthon 		PREVISIONNEL						
		Pilotage	3	1	1	1	1	
		Coût suivis	4 398 €	4 398 €	4 398 €	4 398 €	4 398 €	
		Suivi qualité (Chiffrage suivi RECEMA, hors suivi AEAG seule) (HT)						
 <p>Mise en place de nouveaux dispositifs de mesure</p> <p>Mise en place d'échelles limnimétriques automatiques sur les points de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Trieux à Bussière Badil - de la Doue au Bourdeix <p>L'installation aura lieu en 2025 avec un début de maintenance et de stockage des données lors de la 2ème partie de l'année.</p> <p>La station de Feuillade sera installée en 2024 (coût de l'installation et de suivi pris en charge par l'EPTB Charente)</p>		Coût matériel et installation (HT)	7 537 €					
		Coût de maintenance des outils (HT)	1 124 €	2 248 €	2 248 €	2 248 €	2 248 €	
 <p>Réaliser un bilan annuel de la qualité de l'eau</p> <p>> Réaliser un bilan annuel des données qualité de l'année et le partager avec les membres du Comité de Pilotage. Ce bilan permettra de suivre précisément l'évolution de la qualité de l'eau et l'efficacité des actions mises en place.</p>		Pas de coût						
 <p>Suivre l'évolution du territoire</p> <p>> Collecter les données nécessaires aux indicateurs définis pour chaque action et analyser l'évolution sur le territoire</p>		Animation pilote (jour)	2	2	2	2	2	
Liens actions	Toutes							
Indicateurs de suivi de réalisation	<p>Mise en place des équipements et des suivis complémentaires</p> <p>Collecter les indicateurs définis sur les fiches actions</p> <p>Réaliser les bilans sur la qualité de l'eau et les présenter aux acteurs</p>							
Résultats visés	<p>Résultats des suivis</p> <p>Bilans réalisés</p>							
Priorité	++							
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	EPTB Charente (via RECEMA)							
Maître d'ouvrage	GrandAngoulême							
			<p>Zonage de l'action AAC</p>  <p>Aire d'alimentation de captage des sources de la Touvre</p>					
			A1	A2	A3	A4	A5	
Coût prévisionnel de la fiche action (HT)			39 643 €	13 059 €	6 646 €	6 646 €	6 646 €	
Pilotage (coût reporté dans Anim)			17 j	5 j	3 j	3 j	3 j	
Animation porteurs d'actions			0 j					
			100%					
Financeurs et taux de financement			Agence de l'eau Adour-Garonne	70%	9 142 €	4 652 €	4 652 €	4 652 €
			Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)	coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM				
			GrandAngoulême (TTC)	30%	6 530 €	3 323 €	3 323 €	3 323 €

A1		Mobiliser des aides financières pour accompagner les agriculteurs						
Enjeu - Objectifs stratégiques		Valoriser les bonnes pratiques en grandes cultures et encourager l'évolution des pratiques Maintenir l'élevage et les surfaces en herbes associées						
Constats		<p>> Différentes Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont déjà ouvertes sur le territoire du bassin de la Touvre via les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) Zones Intermédiaires (ZI) et Biodiversité portés par la Chambre d'Agriculture de Charente</p> <p>> Le dispositif Paiements pour Services Environnementaux (PSE) vise à reconnaître et à rémunérer les services environnementaux rendus par les agriculteurs, au travers de la qualité intrinsèque de l'exploitation telle qu'elle est gérée par l'agriculteur. Depuis 2018, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a fait le choix de mettre en place un dispositif dont les modalités sont communes à 30 territoires sélectionnés sur le bassin Adour-Garonne. L'amont du Bandiat et de la Tardoire font partie des territoires où est mis en place le cahier des charges de l'Agence pour le déploiement des PSE à titre expérimental (cahiers des charges orienté élevage).</p> <p>> Des aides directes sont aussi mises en place sur certains territoires Re-Sources du bassin Charente. Le schéma pourrait être reproduit à l'échelle de la Touvre avec un cahier des charges cohérent avec les enjeux et l'occupation du sol du territoire de la Touvre.</p>						
Objectifs de l'axe de travail		Préserver et développer les systèmes agricoles durables						
Descriptif et calendrier		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5	
 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques		PREVISIONNEL						
<p>> Des MAEC sont actuellement proposées sur le territoire via les PAEC ZI (CA 16), PAEC Biodiversité (CA16). L'EPTB Charente, en lien avec les opérateurs et animateurs, communiquera auprès des agriculteurs sur les mesures proposées (Plaquettes, réunions d'information, ...).</p> <p>> L'EPTB Charente et GrandAngoulême réfléchiront à la mise en place de nouvelles mesures adaptées à l'enjeu de préservation de la qualité de l'eau via un PAEC EAU. Les mesures "élevage" sont déjà ouvertes sur l'ensemble du territoire de la Touvre via le PAEC ZI. Des mesures grandes cultures pourront être proposées en complément notamment sur la zone Karstique.</p>		Pilotage (jour)	1	1	1	1	1	
		Coût mesures	Pris en charge via l'AAP MAEC hors stratégie					
 Paiements pour Services Environnementaux		Coûts hors stratégie						
<p>Le bilan des engagements des agriculteurs dans cette démarche est positif et encourageant. Le dispositif pourrait être étendu à l'ensemble du bassin versant de la Tardoire et du Bandiat permettant à d'autres exploitations agricoles qui possèdent un atelier d'élevage de s'engager.</p> <p>L'EPTB Charente pourra accompagner les porteurs de projets (syndicats de bassin) dans l'animation de ce nouveau territoire auprès des animateurs agricoles.</p> <p>Une réflexion est également en cours pour proposer un PSE plus adapté aux exploitations en grandes cultures à l'échelle des territoires à enjeux Eau du bassin de la Charente. Ce PSE pourrait être déployé sur la zone Karstique (la plus vulnérable).</p>		Pilotage (jour)	8	5	4	4	5	
Aides directes via les collectivités		Coût à définir en A1/A2/A3						
<p>Etudier la possibilité de mettre en place des aides directes en travaillant sur un cahier des charges adapté au territoire. L'EPTB Charente pourra s'appuyer sur les dispositifs existants sur le bassin versant de la Charente (Arnoult/Lucérat, Landrais, Coulonge et Saint-Hippolyte)</p> <p>Des aides directes pourront être mises en place sur les dernière année du contrat (A4-A5) selon l'avancement du travail de réflexion</p>		Pilotage (jour)	0	0	1	1	1	
Autres financements		Coûts hors stratégie						
<p>> Mobilisation d'autres dispositifs et AAP (PCAE-IAE, AAP/AMI, aides BIO...). Il s'agira d'en prendre connaissance et de sensibiliser agriculteurs et partenaires.</p>		Pilotage (jour)	1	1	1	1	1	
Identifier et engager des projets innovants		Nombre de projets	1	2	2	2	2	
<p>La profession agricole a souligné l'importance du soutien aux pratiques vertueuses sur le territoire. L'objectif est de favoriser à court et moyen terme l'émergence de projets qui s'inscrivent dans les axes de la stratégie. Il s'agit donc :</p> <p>> Proposer un "cahier des charges" pour encadrer les projets éligibles (en année 1 : 8jours de construction du cahier des charges)</p> <p>> via l'animation quotidienne, de recenser les possibilités de projets ou les initiatives locales qui peuvent s'inscrire dans les axes de la stratégie.</p> <p>> Créer un groupe de travail pour étudier les demandes de financement de ces projets et initiatives</p>		Pilotage (jour)	0	2	2	2	2	
		Coûts		40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	
Liens actions		Fiches A2 à A7						
Indicateurs de suivi de réalisation		Ouverture de MAEC Engagement de la réflexion sur les PSE Engagement de la réflexion sur les aides directes Promouvoir et être le relais des autres aides disponibles sur le territoire						
Indicateurs de suivi de résultats		Nombre d'exploitations engagées en MAEC Nombre d'exploitations engagées dans PSE Aides directes déployées sur le territoire Nombre d'hectares engagés						
Priorité		+++						
Résultats visés		Proposer des outils financiers aux exploitations sur les zones identifiées comme prioritaires						
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants		Programmes de développement rural (MAEC) / PSE AEAG / Aides directes mises en place sur l'aval (EAU17/EPTB Charente)						
Maitre d'ouvrage		EPTB Charente (Animation) et partenaires agricoles (animation MAEC, PSE)						
		<p>Zonage de l'action AAC</p>  <p>Aire d'alimentation de captage des sources de la Touvre MAEC EAU : zone Karstique PSE GC = zone Karstique / PSE élevage = zone amont Aides directes : zone à définir</p>						
			A1	A2	A3	A4	A5	
Coût prévisionnel de la fiche action		160 000 €	0 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	
Pilotage (coût reporté dans Anim)		47 j	10 j	9 j	9 j	9 j	10 j	
Animation porteurs d'actions			à définir annuellement avec chaque partenaires					
Finances et taux de financement		Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	0 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
		Etat	50%	0 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
		Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)		coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM				

Enjeu - Objectifs stratégiques	Valoriser les bonnes pratiques en grandes cultures et encourager l'évolution des pratiques Maintenir l'élevage et les surfaces en herbes associées
Constats	> Des exploitations performantes existent sur le territoire. Des retours d'expérience, incluant des visites de fermes et de plateformes d'essai, pourront être organisés pour partager les réalisations de ces agriculteurs et valoriser ces pratiques. > La transmission des pratiques et des informations entre exploitants est une méthode efficace pour promouvoir les bonnes pratiques.
Objectifs de l'axe de travail	Préserver et développer les systèmes agricoles durables

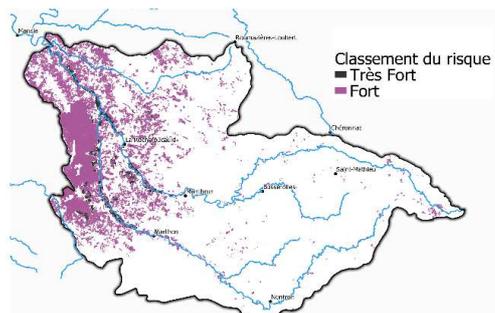
Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
	PREVISIONNEL					
	Nombre d'événements organisés	3	4	4	4	3
	Coût	4 050 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €	4 050 €
	Animation MO (jour)	3	6	6	6	3
	Pilotage	2	2	2	2	1
<p>Organisation de visite de fermes et de retour d'expérience</p> <p>> Identifier des exploitations performantes vis-à-vis de la préservation de la qualité de l'eau et valoriser leurs expériences en mettant en place visites de fermes ou témoignages. > Cette action sera mise en place avec les partenaires agricoles (financement de 3 jours/événements organisés) L'objectif de cette action est de valoriser les agriculteurs engagés auprès de leurs pairs mais aussi du grand public et des élus</p>						
<p>Créer des groupes de travail en fonction des attentes du territoire</p> <p>> Mise en place d'un groupe technique élevage (cf fiche A6) > Réfléchir à la mise en place d'autres groupes à créer avec les partenaires agricoles en fonction des thématiques émergentes</p>	<i>pas de coût</i>					
	Pilotage pris en compte dans la fiche ANIM					

Liens actions	A1, A3, A4, A5, A6, A7	<p>Zonage de l'action AAC</p>  <p>Aire d'alimentation de captage des sources de la Touvre</p>
Indicateurs de suivi de réalisation	Mise en place de groupe thématique Nombre d'événements collectifs organisés	
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre de participants aux actions collectives Nombre de groupes créés et animés	
Résultats visés	Bonne participation aux événements organisés Créer des groupes de travail et les mobiliser	
Priorité	+++	
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants		
Maîtres d'ouvrage	OPA / CA	

		A1	A2	A3	A4	A5	
Coût prévisionnel de la fiche action	24 300 €	4 050 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €	4 050 €	
Pilotage (coût reporté dans Anim)	9 j	2 j	2 j	2 j	2 j	1 j	
Animation porteurs d'actions	24 j	3 j	6 j	6 j	6 j	3 j	
		100%					
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	2 025 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 025 €
	Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)						
	coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM						
	Partenaires porteurs d'actions	50%	2 025 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 025 €

Enjeu - Objectifs stratégiques	Valoriser les bonnes pratiques en grandes cultures et encourager l'évolution des pratiques Maintenir l'élevage et les surfaces en herbes associées
Constats	> Des points d'amélioration pourraient être identifiés au sein des exploitations > La réalisation de diagnostics techniques et de suivi des exploitations pourraient permettre l'évolution des pratiques vis-à-vis de la qualité de l'eau
Axe de travail	Préserver et développer les systèmes agricoles durables

Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
PREVISIONNEL						
Diagnostiques d'exploitation	Nombre de diagnostics	20	20	20	20	20
> Proposer des diagnostics individuels d'exploitations (à construire avec les partenaires agricoles afin qu'ils soient le plus complet possible) - cahier des charges du diagnostic à construire en année 1 > Identifier les diagnostics déjà réalisés par d'autres acteurs sur d'autres thématiques. (FDC, CA...) et les compléter au besoin > 2j financés pour les maîtres d'ouvrages / diagnostics à 400€/j	Pilotage (jour)	0	5	5	5	3
	Coûts		16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €
Suivis individuels des projets	Coûts		16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
> Proposer un suivi individuel adapté à l'exploitation sur la base des diagnostics réalisés afin de les accompagner techniquement dans leurs projets d'exploitations > 2j financés par maîtres d'ouvrage / suivi individuel à 400€/j						

Liens actions		Zonage de l'action Zones à risques fort à très fort  Classement du risque ■ Très Fort ■ Fort Cartographie des zones de risque sur l'AAC des sources de la Touvre
Indicateurs de suivi de réalisation	Évaluation des besoins des attentes des exploitants	
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre de diagnostics réalisés et suivis individuels mis en place	
Résultats visés	20 diagnostics réalisés/an et suivis des projets d'exploitation	
Priorité	++	
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	AAP, AMI, MAEC ...	
Maîtres d'ouvrage	EPTB Charente	

		A1	A2	A3	A4	A5	
Coût prévisionnel de la fiche action	128 000 €	0 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	
Pilotage (coût reporté dans Anim)	18 j	0 j	5 j	5 j	5 j	3 j	
Animation porteurs d'actions		à définir annuellement avec chaque partenaires					
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	0 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €
	Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)	coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM					
	Partenaires porteurs d'actions	50%	0 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €

Enjeu - Objectifs stratégiques	Maintenir l'élevage et les surfaces en herbes associés
Constats	<p>> L'abreuvement des bovins au cours d'eau est source de pollutions par différents aspects : apports d'effluents ponctuels, colmatage du lit, érosion des berges...</p> <p>> L'aménagement de dispositifs d'abreuvement hors des cours d'eau avec mise en défens est une action relativement simple qui permet de supprimer facilement les transferts directs liés à l'élevage.</p> <p>> Les syndicats de bassins du territoire (SYMBA BT et SYBTB) poursuivent le travail d'identification des points d'abreuvement problématiques et accompagne les exploitations agricoles dans la mises en défens des berges et l'installation de système d'abreuvement</p>
Objectifs de l'axe de travail	Préserver et développer les systèmes agricoles durables

Descriptif et calendrier

> Se référer aux fiches actions des PPG du SyBTB - T6 Abreuvement (A26 - A27 - A28) et au prévisionnel du SYMBA BT réalisé dans le cadre de leur DIG warsmann (régime déclaratif) 2024-2026



Inventaire des besoins à l'échelle de l'exploitation et mise en place des aménagements

> Tour d'exploitation par les syndicats de bassins avec les agriculteurs en ciblant les bords de cours d'eau afin de ré-inventorier les points d'abreuvements sur cours d'eau et déterminer ceux à conserver, à condamner etc...

> Détermination des dispositifs de mise en défens et d'abreuvement les plus adaptés (circulation de l'eau sur le versant, portance, risque de gel, coût, nombre de bovins, position, mobilité des dispositifs, entretien, etc...)

> Les Chambres d'Agriculture pourront être associées aux projets d'aménagement sur les exploitations agricoles. Elles auront la possibilité de proposer un appui technique à la demande de l'agriculteur. Par ailleurs dans le cas où des projets demandés par les agriculteurs n'entreraient pas dans le cadre PPG, les Chambres d'Agriculture pourront accompagner les agriculteurs dans les demandes de financement auprès de la Région (PCAE - IAE).

Préparation et réalisation des travaux liés à l'aménagement d'abreuvoirs, de passages à gué, de mise en défens ... Se référer aux PPG des syndicats de bassins (SYMBA BT et SyBTB) pour les estimations des besoins.

-SYBTB : coût des travaux concernant les tronçons représentatifs de l'amont du territoire

- Passages à gué aménagés : (coût unitaire moyen de 3000€

- Mise en défens des berges : clôture barbelé ou électrique, en moyenne 7€/mètre linéaire

- Pompes à museau : coût unitaire moyen de 1000€

- Abreuvement gravitaire : coût unitaire moyen de 1500€

- Passages à gué : coût unitaire de 2000€

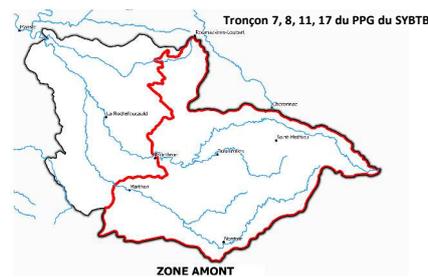
- Passages busés / hydrotubes : coût unitaire moyen de 3000€

Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
PREVISIONNEL					
Pilotage (jours)	1	1	1	1	1
Coût (SYMBA BT)	46 000 €	46 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Coût (SYBTB) HT	33 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €

Liens actions	
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre de diagnostics réalisés Retour utilisateurs
Indicateurs de suivi de résultats	Linéaire de cours d'eau mis en défens Nombre d'abreuvoirs installés
Résultats visés	
Priorité	+++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Chambre d'Agriculture 16, Chambre d'Agriculture 87, Chambre d'agriculture 24
Maîtres d'ouvrage	SBV

Zonage de l'action

Zone amont



		A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de la fiche action	317 000 €	79 000 €	79 000 €	33 000 €	63 000 €	63 000 €
Pilotage (coût reporté dans Anim)	5 j	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j
Animation SYMBA BT	se référer aux PPG	100%				
Animation SYBTB						
Financiers et taux de financement	SYBTB	Actions financées dans le cadre du PPG (par AEAG, RNA, CD16 à hauteur de 80%)*				
	SYMBA BT	Actions financées du PPG (par AEAG, RNA, CD87 à hauteur de 80%)*				
<i>*les plans de financements spécifiques par PPG se trouvent au verso de cette fiche</i>						
	Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)	coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM				

Sécuriser l'accès à l'eau aux bovins

		Actions financées dans le cadre du PPG porté par le SYBTB						
Coût prévisionnel SYBTB	165 000 €	Total	33 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	
*	Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	20%	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €
		Département Charente	10%	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €
		SyBTB	20%	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €
		Actions financées dans le cadre du PPG porté par le SYMBA BT						
Coût prévisionnel SYMBA BT	182 000 €	Total	46 000 €	46 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
*	Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	23 000,00 €	23 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	20%	9 200,00 €	9 200,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
		Département Haute-Vienne	20%	9 200,00 €	9 200,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
		SYMBA BT	10%	4 600,00 €	4 600,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

Enjeu - Objectifs stratégiques	Maintenir l'élevage et les surfaces en herbes associés
Constats	>Des marges de productivité existent encore dans les élevages herbagers et seront travaillées collectivement et individuellement dans les travaux d'implantation de prairies sous couverts, d'essais et déploiement de cultures associées (source de protéines) sans traitements pesticides (méteils), déploiement du Pâturage Tourmant et le suivi des coûts de production pour vérifier les intérêts économiques de ces leviers sur les exploitations agricoles.
Objectifs de l'axe de travail	Préserver et développer les systèmes agricoles durables

Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
	PREVISIONNEL					
Mise en place d'un groupe technique élevage						
Assurer une veille et un partage d'expérience sur des thématiques spécifiques comme : > Autonomie des systèmes alimentaires des élevages > Autonomie en intrants Les thématiques de travail seront à construire avec les partenaires volontaires pour intégrer le groupe (Cf. fiche A2)	<i>Pas de coût</i> Pilotage pris en compte dans la fiche ANIM					
	<i>Coût</i>	6 750 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €
	Pilotage (jours)	10	10	10	10	8
	Animation partenaires	15	15	15	15	15



Favoriser la transmission des élevages

Un partenariat sera mise en place avec les OPA et CA afin de connaître les exploitations qui possèdent un atelier d'élevage et la typologie de ces élevages. Il s'agira également de connaître la situation des exploitants (départ à la retraite, repreneurs...)
Une étude pourra être mise en place avec les CA. Les diagnostics d'exploitations inscrits en fiche A3 devront également intégrer cette dimension "transmission"

Liens actions	A1, A2, A3, A5, A7	Zonage de l'action Zone Amont ZONE AMONT
Indicateurs de suivi de réalisation	Participation au groupe technique élevage Elevage avec un repreneur	
Indicateurs de suivi de résultats		
Résultats visés	Maintien de l'élevage sur le territoire de la zone amont	
Priorité	+++	
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Chambre d'Agriculture 16, Chambre d'Agriculture 87, Chambre d'Agriculture 24, OPA	
Maîtres d'ouvrage	CA, OPA	

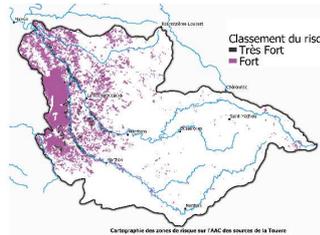
		A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de la fiche action	33 750 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €
Pilotage (coût reporté dans Anim)	48 j	10 j	10 j	10 j	10 j	8 j
Animation partenaires	75 j	15 j	15 j	15 j	15 j	15 j
Finances et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	3 375 €	3 375 €	3 375 €	3 375 €
	Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)	coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM				
	Partenaires porteurs d'actions	50%	3 375 €	3 375 €	3 375 €	3 375 €

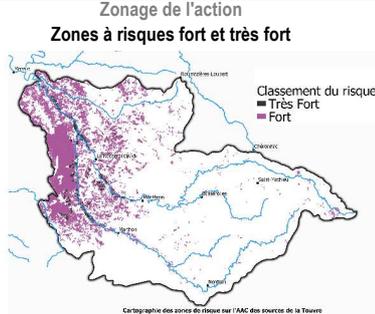
Enjeu - Objectifs stratégiques	Etudier de nouveaux débouchés pour les productions locales
Constats	<ul style="list-style-type: none"> > L'étude de nouveaux débouchés pour les productions locales pourraient permettre la pérennisation des cultures et systèmes durables en garantissant une rémunération aux exploitants > Pour diversifier l'assolement des systèmes en grandes cultures pour favoriser les rotations et l'implantation de cultures BNI > Pour pérenniser les exploitations d'élevage
Objectifs de l'axe de travail	Préserver et développer les systèmes agricoles durables

Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
	PREVISIONNEL					
	Nombre de projets/groupes	1	2	2	2	2
	Coût	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
	Animation (jours)	5	5	5	5	5
<p>Accompagner les projets filières</p> <p>> Accompagner les OPA et les collectivités qui souhaitent s'engager : appui au montage de dossiers pour répondre aux différents AAP/AMI, étude spécifique (faisabilité technico-économique, ...), mise en place de groupes pilotes, expérimentations, ...</p> <p>> Faire le lien entre les opérateurs agricoles, les collectivités et l'aval (transformatuers, distributeurs, ...)</p> <p>> faire le lien avec les collectivités qui engagent des démarches sur les filières à travers les PAT mais également dans le cadre d'initiatives de territoire (projet Chanvre, baguette Charentaise, ...) >> relocaliser les démarches sur le territoire de la Touvre</p> <p>>> Étudier la faisabilité d'une filière viande bovine locale en lien avec les Programmes Alimentaires de Territoire</p>						
 <p>Valoriser les démarches existantes</p> <p>Valoriser l'existant, des exemples existent, dont certains présents sur le bassin versant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Label Terres de Sources et exemple de liens entre Eau 17/CDA LR/EPTB et les Politiques Alimentaires Territoriales des EPCI - Pôle d'Excellence des Métiers du Cuir et du Luxe : faire le lien entre élevage de qualité, qualité de l'eau et les ateliers Hermès - Filières bois énergies pour constituer un débouché pour la valorisation des haies mais aussi de cultures dans le cas de chaudière multi-combustible (cf. Ruffec) - Filière Chanvre - Filière viande bovins locale : Afin de valoriser les productions des exploitations d'élevage qui participe à maintenir la bonne qualité de l'eau sur le territoire, il pourra être réfléchi la mise en œuvre d'un plan de communication pour la promotion de la consommation de viande bovine locale. - autres filières 						
	Pas de coût					
	Animation (jours)	2	2	2	2	1

Liens actions	A1, A2, A3, A4, A5, A6	<p>Zonage de l'action AAC</p>  <p>Aire d'alimentation de captage des sources de la Touvre</p>
Indicateurs de suivi de réalisation	Liste des démarches existantes valorisées par le programme. Liste des filières étudiées	
Indicateurs de suivi de résultats	Filière organisée	
Résultats visés	Accompagnement et réalisation d'un projet de filière	
Priorité	+++	
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Chambre d'Agriculture 16, Chambre d'Agriculture 87, Chambre d'Agriculture 24	
Maîtres d'ouvrage	OPA, EPCI, Départements, CA	

		A1	A2	A3	A4	A5	
Coût prévisionnel de la fiche action	225 000 €	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
Pilotage (coût reporté dans Anim)	34 j	7 j	7 j	7 j	7 j	6 j	
Animation porteurs d'actions		à définir annuellement avec chaque partenaires					
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	12 500 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
	Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)		coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM				
	Partenaires porteurs d'actions	50%	12 500 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €

F1		Favoriser l'implantation d'infrastructures agroécologiques						
Enjeu - Objectifs stratégiques		Limiter les transferts						
Constats		<p>> Le bassin versant présente une bonne densité bocagère mais l'implantation de nouvelles haies dans les zones les plus vulnérables limiterait les risques de transferts de polluants.</p> <p>> Territoire en eau superficielle sur la partie amont très sensible au ruissellement : la présence d'IAE et notamment des haies est un bon moyen de réduire les transferts vers les cours d'eau</p> <p>> Sur la partie Karstique l'implantation de haies dans les zones les plus sensibles permettra de limiter l'infiltration directe dans les zones de gouffres.</p> <p>> Les aménagements paysagers ont une efficacité épuratrice importante et jouent un rôle primordial pour la préservation de la qualité de l'eau.</p> <p>> L'agroforesterie est une pratique qui mélange présence de l'arbre et culture. Cette pratique peut être intéressante pour différents enjeux (Eau, Biodiv...)</p>						
Objectifs de l'axe de travail		Limiter les transferts						
Descriptif et calendrier		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5	
 <p>Accompagnement des projets de plantation et mise à disposition de références</p> <p>> Accompagner les porteurs de projet (agriculteurs, collectivités)</p> <p>> Informer des dispositifs d'aides financières existants (AAP, dispositifs des Départements...) et des interlocuteurs pouvant les accompagner techniquement</p> <p>> Mettre à disposition les données de caractérisation des zones de sensibilité au ruissellement réalisées par l'EPTB Charente</p>		PREVISIONNEL						
		<i>pas de coût</i>						
		Animation pilote (jour)	8	8	8	8	8	
		Nb de journées	1	1	1	1	1	
<p>Journées d'informations multi-partenaire</p> <p>Mise en place de journées d'informations avec des thématiques diverses (plantation de haies, entretien de la haies, réglementation cours d'eau et Zones de Non Traitement, conduire une parcelle en agroforesterie...).</p> <p>Faire intervenir plusieurs professionnels (planteurs et conseillers sur les haies, services de l'Etat, Syndicats de Bassins...)</p> <p>Organisation : EPTB Charente et interventions de plusieurs partenaires + relais des invitations par les partenaires</p>		<i>pas de coût</i>						
		Animation pilote (jour)	2	3	3	3	3	
		Nb de communes	2	2	2	2	2	
<p>Accompagnement de projets multi-acteurs à l'échelle communale</p> <p>Mettre en place des groupes à l'échelle communale (regroupant riverains, agriculteurs, élus) afin de réaliser un diagnostic des éléments paysagers et faire des propositions d'actions. Ces diagnostics doivent permettre d'associer à la fois des collectivités et la profession agricole au travers de la constitution de groupes locaux (élus, agriculteurs, partenaires agricoles, associations locales, syndicats de bassin).</p> <p>L'action se décline en 4 temps d'échanges : deux réunions en salle pour présenter l'action et visualiser l'occupation du sol et deux temps d'échange sur le terrain pour réaliser une lecture de paysage et définir les actions à réaliser.</p> <p>Cette action a pour but de favoriser l'implantation d'IAE sur le domaine public (des communes) et privé (des agriculteurs).</p>		<i>Coût</i>	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	
		2 communes/an 10 jours par commune						
		Animation pilote (jour)	2	2	2	2	2	
		Animation OPA (jour)	20	20	20	20	20	
Liens actions	F2, F3		Zonage de l'action					
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre de journée d'information réalisées Nombre de mètres linéaires de haie implantés Nombre de communes accompagnées		 <p>Classement du risque ■ Très Fort ■ Fort</p>					
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre de mètres linéaires de haies implantées							
Priorité	++							
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Pacte de la haie, Schéma des espaces naturels plantation de haies et d'arbres (CD16), autres ...							
Maitres d'ouvrages	EPTB Charente, CA16, CA87, CA24, Prom'haies, CETEF							
			A1	A2	A3	A4	A5	
Coût prévisionnel de la fiche action			90 000 €					
Pilotage (coût reporté dans Anim)			64 j					
Animation porteurs d'actions			100 j					
			à définir annuellement avec chaque partenaires					
Financeurs et taux de financement			Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
			Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)	coût animation CO-ORTEURS reporté dans la fiche ANIM				
			Partenaires porteurs d'actions	50%	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €

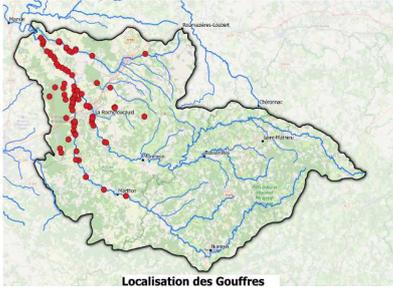
F2		Maintenir les zones forestières et leur bonne gestion						
Enjeu - Objectifs stratégiques		Limiter les transferts						
Constats		<p>> Les forêts occupent une part importante du territoire environ 40% de la superficie totale du bassin, elles sont particulièrement présentes sur les parties amont dans les bassins du Bandiat et de la Tardoire. La grande majorité des surfaces forestières sont composées de forêts de feuillus.</p> <p>> Les parcelles forestières sont gérées majoritairement par des propriétaires privés. Quelques forêts domaniales (dont la forêt de la braconne) sont présentes sur le territoire.</p> <p>> La forêt joue de nombreux rôles dans le cycle de l'eau et sa présence est souvent un atout pour la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau. En forêt, les phénomènes de relargage ou de fuites d'éléments minéraux sont limités.</p> <p>> Les plans de gestion durables (plan simple de gestion) sont obligatoires pour les parcelles de forêts ayant une superficie supérieure à 20Ha</p> <p>> La gestion durable des forêts (éclaircis, petite mécanisation...) n'est pas toujours viable économiquement pour les propriétaires</p>						
Objectifs de l'axe de travail		Préservation des zones forestières						
Descriptif et calendrier		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5	
		PREVISIONNEL						
<p>Prérequis : Une enquête est prévue afin d'identifier plus précisément les cibles des actions (comprendre la typologie des parcelles forestières privées ainsi que les dynamiques de gestion des propriétaires. La répartition de l'assolement forestier sur l'AAC (privé/domanial, surface moyenne...) sera également étudié.</p>		Pilotage	4	4	4	4	3	
 <p>Accompagnement la bonne gestion des parcelles forestières</p> <p>Les plans simples de gestion sont un dispositif permettant la planification des travaux en milieu forestier privé. Il prend en compte l'application du code des bonnes pratiques sylvicole ainsi qu'une projection de coupe durable. Il est demandé aux propriétaires de plus de 20Ha. D'autres dispositifs d'accompagnement techniques peuvent être identifiés pour améliorer la gestion durable des forêts privées du territoire notamment pour les propriétaires de petites structures.</p> <p>> Étudier les différents dispositifs d'accompagnement technique des propriétaires forestiers :</p> <p>> Proposer et suivre des diagnostics aux propriétaires privés (3j/diagnostics)</p> <p>> Proposer et suivre la réalisation des plans simple de gestion (2jrs/plans)</p>		Pilotage	2	2	2	2	2	
		Nombre de diagnostics de gestion réalisés	50	50	50	50	50	
		Nombre de Plans simples de gestion réalisés	5	5	5	5	5	
		coût	72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	
 <p>Accompagner financièrement les propriétaires de parcelles forestière</p> <p>L'accompagnement financier des propriétaires forestiers peut constituer un outil performant au maintien des pratiques et l'implantation d'essences durables. L'utilisation du dispositif de crédit carbone permet d'apporter des financements aux propriétaires sous forme d'aides directes. (en lien avec la Fiche A1)</p> <p>> Poursuivre la veille pour l'accompagnement financier des propriétaires forestier.</p> <p>> Poursuivre la veille l'identification des parcelles éligibles</p>		Pilotage	2	2	2	2	2	
		Animation MO (jour) 1 projet = 1 jours	15	15	15	15	15	
		coût	6 750 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €	
Liens actions	F1, F3							
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre de projets accompagnés et financés							
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre de diagnostics réalisés, financement apportés							
Resultats visés	Accompagner les propriétaires dans la bonne gestion de leurs bois et forêt							
Priorité	++							
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	CNPf							
Maître d'ouvrage	CETEF							
			<p>Zonage de l'action Zones à risques fort et très fort</p>  <p><small>Cartographie des zones de risque sur l'AAC des sources de la Thoue</small></p>					
			A1	A2	A3	A4	A5	
Coût prévisionnel de la fiche action		393 750 €	78 750 €	78 750 €	78 750 €	78 750 €	78 750 €	
Pilotage (coût reporté dans Anim)		39 j	8 j	8 j	8 j	8 j	7 j	
Animation porteurs d'actions			à définir annuellement avec chaque partenaires					
		Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	39 375 €	39 375 €	39 375 €	39 375 €	39 375 €
		Département de la Charente						

**Financiers
et taux de financement**

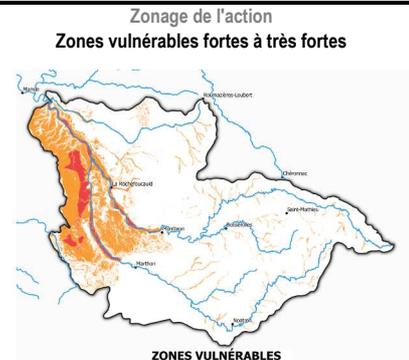
Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)

coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM

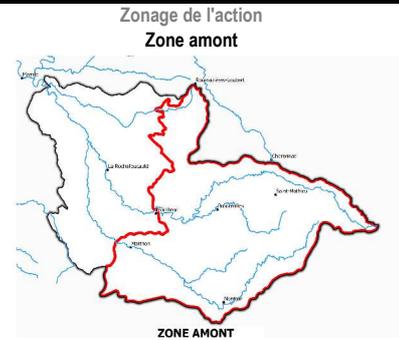
Partenaires porteurs d'actions	50%	39 375 €	39 375 €	39 375 €	39 375 €	39 375 €

F3		Protéger les zones de gouffres						
Enjeu - Objectifs stratégiques		Limiter les transferts						
Constats		> La zone karstique du territoire est caractérisée par la présence de nombreux gouffres. Ils constituent des zones d'infiltration directes dans le Karst de la Rochefoucauld. > Certains gouffres ne sont pas protégés et peuvent être impactés par des pollutions ponctuelles > La dynamique d'infiltration implique des difficultés dans l'identification durable des gouffres (dynamique de fermeture/ouverture des gouffres)						
Objectifs de l'axe de travail		Limiter les transferts sur les zones de gouffres						
Descriptif et calendrier		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5	
 Identifier les gouffres et mieux comprendre les dynamiques d'infiltration		PREVISIONNEL						
<p>La dynamique rapide d'apparition et de fermeture des gouffres rend leur localisation difficile. 97 gouffres (pertes) et fosses karstiques sur l'ensemble du territoire ont été dénombrés par le SyBTB lors de leur l'état des lieux</p> <p>> Actualisation de l'inventaire géographique des gouffres et identification des activités à risque dans le périmètre de vulnérabilité.</p>		Coût						
 Mobilisation des outils de gestion foncière pour protéger les zones de gouffres		1 étude foncière/an						
<p>Mobilisation des outils de gestion foncière pour les parcelles proches des gouffres afin d'adapter les pratiques de gestion et protéger les zones humides.</p> <p>Des études pourront être mises en place avec la SAFER pour définir une stratégie foncière adaptée et concertée pour protéger les zones de gouffres et identifier les activités proches. Ces études doivent permettre une meilleure connaissance du territoire (veille foncière, diagnostic foncier...) pour proposer des solutions adaptées (maîtrise foncière, gestion foncière...).</p>		Coût	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
 Mise en place d'une communication adaptée pour protéger ces zones de gouffres								
<p>Mise en place d'une campagne d'information/sensibilisation auprès des riverains et des professionnels en proximité des gouffres.</p>		Coût	Pris en compte dans la fiche COM1					
Liens actions		F1, F2						
Indicateurs de suivi de réalisation		Diagnostic agro-environnemental réalisé						
Indicateurs de suivi de résultats		Diagnostic agro-environnemental réalisé Mise en place d'aménagements						
Résultats visés		Stratégie de protection instaurée à proximité des gouffres						
Priorité		++						
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants		SAFER						
Maître d'ouvrage		ngoulême, Syndicats de bassin, CDC ou groupements com						
								
			A1	A2	A3	A4	A5	
Coût prévisionnel de la fiche action		50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
Pilotage (coût reporté dans Anim)		48 j	10 j	10 j	10 j	10 j	8 j	
Animation porteurs d'actions			à définir annuellement avec chaque partenaires					
Financeurs et taux de financement		Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
		Partenaires porteurs d'actions	50%	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

E1	Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement						
Enjeu - Objectifs stratégique	Limiter les transferts						
Constats	<ul style="list-style-type: none"> > Au total 95 stations d'épuration ont été répertoriées sur le territoire de l'Aire d'Alimentation de Captage > Les rejets d'assainissements enrichissent le milieu récepteur en nutriments. > Des défauts d'entretien ont été observés sur certaines stations collectives de Dordogne > Les Stations d'épuration de eaux usées (STEP) charentaise présentent un taux de conformité de 100% selon les acteurs du territoire > Certaines structures d'assainissement doivent aller "au delà" du cadre réglementaire si elles se situent sur des zones d'infiltration préférentielle (Karst). Des aménagements supplémentaires sont à prévoir (système de filtration supplémentaire des eaux rejetées par infiltration) 						
Objectifs de l'axe de travail	Limiter les transferts						
Descriptif et calendrier		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5
		PREVISIONNEL					
Assurer un suivi des structures d'assainissement collectif							
<ul style="list-style-type: none"> > Suivre l'état de conformité des STEP du territoire > Faire un bilan annuel de l'état de conformité des stations du territoire 		<i>Pilotage (jour)</i>	1j	1j	1j	1j	1j
Poursuivre l'identification et résoudre les dysfonctionnements des structures d'assainissement non-collectif et non-conformes							
<ul style="list-style-type: none"> > Identifier les dispositifs d'ANC non-conforme et accompagner la remise aux normes. - 1260 systèmes d'ANC présents sur les zones vulnérables fort à très fort. 420 sur la CDC Coeur de Charente et 840 sur la CDC de La Rochefoucauld - En prenant un taux de non-conformité à 40% = environ 200 ANC à mettre aux normes. Dimensionné via l'étude ZEE et extrapolé au territoire > Coût unitaire prévisionnel d'une mise aux normes : 9000€ > Coût unitaire des diagnostics : 		Nombre d'ANC à mettre aux normes	40	40	40	40	40
		<i>Coût</i>	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €
		<i>Pilotage (jour)</i>	1j	1j	1j	1j	1j
Liens actions	-						
Indicateurs de suivi de réalisation	Veille de la conformité des STEP, liste des systèmes en ZEE, résultat des diagnostics de conformité						
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre de mise aux normes						
Résultats visés	Mettre aux normes 40 ANC par an S'assurer de la conformité des assainissements collectifs sur le territoire						
Priorité	+++						
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Charente Eaux, étude ZEE de l'EPTB Charente, SPANC						
Maître d'ouvrage	EPCI						
			A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de la fiche action			360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €
Pilotage (coût reporté dans Anim)			2j	2j	2j	2j	2j
Animation porteurs d'actions			Non chiffré				
Financiers et taux de financement							
Agence de l'eau Adour-Garonne							
			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

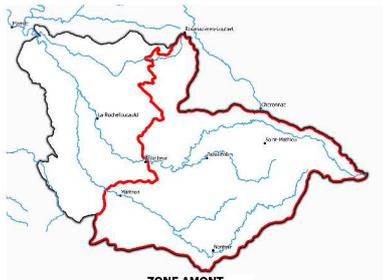


M1		Préservation des zones humides							
Enjeu - Objectifs stratégiques		Préserver les milieux aquatiques							
Constats		<p>> Les zones humides sont des filtres naturels contribuant au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau.</p> <p>> Une meilleure connaissance des zones humides et notamment des zones humides effectives des versants permettra d'y mettre en place une stratégie de gestion adaptée.</p>							
Objectifs de l'axe de travail		Optimisation de la fonctionnalité des zones humides des versants							
Descriptif et calendrier		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5		
		PREVISIONNEL							
		<i>Pilotage (jour)</i>							
Inventaire des zones humides		Nombre de communes	12	12	12	13	13		
<p>> Réaliser les inventaires de zones humides sur le territoire amont du bassin.</p> <p>> Les relevés de terrain seront effectués selon les zones humides potentielles déjà inventoriées, notamment sur la base des critères pédologiques, hydromorphologiques, floristiques en vigueur. Le guide "Cheminement de l'eau" produit par l'EPTB Charente pourra aider les maîtres d'ouvrages dans la réalisation de cette action</p> <p>Les inventaires de toutes les ZHP du territoire, dans le lit majeur de cours d'eau qui ne subissent pas d'assecs ou de ruptures d'écoulements réguliers sont inscrits au PPG 2024-2033 du SyBT, essentiellement sur les têtes de bassin</p> <p>Le coût estimé des inventaires zones humides est le suivant : - environ 6000€ (HT)/commune Sur la zone amont du bassin il y a environ 62 communes (entièrement ou partiellement)</p>		<i>Coût</i>	72 000 €	72 000 €	72 000 €	78 000 €	78 000 €		
		<i>Pilotage (jour)</i>	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j		
Mobiliser les outils de gestion foncière pour protéger les zones humides		1 étude foncière/an							
<p>Mobilisation des outils de gestion foncière pour les parcelles de zones humides afin d'adapter les pratiques de gestion et protéger les zones humides.</p> <p>Des études pourront être mises en place avec la SAFER pour définir une stratégie foncière adaptée et concertée pour protéger les zones humides préalablement identifiées. Ces études doivent permettre une meilleure connaissance du territoire (veille foncière, diagnostic foncier...) pour proposer des solutions adaptées (maîtrise foncière, gestion foncière...).</p> <p>Des actions de restauration de zones humides sur le Gamoret (affluent du Bandiat) sont prévus dans le DIG 2025-2026 du SYMBA BT</p>		<i>Coût</i>	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		
		<i>Pilotage (jour)</i>	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j		
		<i>Coût travaux (HT)</i>	10 000 €	10 000 €					
Liens actions	M2								
Indicateurs de suivi de réalisation	Réalisation de l'inventaire								
Indicateurs de suivi de résultats	Réalisation des inventaires Nombre d'hectares de zones humides inventoriés								
Résultats visés	Amélioration des connaissances des zones humides et préservation								
Priorité	++								
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	EPTB Charente, SBV, SAFER, Charente Eaux, PNR PL, Réseau CATZH								
Maître d'ouvrage	EPCI								
			A1	A2	A3	A4	A5		
Coût prévisionnel de la fiche action			442 000 €						
Pilotage (coût reporté dans Anim)			20 j						
Animation porteurs d'actions									
			92 000 €	92 000 €	82 000 €	88 000 €	88 000 €		
			4 j	4 j	4 j	4 j	4 j		
			à définir annuellement avec chaque partenaires						
Financiers et taux de financement			Agence de l'eau Adour-Garonne	70% (HT)	64 400 €	64 400 €	57 400 €	61 600 €	61 600 €
			EPCI	30% (HT)	27 600 €	27 600 €	24 600 €	26 400 €	26 400 €



M2		Restauration hydro-morphologique des cours d'eau						
Enjeu - Objectifs stratégiques		Préserver les milieux aquatiques						
Constats		> Rupture de l'écoulement sur plus de 50% du linéaire de cours d'eau sur le bandiat, la tardeire et de la bonnieure en charente > Sur les tronçons, les phénomènes de débordements sont limités lors des crues > la restauration hydromorphologique permet de favoriser le système de filtration naturelle des cours d'eau ainsi que le phénomène de dilution.						
Objectifs de l'axe de travail		Améliorer la restauration hydro-morphologique des cours d'eau						
Descriptif et calendrier		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5	
> Se référer aux fiches actions des PPG du SYBTB - T5 Hydromorphologie (A23)		PREVISIONNEL						
		Pilotage (jour)	1	1	1	1	1	
Réhaussement du lit mineur des cours d'eau Cette action permet avant tout de rehausser des lits incisés, de restaurer des écoulements et des habitats (création de radiers...), de remodeler la section du lit d'étiage sur les secteurs ne subissant pas d'assecs ou de ruptures d'écoulement réguliers et sur lesquels des aménagements d'abreuvoirs sont prévus. Les travaux réalisés seront principalement des recharges granulométrique. -SYBTB : coût des travaux concernant les tronçons représentatifs de l'amont du territoire -SYMBA BT : le contenu du PPG 2026-2036 est en cours de validation		<i>Coût</i>						
		Coût travaux (HT)	58 500 €	58 500 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
Restauration par renaturation de cours d'eau Les travaux de cette action consistent à remettre en fond de vallée le lit mineur (création d'un lit par un curage du fond de manière sinueuse avec une alternance de fosse et de radier. Il nécessaire d'ajouter des matériaux grossiers pour créer de l'habitat diversifier et d'implanter des espèces rivulaires adaptées pour le maintien des berges.) sur les secteurs ne subissant pas d'assecs ou de ruptures d'écoulement réguliers et sur lesquels des aménagements d'abreuvoirs sont prévus. Les coûts indiqués correspondent aux travaux réalisés par le SYBTB sur l'ensemble de leur territoire		<i>Coût</i>						
		Coût travaux (HT)	12 661 €	12 937 €	13 212 €	13 487 €	14 038 €	
Liens actions	M1, M2		Zonage de l'action Zone amont  Tronçon 7, 8, 11, 17 du PPG du SYBTB					
Indicateurs de suivi de réalisation	Linéaire restauré							
Indicateurs de suivi de résultats	suivi biologique et physico-chimique							
Résultats Visés	Continuité des écoulements, moins d'assecs							
Priorité	++							
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Charente Eaux, PNR, EPTB Charente							
Maitres d'ouvrage	SYMBA BT, SYBTB							
			A1	A2	A3	A4	A5	
Coût prévisionnel de la fiche action			228 334 €					
Pilotage (coût reporté dans Anim)			5j					
Animation porteurs d'actions								
			100%	71 161 €	71 437 €	28 212 €	28 487 €	29 038 €
				1j	1j	1j	1j	1j
Financiers et taux de financement *les plans de financements spécifiques par PPG se trouvent au verso de cette fiche			SYBTB	Actions financées dans le cadre du PPG (par AEAG, RNA, CD16 à hauteur de 80%)*				
			SYMBA BT	Actions financées du PPG (par AEAG, RNA, CD87 à hauteur de 80%)*				
			Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)	coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM				

		Actions financées dans le cadre du PPG porté par le SYBTB						
Coût prévisionnel SYBTB	87 000 €	Total	43 500 €	43 500 €	0 €	0 €	0 €	
.	Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	21 750,00 €	21 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	20%	8 700,00 €	8 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Département Charente	10%	4 350,00 €	4 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		SyBTB	20%	8 700,00 €	8 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Actions financées dans le cadre du PPG porté par le SYMBA BT						
Coût prévisionnel SYMBA BT	75 000 €	Total	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
.	Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	20%	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
		Département Haute-Vienne	20%	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
		SYMBA BT	10%	1 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

M3		Gestion des plans d'eau																																
Enjeu - Objectifs stratégiques		Préserver les milieux aquatiques																																
Constats		<p>> Les plans d'eau sont responsables de perturbations du réseau hydrographique : impact sur les cycles hydrologiques et physico-chimiques saisonniers, diminution du pouvoir autoépuration des cours d'eau, accumulation de sédiments et stockage de nutriments.</p> <p>> La majorité de ces plans d'eau ne sont globalement plus entretenus, perturbant d'autant plus le réseau hydrographique.</p> <p>> L'effacement des plans d'eau sans usage et non entretenus permettra de réduire leur impact (piège à sédiment, réchauffement de la température de l'eau en aval, relargage de nutriments...).</p> <p>> Certains plans d'eau sont pertinents pour la rétention de l'eau lors des phénomènes de crues</p>																																
Objectifs de l'axe de travail		Réduction de l'impact des plans d'eau sur le réseau hydrographique																																
Descriptif et calendrier		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5																											
<p>> Se référer aux fiches actions des PPG du SYBTB - T4 Continuité écologique (A18-A19-A20) Le SYBTB va lancer un diagnostic de l'ensemble des plans d'eau répertoriés au cours de l'état des lieux du territoire.</p>		PREVISIONNEL Pilotage (jour)	1	1	1	1	1																											
<p>Effacement de plans d'eau</p> <p>La restauration hydromorphologique des cours d'eau, à travers des effacements d'ouvrages notamment, permet de lutter contre le changement climatique en supprimant les effets aggravants des seuils et retenues sur le réchauffement et l'évaporation des eaux. Les retenues génèrent une évaporation forte d'eau en période estivale car une eau stagnante peu profonde se réchauffe beaucoup plus vite et plus fortement qu'une eau courante. Sur une longue durée d'ensoleillement, plus la surface d'eau exposée est importante plus les pertes par évaporation seront significatives.</p> <p>> Accompagnement des propriétaires dans l'effacement de leur plan d'eau et la renaturation de la zone humide</p> <p>> Réalisation de diagnostic et d'études de faisabilité</p> <p>-SYBTB : coût des travaux concernant les tronçons représentatifs de l'amont du territoire</p>		Coût	74 600 €	44 600 €	44 600 €	44 600 €	44 600 €																											
<p>Mise aux normes de plans d'eau et aménagements</p> <p>> Mettre en place une identification des plans d'eau pertinents</p> <p>> Accompagnement des propriétaires dans la mise aux normes de leurs plans d'eau</p> <p>Exemples de travaux de mise en conformité : passes, rivières de contournement, moines...)</p>		Coût	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €																											
Liens actions	M1, M2		Zonage de l'action																															
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre de plans d'eau effacés Nombre de plans d'eau mis aux normes Inventaires des plans d'eau pertinents		 <p>Tronçon 7, 8, 11, 17 du PPG du SYBTB</p>																															
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre de plans d'eau effacés Nombre de plans d'eau mis aux normes																																	
Résultats visés	Effacement ou mise aux normes d'un maximum de plans d'eau																																	
Priorité	+++																																	
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Charente Eaux, PNR PL, Réseau CATZH																																	
Maître d'ouvrage	SYMBA BT / SYBTB																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>A1</th> <th>A2</th> <th>A3</th> <th>A4</th> <th>A5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût prévisionnel de la fiche action</td> <td>270 500 €</td> <td>78 100 €</td> <td>48 100 €</td> <td>48 100 €</td> <td>48 100 €</td> <td>48 100 €</td> </tr> <tr> <td>Pilotage (coût reporté dans Anim)</td> <td>5 j</td> <td>100%</td> <td>1 j</td> <td>1 j</td> <td>1 j</td> <td>1 j</td> </tr> <tr> <td>Animation porteurs d'actions</td> <td>0 j</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					A1	A2	A3	A4	A5	Coût prévisionnel de la fiche action	270 500 €	78 100 €	48 100 €	48 100 €	48 100 €	48 100 €	Pilotage (coût reporté dans Anim)	5 j	100%	1 j	1 j	1 j	1 j	Animation porteurs d'actions	0 j									
		A1	A2	A3	A4	A5																												
Coût prévisionnel de la fiche action	270 500 €	78 100 €	48 100 €	48 100 €	48 100 €	48 100 €																												
Pilotage (coût reporté dans Anim)	5 j	100%	1 j	1 j	1 j	1 j																												
Animation porteurs d'actions	0 j																																	
<p>Financiers et taux de financement</p> <p>*les plans de financements spécifiques par PPG se trouvent au verso de cette fiche</p>			<p>SYBTB</p> <p>Actions financées dans le cadre du PPG (par AEAG, RNA, CD16 à hauteur de 80%)*</p>																															
			<p>SYMBA BT</p> <p>Actions financées du PPG (par AEAG, RNA, CD87 à hauteur de 80%)*</p>																															
			Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)		coût animation CO-ORTEURS reporté dans la fiche ANIM																													

		Actions financées dans le cadre du PPG porté par le SYBTB						
Coût prévisionnel SYBTB	90 500 €	Total	18 100 €	18 100 €	18 100 €	18 100 €	18 100 €	
.	Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	9 050,00 €	9 050,00 €	9 050,00 €	9 050,00 €	9 050,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	20%	3 620,00 €	3 620,00 €	3 620,00 €	3 620,00 €	3 620,00 €
		Département Charente	10%	1 810,00 €	1 810,00 €	1 810,00 €	1 810,00 €	1 810,00 €
		SyBTB	20%	3 620,00 €	3 620,00 €	3 620,00 €	3 620,00 €	3 620,00 €
		Actions financées dans le cadre du PPG porté par le SYMBA BT						
Coût prévisionnel SYMBA BT	180 000 €	Total	60 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
.	Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	60%	36 000,00 €	18 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	30%	18 000,00 €	9 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
		Département Haute Vienne	0%	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
		SYMBA BT	10%	6 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €

Annexe 3 : Tableau de bord financier

TABLEAU DE BORD FINANCIER
Stratégie Locale du bassin d'alimentation du captage de la Touvre

			Plan de financement																		
			Coût						Agence de l'Eau Adour-Garonne		Etat		EPTB Charente		GrandAngoulême		Autres financeurs		Maîtres d'ouvrages Sur 5 ans		
Axes de travail	FICHES ACTIONS		MO	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (5 ans)												
Coordonner et animer	Anim	Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre des actions	EPTB Charente en partenariat avec GrandAngoulême	45 282,00 €	45 282,00 €	45 282,00 €	45 282,00 €	45 282,00 €	226 410,00 €	50%	113 205,00 €			25%	56 602,50 €	25%	56 602,50 €				
Sensibiliser et communiquer	COM1	Faire connaître l'enjeu et la démarche au grand public	EPTB Charente en partenariat avec GrandAngoulême	2 000,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	8 400,00 €	50%	4 200,00 €			25%	2 100,00 €	25%	1 050,00 €				
Améliorer les connaissances	C1	Amélioration de la connaissance sur le territoire de la Touvre	GrandAngoulême	13 059,30 €	6 646,00 €	6 646,00 €	6 646,00 €	6 646,00 €	39 643,30 €	70% sur HT	27 750,31 €						50%	19821,65			
Développer les systèmes agricoles durables	A1	Mobiliser des aides financières pour accompagner les agriculteurs	EPTB Charente (Animation) et partenaires agricoles (animation MAEC, PSE)	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	160 000,00 €	50%	80 000,00 €	50%	80 000,00 €								
	A2	Accompagner les actions collectives	OPA, CA	4 050,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	4 050,00 €	24 300,00 €	50%	12 150,00 €									50%	12 150,00 €
	A3	Accompagner les actions individuelles	OPA, CA	0,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	128 000,00 €	50%	64 000,00 €									50%	64 000,00 €
	A4	Sécuriser l'accès à l'eau aux bovins	SBV	79 000,00 €	79 000,00 €	33 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €	317 000,00 €	50%	158 500,00 €							30%	47 550,00 €	20%	63 400,00 €
	A5	Favoriser l'autonomie fourragère des cheptels	CA, OPA	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	33 750,00 €	50%	16 875,00 €									50%	16 875,00 €
	A6	Etudier de nouveaux débouchés pour les productions locales	OPA, EPCI, Départements	25 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	225 000,00 €	50%	112 500,00 €									50%	112 500,00 €
Limiter les transferts	F1	Favoriser l'implantation d'infrastructures agroécologies	EPTB Charente, CA16, CA87, CA24, Prom'haies, CETEF	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	90 000,00 €	50%	45 000,00 €									50%	45 000,00 €
	F2	Maintenir les zones forestières et leur bonne gestion		78 750,00 €	78 750,00 €	78 750,00 €	78 750,00 €	78 750,00 €	393 750,00 €	50%	196 875,00 €									50%	196 875,00 €
	F3	Protéger les zones de gouffres	GrandAngoulême, SBV	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	50%	25 000,00 €						50%	25 000,00 €			
	E1	Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement	EPCI	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	1 800 000,00 €											100%	1 800 000,00 €
Préserver les milieux aquatiques	M1	Préservation des zones humides	EPCI	92 000,00 €	92 000,00 €	82 000,00 €	88 000,00 €	88 000,00 €	442 000,00 €	70% sur HT	216 580,00 €									51%	225 420,00 €
	M2	Restauration hydro-morphologique des cours d'eau	SBV	71 161,30 €	71 436,55 €	28 211,79 €	28 487,04 €	29 037,53 €	228 334,21 €	50%	114 167,11 €					30%	68 500,26 €			20%	45 666,84 €
	M3	Gestion des plans d'eau	SBV	78 100,00 €	48 100,00 €	48 100,00 €	48 100,00 €	48 100,00 €	270 500,00 €	50%	135 250,00 €									50%	135 250,00 €
TOTAL des fiches actions				883 152,60 €	944 964,55 €	845 739,79 €	882 015,04 €	881 215,53 €	4 437 087,51 €		1 322 052,42 €		80 000,00 €		58 702,50 €		170 974,41 €		47 550,00 €		2 717 136,84 €
TOTAL des fiches actions à faire financer dans la stratégie				654 891,30 €	746 428,00 €	736 428,00 €	742 428,00 €	741 078,00 €	3 621 253,30 €		914 135,31 €		80 000,00 €		58 702,50 €		102 474,15 €		0,00 €		2 472 820,00 €

Annexe 4 : Composition des instances de gouvernance : Comité de suivi et comité technique

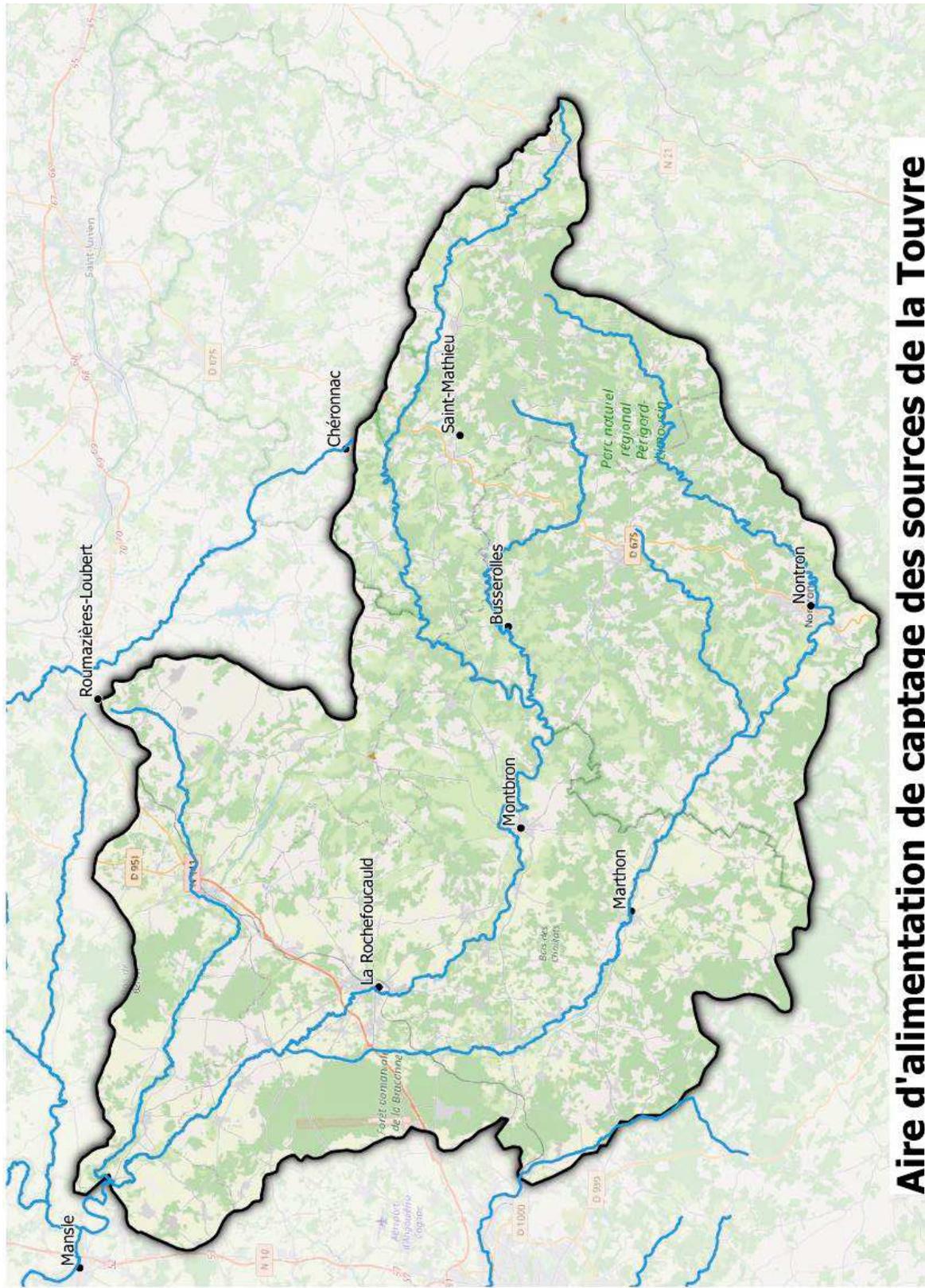
Comité de suivi

CATEGORIES	ORGANISMES
Porteurs de la démarche	GrandAngoulême EPTB Charente
Partenaires techniques et financiers	Agence de l'Eau Adour Garonne (Délégation Régional et Siège) Région Nouvelle Aquitaine Département de la Charente Département de la Dordogne Département de la Haute-Vienne DDT16 DDT24 DDT87 Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture de la Forêt Nouvelle-Aquitaine Charente Eaux CLE du SAGE Charente ARS de la Charente ARS de la Dordogne ARS de la Haute-Vienne Agglomération de La Rochelle Eau17
EPCI du territoire	La Rochefoucauld Porte du Périgord Cœur de Charente Charente Limousine Lavalette Tude Dronne Périgord Nontronnais Porte Océane du Limousin Pays de Nexon Monts de Chalus Ouest Limousin
Syndicat de Bassin	Syndicat de Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire (SYMBA BT)
Syndicats d'eau	SIAEP Karst SIAEP Nord-Est Charente SIDE de la Région de Nontron SIAEP de Vayres-Tardoire
Représentants des professionnels agricoles	Chambre d'Agriculture de la Charente Chambre d'Agriculture de la Dordogne Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne CER France Poitou-Charentes Coopérative de Mansle Océalia Néolis Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA) Bio Nouvelle-Aquitaine Maison d'Agriculture Biologique de Charente (MAB16) OUGC Grand Karst de la Rochefoucauld Fédération des CUMA des Charentes Fédérations départementale des CUMA de Dordogne Fédération départementale des CUMA de Haute-Vienne
Représentants des acteurs hors profession agricole	CETEF Fédération des Chasseurs 16 Fédération des Chasseurs 24 Fédération des Chasseurs 87 Parc Naturel Régional Périgord Limousin LPO UFC Que Choisir Poitou-Charentes Nature Comité Départemental de spéléologie Fédération de pêche de Charente Grand Cognac (pour le site Natura2000)

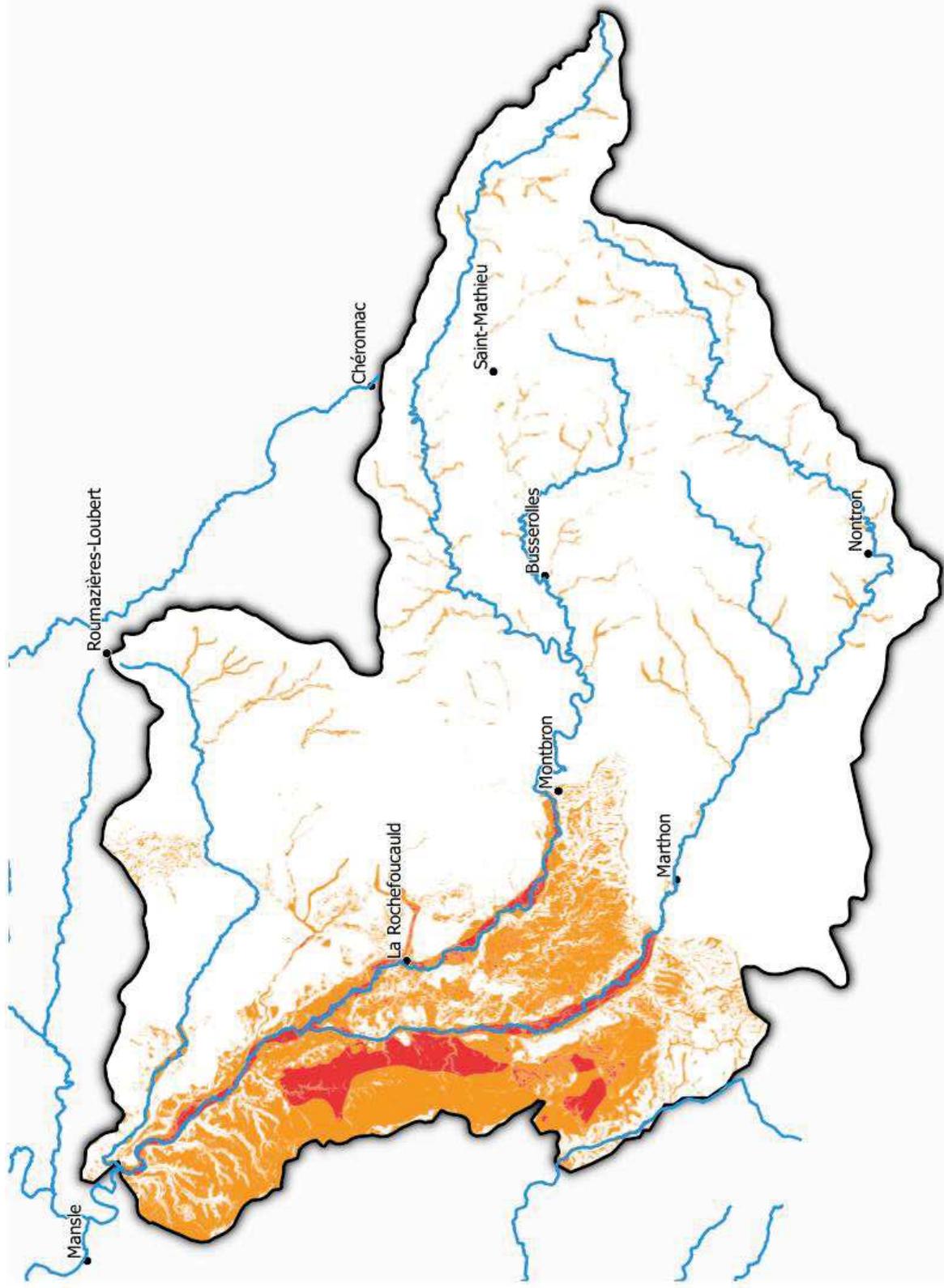
Comité technique

CATEGORIES	ORGANISMES
Porteurs de la démarche	GrandAngoulême EPTB Charente
Partenaires techniques et financiers	Agence de l'Eau Adour Garonne (Délégation Régionale et Siège) Région Nouvelle Aquitaine Département de la Charente Département de la Dordogne Département de la Haute-Vienne DDT16 DDT24 DDT87 Charente Eaux ARS de la Charente ARS de la Dordogne ARS de la Haute-Vienne
Syndicat de Bassin	Syndicat de Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire (SYMBA BT)

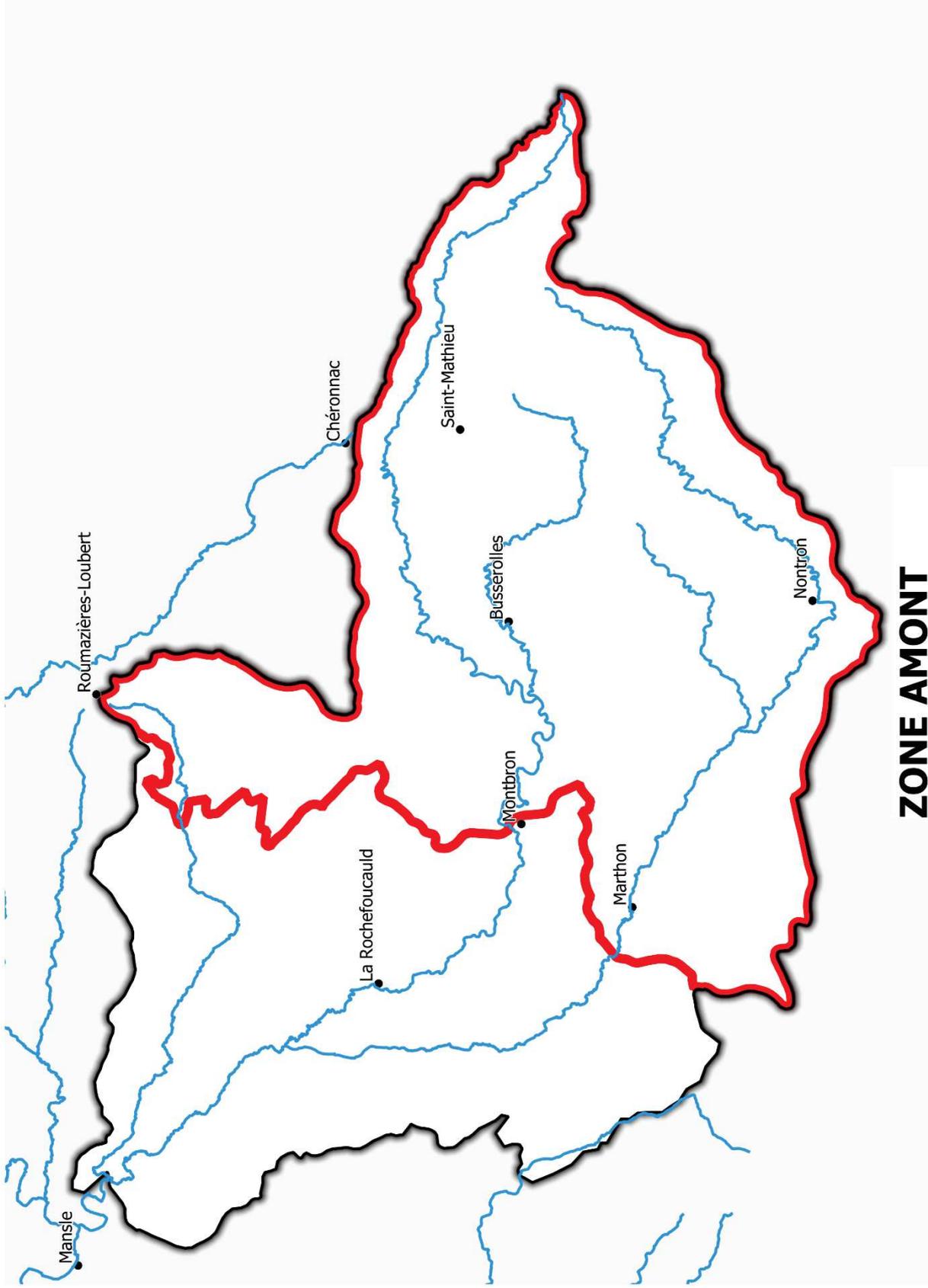
Annexe 5 : carte des zonages d'actions



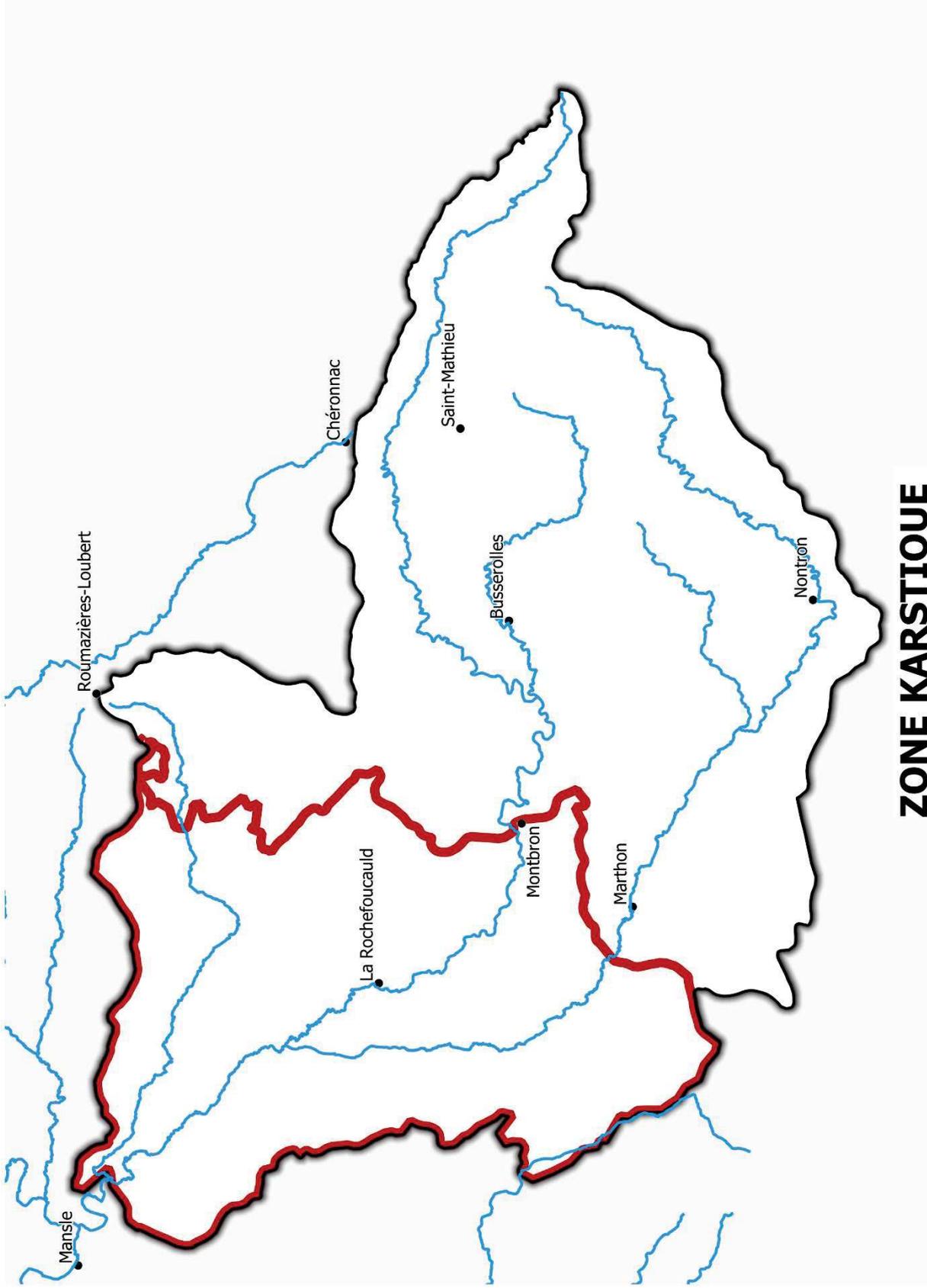
Aire d'alimentation de captage des sources de la Touvre



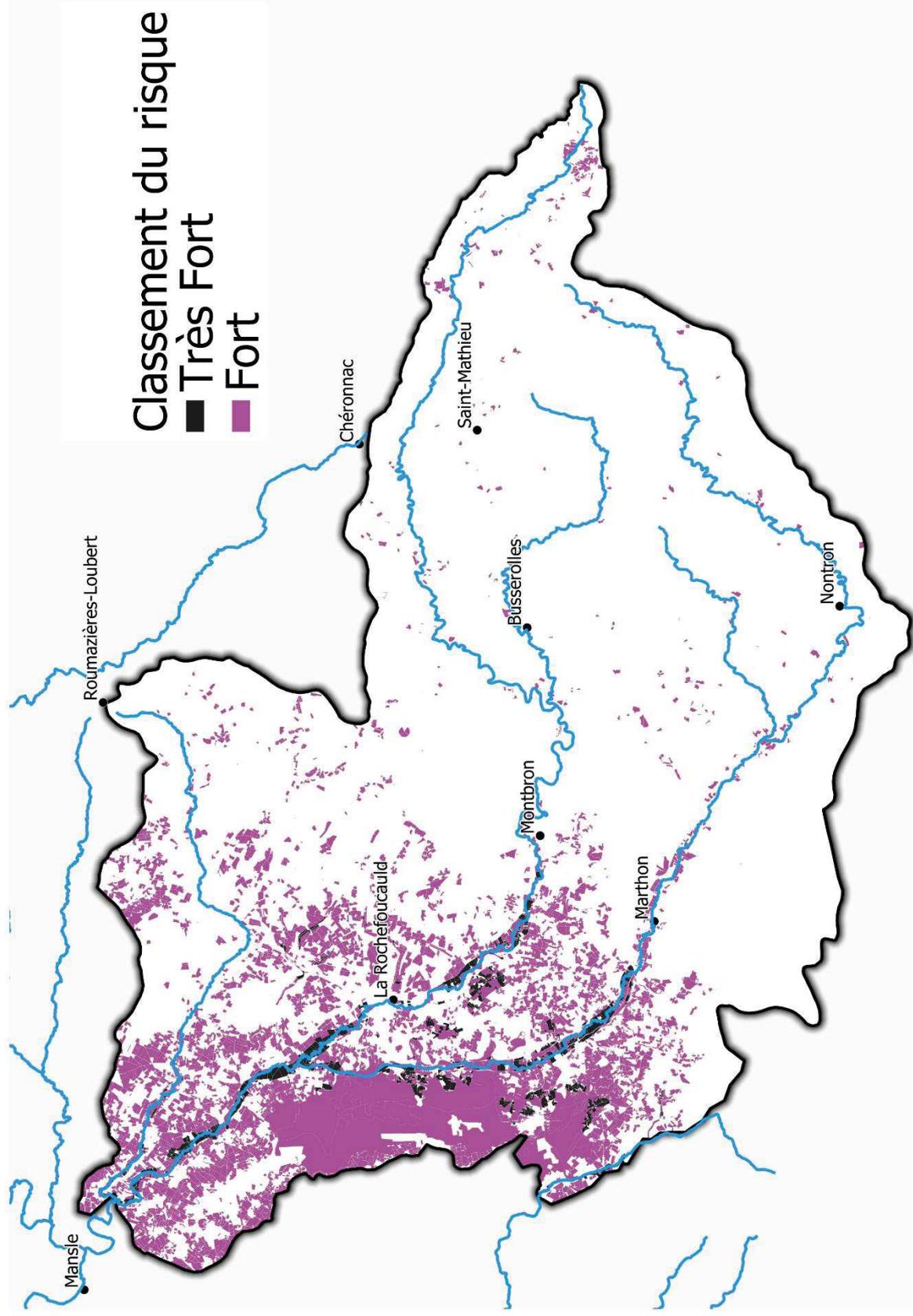
ZONES VULNÉRABLES



ZONE AMONT



ZONE KARSTIQUE



Classement du risque
 ■ Très Fort
 ■ Fort

Cartographie des zones de risque sur l'AAC des sources de la Touvre

Annexe 6 : extrait des actions des PPG du SYBTB et SYMBA BT

III.1.4.4. Action A19 : Aménagement des étangs (passes, rivières de contournement, moines...)

THEMATIQUE T4 : CONTINUITE ECOLOGIQUE	
Action A19	Aménagement des étangs (passes, rivières de contournement, moines...)
TYPE D'ACTION	REFERENCES
<input type="checkbox"/> Animation <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autre	SDAGE : Orientation D – MIA04 Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau SAGE : Orientation C Aménagement et gestion des milieux aquatiques

DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Suite à la réalisation des études de faisabilité des travaux de mise aux normes ou d'effacement des plans d'eau, le SyBTB pourra accompagner les propriétaires dans la réalisation des travaux.</p> <p>Concernant l'aménagement d'étang (contournement, passes, moines...), cette action consiste à réaliser un contournement de plan d'eau afin de supprimer l'impact sur l'écosystème aquatique.</p> <p>Les étapes principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une étude avant-projet est lancée pour chaque site, elle prend en compte : la topographie, la pédologie, l'aspect paysager, différents scénarii d'aménagement et les restaurations conjointes si besoin (recharge granulométrique, création de zones humides, de mares, plantation de ripisylve, ...). ▪ Après acceptation du scénario d'intervention par le comité de pilotage du projet, les travaux sont mis en œuvre par un prestataire spécialisé. ▪ L'étude est lancée l'année n-1, les travaux sont réalisés l'année n ou n+1. <p>Les travaux d'aménagement/arasement des plans d'eau seront à décrire plus précisément au moment du dépôt des notes techniques annuelles (dimensionnement du gabarit, le tracé en plan, succession des faciès d'écoulement, forme des berges, la fraction grossière...), ainsi que le mode opératoire des travaux (terrassement, préservation des sols et de la végétation, gestion des MES...).</p>		
OBJECTIFS DE L'ACTION	SECTEURS D'INTERVENTION	INDICATEURS DE SUIVI
Objectifs écologiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire l'impact des plans d'eau ▪ Améliorer la qualité et la quantité de l'eau ▪ Améliorer la biodiversité à l'amont et à l'aval du plan d'eau Objectifs hydromorphologiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rétablir la continuité écologique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les masses d'eau en fonction des critères de choix du projet (régularité, usage, projet...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs biologiques ▪ Indicateurs physico-chimiques ▪ Linéaire de cours d'eau franchissable ▪ Nombre de plans d'eau traités
COUT TOTAL ESTIMATIF		
744 630,00 €		

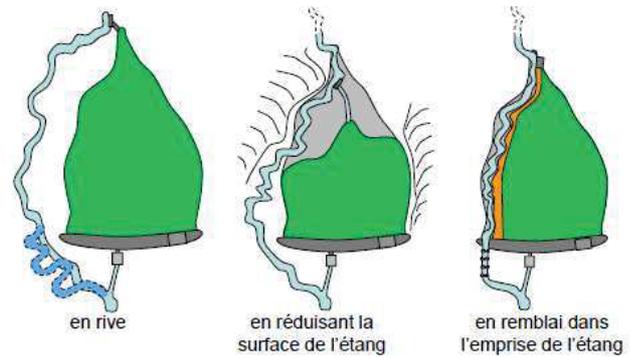
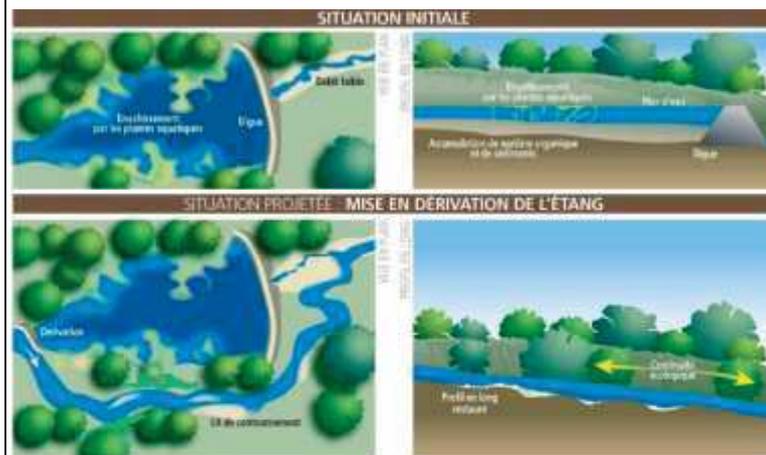
FINANCEMENT

Agence de l'eau Adour-Garonne	30%	223 389,00 €
Région Nouvelle Aquitaine	10%	74 463,00 €
Département Charente	20%	148 926,00 €
Autres	30%	223 389,00 €
SyBTB	10%	74 463,00 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Quantité (nombre de projets)										
Coût TTC (€)	67016,70	68505,96	69995,22	71484,48	72973,74	75952,26	77441,52	78930,78	80420,04	81909,30

SCHEMA EXPLICATIF



III.1.4.5. Action A20 : Arasement partiel ou total des étangs

THEMATIQUE T4 : CONTINUITE ECOLOGIQUE		
Action A20	Arasement partiel ou total des étangs	
TYPE D'ACTION		REFERENCES
<input type="checkbox"/> Animation <input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autre
		SDAGE : Orientation D – MIA04 Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau
		SAGE : Orientation C Aménagement et gestion des milieux aquatiques

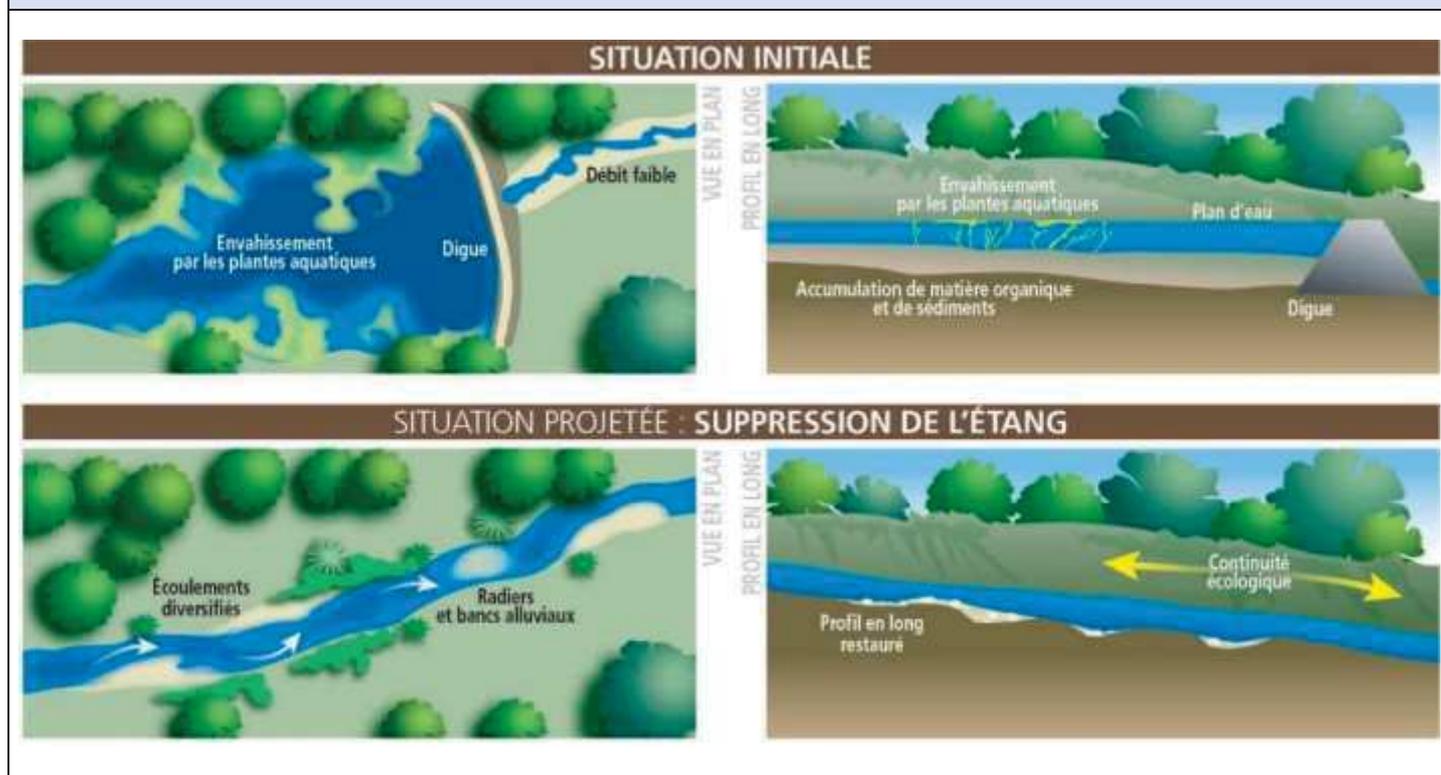
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Suite à la réalisation des études de faisabilité des travaux de mise aux normes ou d'effacement des plans d'eau, le SyBTB pourra accompagner les propriétaires dans la réalisation des travaux.</p> <p>Concernant l'arasement d'étang, cette action consiste à réaliser l'effacement de plan d'eau afin de supprimer l'impact sur l'écosystème aquatique.</p> <p>Les étapes principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une étude avant-projet est lancée pour chaque site, elle prend en compte : la topographie, la pédologie, l'aspect paysager, différents scénarii d'aménagement et les restaurations conjointes si besoin (reméandrage du lit mineur, recharge granulométrique, création de zones humides, de mares, plantation de ripisylve, ...). ▪ Après acceptation du scénario d'intervention par le comité de pilotage du projet, les travaux sont mis en œuvre, dans la plupart des cas par un prestataire spécialisé. <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'un bassin de décantation ○ Vidange du plan d'eau en ouvrant une brèche dans la digue et pêche de sauvetage ○ Traitement de la végétation ○ Terrassement de la digue et remise en état des terrains ○ Recharge granulométrique si nécessaire ▪ L'étude est lancée l'année n-1, les travaux sont réalisés l'année n ou n+1. 		
OBJECTIFS DE L'ACTION	SECTEURS D'INTERVENTION	INDICATEURS DE SUIVI
Objectifs écologiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Supprimer l'impact des plans d'eau ▪ Améliorer la qualité et la quantité de la ressource en eau, notamment dès la tête de bassin versant ▪ Favoriser la biodiversité Objectifs hydromorphologiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rétablir la continuité écologique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les masses d'eau en fonction des critères de choix du projet (régularité, usage, projet...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi paysager ▪ Indicateurs biologiques ▪ Indicateurs physico-chimiques ▪ Linéaire de cours d'eau franchissable ▪ Nombre de plans d'eau traités
COUT TOTAL ESTIMATIF		
504 630,00 €		
FINANCEMENT		
Agence de l'eau Adour-Garonne	60%	302 778,00 €

Région Nouvelle Aquitaine	20%	100 926,00 €
Département Charente	0%	0 €
Autres	0%	0 €
SyBTB	20%	100 926,00 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Quantité (nombre de projets)										
Coût TTC (€)	45416,70	46425,96	47435,22	48444,48	49453,74	51472,26	52481,52	53490,78	54500,04	55509,30

SCHEMA EXPLICATIF



III.1.5.3. Action A23 : Rehaussement du lit mineur des cours d'eau

THEMATIQUE T5 : HYDROMORPHOLOGIE		
Action A23	Rehaussement du lit mineur des cours d'eau	
TYPE D'ACTION		REFERENCES
<input type="checkbox"/> Animation <input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autre
		SDAGE : Orientation D – MIA02 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
		SAGE : Orientation C Aménagement et gestion des milieux aquatiques

DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Cette action permet avant tout de rehausser des lits incisés, de restaurer des écoulements et des habitats (création de radiers...), de remodeler la section du lit d'étiage.</p> <p>Afin de limiter, l'incision du lit et le rabattement de la nappe du cours d'eau, des apports de matières minérales doivent être implantés sous forme de radiers de fond. Ces radiers de fonds nouvellement créés seront installés sur des radiers existants pour limiter le phénomène d'érosion et consolider l'alternance fosse/radier naturelle du cours d'eau.</p> <p>Il s'agit d'apporter des matériaux, plutôt grossiers (pierres, cailloux), permettant au cours d'eau de recréer une diversité d'écoulements et de micro-habitats auparavant absente. La mise en place d'un noyau étanche (mélange terreux lourd et peu perméable ou option technique similaire) peut être nécessaire pour assurer l'assise du radier minéral et son imperméabilité.</p> <p>La longueur des aménagements devra être adaptée en fonction des caractéristiques des radiers existants. En moyenne la longueur du haut du radier (partie hors d'eau en période d'étiage) devra faire au minimum 1 fois la largeur du lit mineur.</p> <p>Le rehaussement du lit est une intervention forte sur le milieu, puisque l'on apporte des quantités parfois importantes de matériaux exogènes dans le cours d'eau.</p>		
OBJECTIFS DE L'ACTION	SECTEURS D'INTERVENTION	INDICATEURS DE SUIVI
Objectifs écologiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversifier les habitats et les faciès du lit mineur (substrats) Objectifs hydromorphologiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconquérir une dynamique hydraulique diversifiée (vitesses d'écoulement, profondeur) ▪ Diversifier les profils en travers ▪ Créer des abris sous berge à terme Autres gains attendus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation d'un paysage de rivière vivante 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteurs ne subissant pas d'assecs ou de ruptures d'écoulement réguliers et sur lesquels des aménagements d'abreuvoirs sont prévus. ▪ Secteurs marqués par une incision du lit. ▪ Secteurs à enjeux touristique et de loisir (pêche, canoë...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérationnel : linéaire et volume ▪ Suivi : biologique et physico-chimique ▪ Autres : l'activité pêche

COUT TOTAL ESTIMATIF

6 470 124,72 €

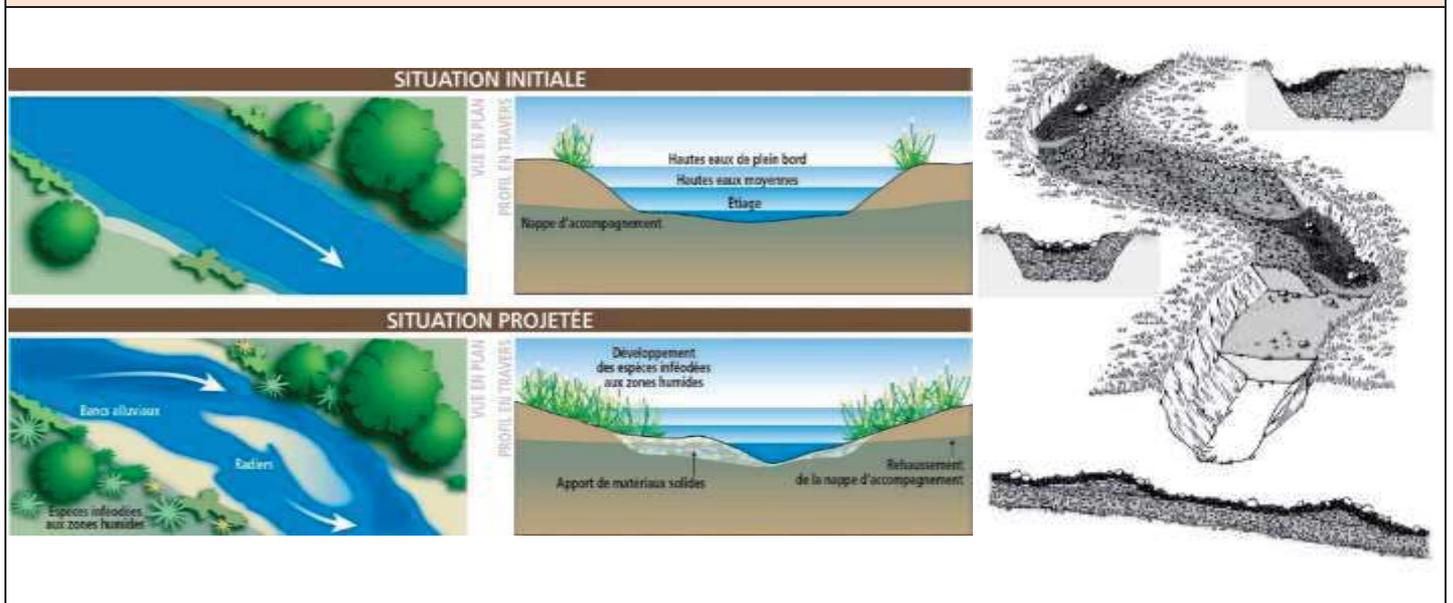
FINANCEMENT

Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	3 235 062,36 €
Région Nouvelle Aquitaine	20%	1 294 024,94 €
Département Charente	10%	647 012,47 €
Autres	0%	0 €
SyBTB	20%	1 294 024,94 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Quantité (ml de CE)	1834,58	1834,58	3269,12	1917,22	1917,22	2818,21	2132,54	2132,54	1034,19	2007,30
Coût TTC (€)	582311,22	595251,47	608191,72	621131,97	634072,22	659952,72	672892,97	685833,22	698773,47	711713,72

SCHEMA EXPLICATIF

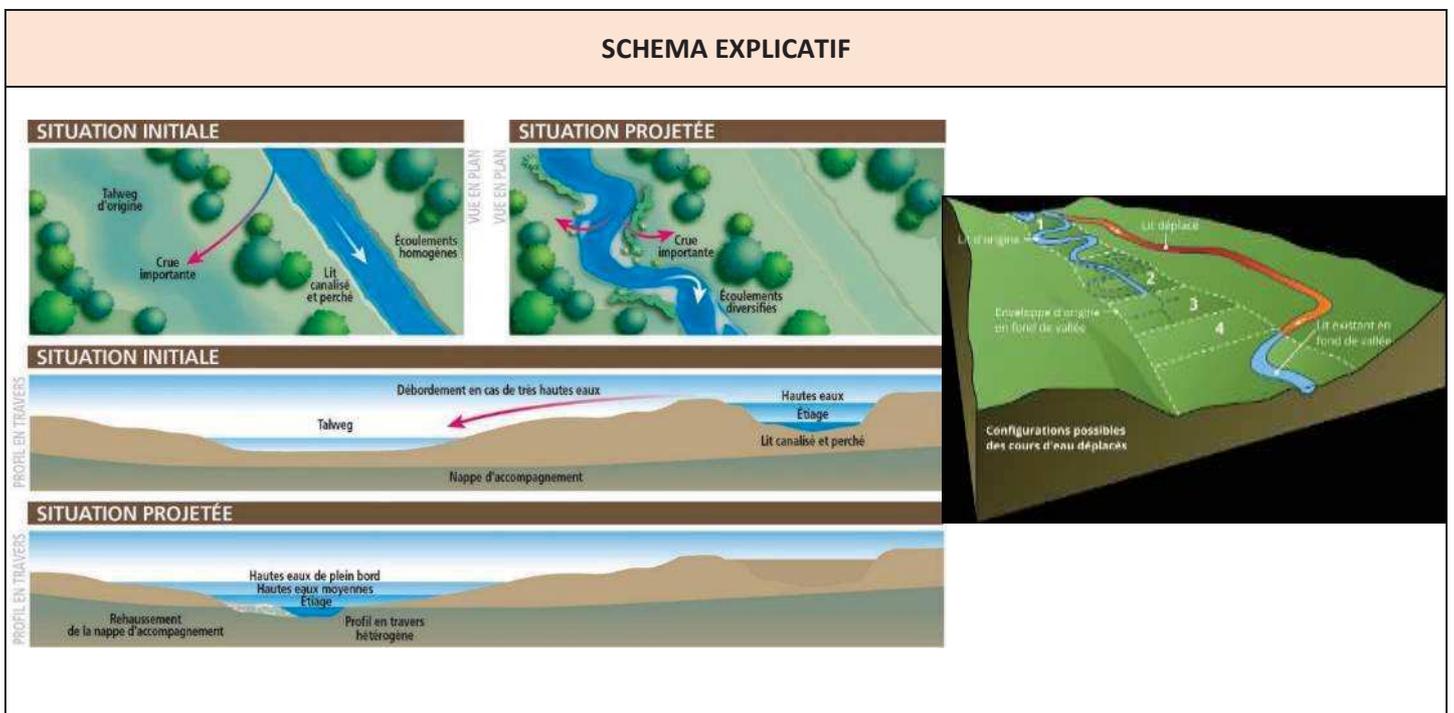


III.1.5.4. Action A25 : Remise en fond de vallée de cours d'eau

THEMATIQUE T5 : HYDROMORPHOLOGIE		
Action A25	Remise en fond de vallée de cours d'eau	
TYPE D'ACTION		REFERENCES
<input type="checkbox"/> Animation <input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autre
		SDAGE : Orientation D – MIA02 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
		SAGE : Orientation C Aménagement et gestion des milieux aquatiques

DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Le tracé de certains cours d'eau ne se trouve plus à sa position d'origine en fond de vallée. Cette situation, complètement artificielle, résulte d'aménagements hydrauliques réalisés il y a plus ou moins longtemps, principalement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser la force hydraulique (en particulier pour alimenter un moulin à eau) ; Tenter de lutter contre les inondations ; Libérer l'espace agricole et essayer d'assainir les terres (les rendre moins humides) ; Irriguer des parcelles. <p>Les travaux de cette action consistent à remettre en fond de vallée le lit mineur. Lorsque cela est possible, il est préconisé de se baser sur le lit originel du cours d'eau (traces visibles sur le terrain, anciennes photos aériennes ou cartographies). L'intervention correspond à la création d'un lit par un curage du fond de manière sinueuse avec une alternance de fosse et de radier. Il est nécessaire d'ajouter des matériaux grossiers pour créer de l'habitat diversifié et d'implanter des espèces rivulaires adaptées pour le maintien des berges.</p> <p>Ce type d'opération nécessite des moyens lourds pour recréer un lit avec généralement une étude topographique pour étayer la forme du cours d'eau (respect du coefficient de sinuosité, analyse des substrats, analyse cartographique : cadastre, photos aériennes, ... ; analyse de la végétation, débits, ...).</p> <p>Les matériaux nécessaires à la recharge doivent correspondre au milieu (dimension, nature, et à moindre mesure leurs dispositions, ...).</p> <p>Le cours d'eau une fois terminé doit paraître « naturel » et retrouver un fonctionnement équilibré.</p> <p>Les travaux Remise en fond de vallée de cours d'eau seront à décrire plus précisément au moment du dépôt des notes techniques annuelles.</p>		
OBJECTIFS DE L'ACTION	SECTEURS D'INTERVENTION	INDICATEURS DE SUIVI
<p>Objectifs écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Retrouver les habitats et espèces de l'état originel du cours d'eau Diversifier les habitats et les faciès du lit mineur (substrats) Valoriser le corridor écologique <p>Objectifs hydromorphologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Retrouver l'équilibre morphodynamique du cours d'eau Reconquérir une dynamique hydraulique diversifiée (vitesses d'écoulement, profondeur) 	<ul style="list-style-type: none"> Secteurs ne subissant pas d'assecs ou de ruptures découlement réguliers et sur lesquels des aménagements d'abreuvoirs sont prévus. 	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnel : linéaire et volume. Suivi : biologique et physico-chimique Autres : l'activité pêche

Autres gains attendus :										
<ul style="list-style-type: none"> Valorisation d'un paysage de rivière vivante 										
COUT TOTAL ESTIMATIF										
137 622,86 €										
FINANCEMENT										
Agence de l'eau Adour-Garonne		50%		68 811,43 €						
Région Nouvelle Aquitaine		20%		27 524,57 €						
Département Charente		10%		13 762,29 €						
Autres		0%		0 €						
SyBTB		20%		27 524,57 €						
CALENDRIER PREVISIONNEL										
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Quantité (ml de CE)				444,46						
Coût TTC (€)				137622,86						



III.1.6. Thématique T6 : Abreuvement

III.1.6.1. Action A26 : Aménagement de points d'abreuvements sans franchissement du cours d'eau

THEMATIQUE T6 : ABREUUREMENT		
Action A26	Aménagement de points d'abreuvements sans franchissement du cours d'eau	
TYPE D'ACTION		REFERENCES
<input type="checkbox"/> Animation <input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autre
		SDAGE : Orientation B – AGR08 Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates
		SAGE : Orientation F Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>L'action consiste à aménager des abreuvoirs pour permettre l'abreuvement du bétail tout en limitant l'accès au lit mineur du cours d'eau.</p> <p>Les abreuvoirs directs au cours d'eau sans aménagement seront évités dans la mesure du possible pour limiter le départ de matières en suspension et de matières fécales au cours d'eau.</p> <p>Plusieurs possibilités d'aménagement sont envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> La pompe de prairie : cet aménagement devra être proposée en priorité. Cette technique utilise le cours d'eau ou bien la nappe d'accompagnement (par l'intermédiaire d'un puits). Elle présente une capacité d'alimentation restreinte de 10 à 15 bovins par pompe. Les descentes aménagées vers le cours d'eau : cette opération consiste à renforcer le sol par des pierres pour supporter les charges. Des blocs ou grosses pierres sont placés en premières couches pour stabiliser la berge puis recouverts de pierres plus fines ou graviers pour l'accès du bétail Les abreuvoirs sont encadrés par des clôtures et/ou installation en bois. 		
OBJECTIFS DE L'ACTION	SECTEURS D'INTERVENTION	INDICATEURS DE SUIVI
Objectifs écologiques : <ul style="list-style-type: none"> Réduire la dégradation des habitats du lit et des berges Réduire le risque de colmatage diffus provoqué par le piétinement Réduire le risque de contamination bactériologique Objectifs hydromorphologiques <ul style="list-style-type: none"> Retrouver des substrats grossiers Réduire le piétinement des berges Autres gains attendus <ul style="list-style-type: none"> Limiter l'accès direct du bétail au lit mineur Diminuer les risques sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Secteurs ne subissant pas d'assecs ou de ruptures découlement réguliers et sur lesquels des aménagements hydromorphologiques sont prévus. 	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnel : nombre et type Suivi : biologique et morphologie Autres : avis des agriculteurs

COÛT TOTAL ESTIMATIF

162 425,25 €

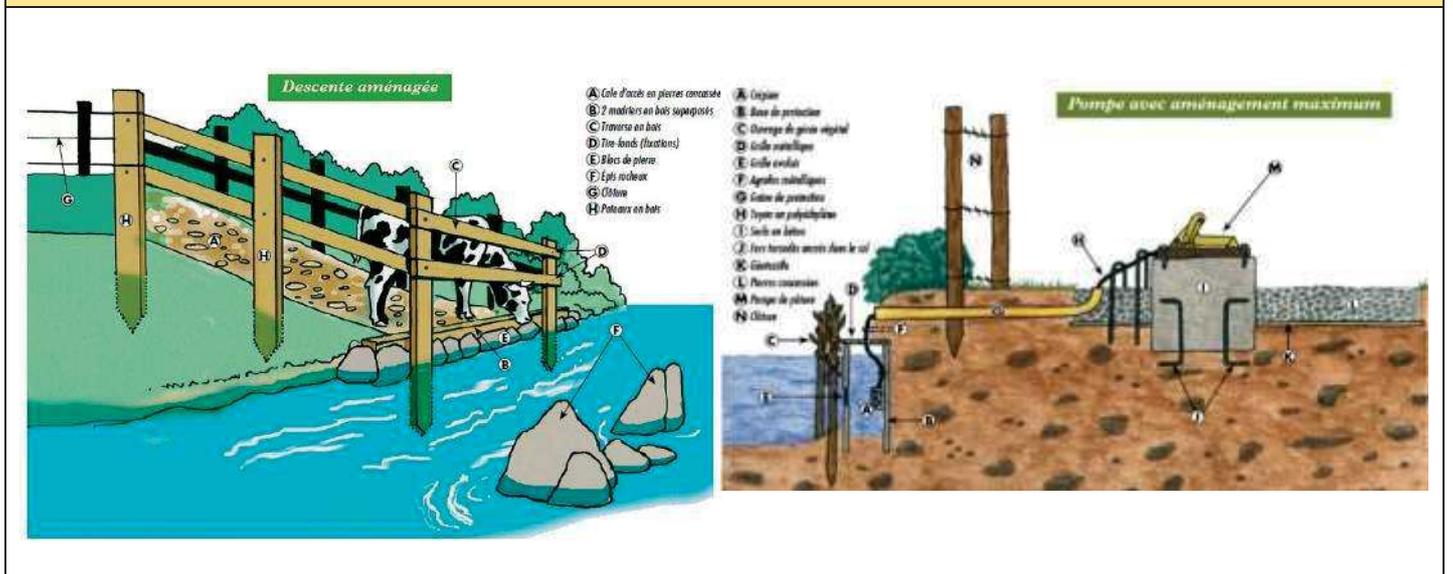
FINANCEMENT

Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	81 212,63 €
Région Nouvelle Aquitaine	20%	32 485,05 €
Département Charente	0%	0 €
Autres	10%	16 242,53 €
SyBTB	20%	32 485,05 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Quantité (nb d'abreuvoirs)	4,00	3,00	3,00			3,00	2,00	1,00	5,00	6,00
Coût TTC (€)	14618,27	14943,12	15267,97	15592,82	15917,67	16567,38	16892,23	17217,08	17541,93	17866,78

SCHEMA EXPLICATIF



III.1.6.2. Action A27 : Mise en place de clôtures

THEMATIQUE T6 : ABREUVEMENT	
Action A27	Mise en place de clôtures
TYPE D'ACTION	REFERENCES
<input type="checkbox"/> Animation <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Autre	SDAGE : Orientation B – AGR08 Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates SAGE : Orientation F Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Pour accompagner la mise en place d'abreuvoirs, plusieurs types de clôtures peuvent être installés en bordure de cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les clôtures électriques : clôture électrifiée avec piquets en bois de châtaignier ou acacia fendu de 2 mètres de longueur, de 10 à 15 centimètres de diamètre espacés de 6 mètres en moyenne, avec un minimum de 4 m et un maximum de 8 mètres. Un fil de fer galvanisé est fixé entre 0.8 et 1 mètre du sol avec pose d'un isolateur à vis bois sur chaque piquet. Les clôtures barbelées : clôture avec deux rangs de ronces artificielles avec piquets en bois de châtaignier ou acacia fendu (de deux mètres de longueur et de 10 à 15 centimètres de diamètre) espacés de 3 mètres en moyenne. Des raidisseurs et des crampillons galvanisés permettent de fixer le fil sur les piquets. Les clôtures de type URSUS : Clôture nouées adaptée pour l'élevage des moutons avec piquets en bois de châtaignier ou acacia fendu (de deux mètres de longueur et de 10 à 15 centimètres de diamètre) espacés de 3 mètres en moyenne. Des raidisseurs et des crampillons galvanisés permettent de fixer le grillage sur les piquets. <p>Des dispositifs de franchissement des clôtures seront également mis en place pour permettre la circulation des usagers et des agents du SyBTB :</p> <ul style="list-style-type: none"> Franchissements en marches d'escalier Franchissements par chicane Portillons de clôtures électriques 		
OBJECTIFS DE L'ACTION	SECTEURS D'INTERVENTION	INDICATEURS DE SUIVI
<p>Objectifs écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire la dégradation des habitats du lit et des berges Réduire le risque de colmatage diffus provoqué par le piétinement Réduire le risque de contamination bactériologique <p>Objectifs hydromorphologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Retrouver des substrats grossiers Réduire le piétinement des berges <p>Autres gains attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> Limitier l'accès direct du bétail au lit mineur Diminuer les risques sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Secteurs ne subissant pas d'assecs ou de ruptures découlement réguliers et sur lesquels des aménagements hydromorphologiques sont prévus. 	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnel : nombre et type Suivi : biologique et morphologie Autres : avis des agriculteurs

COÛT TOTAL ESTIMATIF

720 954,01 €

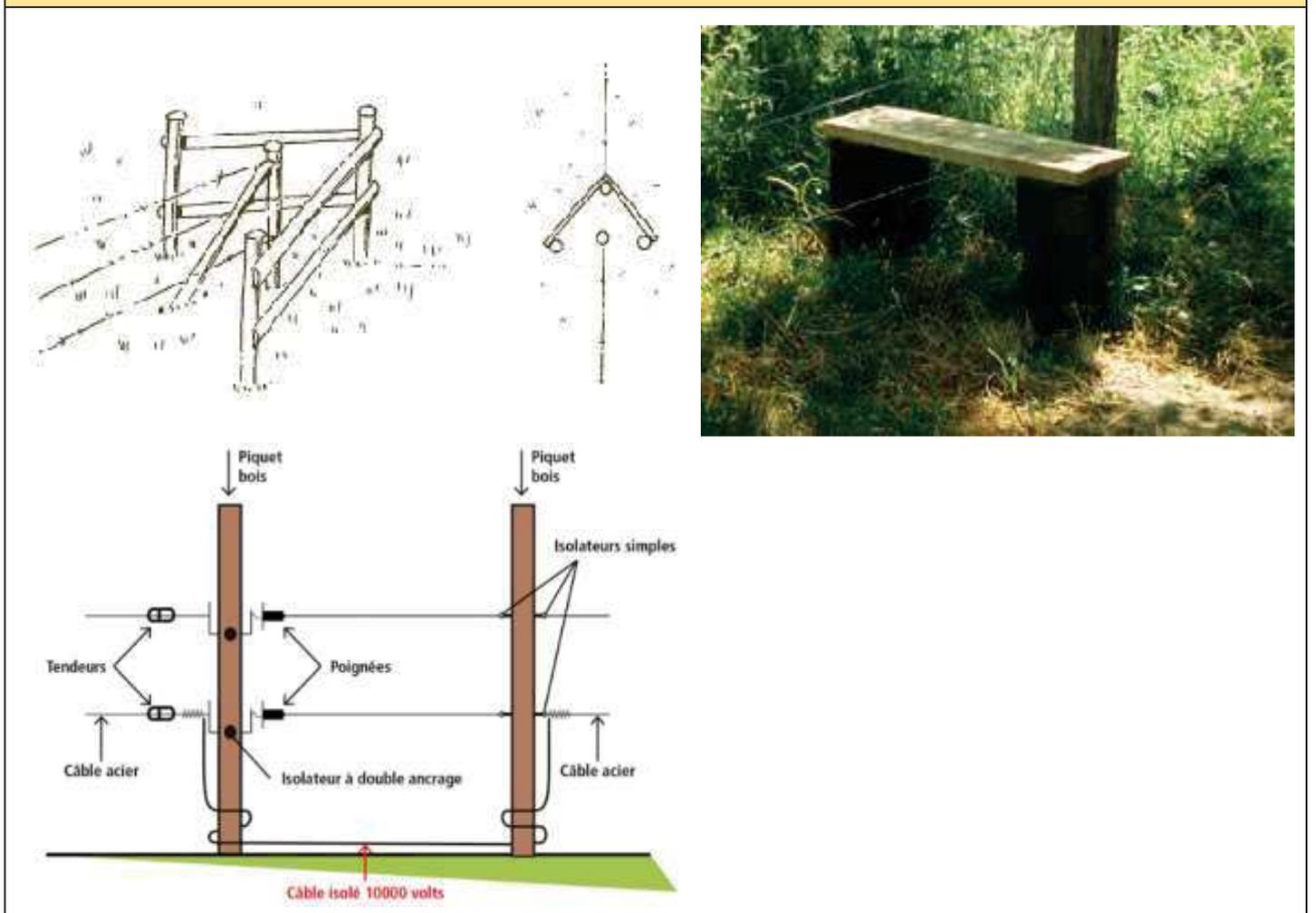
FINANCEMENT

Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	360 477,01 €
Région Nouvelle Aquitaine	20%	144 190,80 €
Département Charente	0%	0 €
Autres	10%	72 095,40 €
SyBTB	20%	144 190,80 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Quantité (ml de berges)	3400,52	5078,27	5558,73	6731,92	9854,04	6964,36	6530,30	8506,06	6814,83	8670,59
Coût TTC (€)	64885,86	66327,77	67769,68	69211,59	70653,49	73537,31	74979,22	76421,13	77863,03	7 304,94

SCHEMA EXPLICATIF



III.1.6.3. Action A28 : Aménagement de points d'abreuvements avec franchissement du cours d'eau

THEMATIQUE T6 : ABREUVEMENT		
Action A28	Aménagement de points d'abreuvements avec franchissement du cours d'eau	
TYPE D'ACTION		REFERENCES
<input type="checkbox"/> Animation <input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autre
		SDAGE : Orientation B – AGR08 Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates
		SAGE : Orientation F Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Certains cours d'eau de tête de bassin versant, les dispositifs d'abreuvements ne sont pas adaptés en raison du faible débit, des faibles largeurs et des besoin de traverser d'une berge à l'autre.</p> <p>Pour répondre à ces exigences, deux solutions sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le passage à gué : correspond à la mise en place sur environ 5m de long et sur toute la largeur du cours d'eau d'un lit de pierres plus ou moins fins affleurant le niveau d'eau. Ce niveau doit permettre le franchissement, soit environ 15-20cm maximum en étiage. Le passage à gué « surélevé » : permet au tracteur et au bétail de passer sans que les pneus n'entrent en contact avec l'eau. De plus, le resserrement créé par la pose de pierres taillées de chaque côté des berges du cours d'eau augmente localement la hauteur d'eau et permet ainsi au bétail de s'abreuver plus facilement. <p>Ces aménagements ne permettent une circulation (bétail, engins) qu'à certaines périodes de l'année, hors des hautes-eaux.</p>		
OBJECTIFS DE L'ACTION	SECTEURS D'INTERVENTION	INDICATEURS DE SUIVI
Objectifs écologiques : <ul style="list-style-type: none"> Réduire la dégradation des habitats du lit et des berges Réduire le risque de colmatage diffus provoqué par le piétinement Réduire le risque de contamination bactériologique Objectifs hydromorphologiques <ul style="list-style-type: none"> Retrouver des substrats grossiers Réduire le piétinement des berges Autres gains attendus <ul style="list-style-type: none"> Limiter l'accès direct du bétail au lit mineur Diminuer les risques sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Secteurs ne subissant pas d'assecs ou de ruptures découlement réguliers et sur lesquels des aménagements hydromorphologiques sont prévus. 	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnel : nombre et type Suivi : biologique et morphologie Autres : avis des agriculteurs

COÛT TOTAL ESTIMATIF

409 071,00 €

FINANCEMENT

Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	204 535,50 €
Région Nouvelle Aquitaine	%20	81 814,20 €
Département Charente	0%	0 €
Autres	10%	40 907,10 €
SyBTB	20%	81 814,20 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Quantité (nb d'abreuvoirs)		6,00	5,00	9,00	13,00	7,00	8,00	12,00	4,00	4,00
Coût TTC (€)	36816,39	37634,53	38452,67	39270,82	40088,96	41725,24	42543,38	43361,53	44179,67	44997,81

SCHEMA EXPLICATIF

